

## ANNEXE K

### Fiches signalétiques des produits entreposés

*(Il est à noter que la fiche signalétique du naphte sera transmise ultérieurement.  
Par contre, les spécifications du naphte sont présentées à cette annexe.)*



# Fiche signalétique

<b>SIMDUT (Pictogrammes)</b>	<b>SIMDUT (Classification)</b>	<b>Vêtements de protection</b>	<b>TMD (pictogrammes)</b>
	<b>B-2, D-2A, D-2B</b>		

## Section 1. Identification du produit et de la compagnie

<b>Nom du produit</b>	<b>ESSENCE SANS PLOMB</b>	<b>Code</b>	W102E
<b>Nom commun</b>	Essence Ordinaire, Essence sans plomb (grade US), Essence Intermédiaire, Essence Plus, Essence Super, Hiver-essence, Été-essence, Essence Suprême, Essence d'hiver SuperNet, Essence Net, Essence PlusNet, Essence super, Carburant coloré, Essence suprême (94 OR)	<b>Validée le</b>	6/9/2004.
<b>Fabricant</b>	PETRO-CANADA C.P. Box 2844 Calgary, (Alberta) T2P 3E3	<b>En cas d'urgence</b>	Petro-Canada : 403-296-3000 Centre canadien d'urgence transport CANUTEC : 613-996-6666 Numéro des centres antipoison : Consulter l'annuaire téléphonique.
<b>Utilisations</b>	L'essence sans plomb est utilisée dans les moteurs à combustion interne, dont les moteurs de véhicules et d'embarcations, ainsi que dans les petits moteurs comme les moteurs de tronçonneuses, de tondeuses et de véhicules récréatifs.		

## Section 2. Composition et renseignements sur les ingrédients

Nom	N° CAS	% (V/V)	Limites d'exposition (ACGIH)		
			TLV-TWA(8 h)	STEL	PLAFOND
Essence	8006-61-9	85-100	300 ppm (890 mg/m <sup>3</sup> )	500 ppm (1480 mg/m <sup>3</sup> )	Pas établis
Méthyl tert-butyl ether	1634-04-4	0-15	40 ppm (144mg/m <sup>3</sup> )	Pas établis	Pas établis

Nota : Petro-Canada n'utilise pas de MTBE dans la formulation de son essence, cependant, le MTBE peut être ajouté de temps en temps lors de l'utilisation d'essences de base externes.

<b>Recommandation du manufacturier</b>	Sans objet
<b>Autres Limites d'exposition</b>	Consulter les autorités locales, des états, provinciales ou territoriales pour connaître les limites d'exposition considérées acceptables.

## Section 3. Identification des risques

<b>Effets potentiels sur la santé</b>	L'inhalation des vapeurs peut affecter le SNC avec des symptômes de nausée, de maux de tête, vomissements, étourdissements, fatigue, vertiges, réduction de coordination et entraîner la mort. L'inhalation aussi peut causer l'irritation des voies nasales et de la gorge. Le contact avec la peau et les yeux peut provoquer une irritation légère à modérée. Consulter la section 11 pour de plus amples renseignements.
---------------------------------------	--

## Section 4. Premiers soins

<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Demander de l'aide médicale si l'irritation persiste.
<b>Contact avec la peau</b>	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. Laver doucement et entièrement la peau contaminée à l'eau courante avec un savon non abrasif. Demander de l'aide médicale.
<b>Inhalation</b>	Déplacer la victime dans un endroit sécuritaire le plus tôt possible. Si la victime ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Permettre à la victime de se reposer dans un endroit bien ventilé. Demander de l'aide médicale.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir la victime en raison des risques d'aspiration de liquide dans les poumons. Demander de l'aide médicale.
<b>Note au médecin</b>	Pas disponible

**Section 5. Méthodes de lutte contre les incendies**

<b>Inflammabilité</b>	Liquide inflammable (NFPA).	<b>Limites d'inflammabilité</b>	Seuil minimal: 1,3 %; Seuil maximal: 7,6 % (NFPA).
<b>Points d'éclair</b>	Creuset fermé : -50 à -38 °C (-58 à -36 °F), Tag, ASTM D56ASTM D56 Méthode d'essai normalisée pour le point d'éclair par appareil à vase clos Tag.	<b>Temp. d'auto-inflammati</b>	257 °C (495 °F) (NFPA).
<b>Risques d'incendie en présence de substances diverses</b>	Extrêmement inflammable en présence de flammes nues, d'étincelles et de chaleur. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air; elles peuvent se déplacer sur une distance considérable vers les sources d'inflammation et provoquer un retour de flammes. Un dégagement rapide de vapeurs peut produire une décharge d'électricité statique entraînant l'inflammation.	<b>Risques d'explosion en présence de substances diverses</b>	Ne pas couper, percer, chauffer, souder ou mettre sous pression les contenants vides. La chaleur des flammes peut faire exploser les contenants. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs au contact de l'air.
<b>Produits de la combustion</b>	Oxydes de carbone (CO, CO <sub>2</sub> ), oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> ), hydrocarbures aromatiques polynucléaires, phénols, fumée et vapeurs irritantes comme produits d'une combustion incomplète.		
<b>Appareils et méthodes de lutte contre les incendies</b>	NAERG96, GUIDE 128, inflammable/combustible liquid (non-polar/water-immiscible). ATTENTION: Ce produit a un très bas point d'éclair et la pulvérisation d'eau en cas de lutte contre l'incendie peut être inefficace. PETIT INCENDIE: Utiliser des poudres chimiques SÈCHES, du CO <sub>2</sub> , de l'eau pulvérisée ou une mousse. GROS INCENDIE: Utiliser de l'eau pulvérisée, vaporisée ou une mousse. NE PAS utiliser de jet d'eau. Si un réservoir, un wagon-citerne ou un camion-citerne est en flammes, ÉTABLIR UN PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ dans un rayon de 1,600 mètres (1 mille). De plus, envisager une évacuation initiale dans un périmètre de 1,600 mètres. NE PAS éteindre une fuite de gaz inflammable à moins que la fuite puisse être colmatée. Couper les sources d'alimentation de l'incendie s'il est possible de le faire sans risques. Si cela est impossible, s'éloigner de la zone et laisser le feu brûler dans des conditions contrôlées. S'éloigner immédiatement si on entend un bruit de gaz s'échappant du dispositif de sécurité du réservoir, ou si celui-ci change de couleur sous l'effet de la chaleur. Refroidir les contenants avec de l'eau pulvérisée afin de prévenir toute accumulation de pression, autoinflammation ou explosion. Éviter de rejeter les matières déversées dans les égouts, les cours d'eau ou les lacs. Porter un respirateur autonome s'il est nécessaire d'approcher le foyer d'incendie face au vent, ou encore d'entrer dans un espace fermé ou dans un immeuble.		

**Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

<b>Fuite de produit ou déversement</b>	NAERG96, GUIDE 128, inflammable/combustible liquid (non-polar/water-immiscible). Évacuer la zone située sous le vent dans un rayon de 300 mètres (1,000 pieds). ÉLIMINER TOUTES LES SOURCES D'INFLAMMATION. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Assurer une ventilation forcée afin de maintenir les concentrations de vapeurs sous la limite du mélange explosif. Éviter tout contact. Porter une combinaison scellée à l'épreuve des vapeurs en cas de fuite ou de déversement sans incendie. Arrêter le déversement s'il est possible de le faire sans risques. Utiliser un jet d'eau pulvérisé pour réduire les vapeurs; isoler le secteur jusqu'à ce que les vapeurs se soient dispersées. Contenir le déversement. Absorber à l'aide d'absorbants inertes comme de l'argile sèche ou de la terre d'infusoires. Éviter de respirer la poussière de terre de diatomées car elle peut contenir de silice (très fines particules), qui constitue un risque potentiel pour le système respiratoire. Déposer le sorbant utilisé dans des contenants en métal fermés pour élimination ultérieure ou le brûler dans une chambre de combustion appropriée. NE PAS ÉLIMINER DANS LES ÉGOUTS, LES COURS D'EAU OU LES LACS. Se renseigner auprès des autorités compétentes pour connaître les exigences particulières en matière d'élimination du produit et des contenants vides. Avertir immédiatement les autorités compétentes.
--	---

**Section 7. Manipulation et entreposage**

<b>Manipulation</b>	Conserver à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute source d'inflammation. Les contenants vides peuvent contenir des résidus ou des vapeurs inflammables ou explosives. NE PAS les réutiliser sans les avoir auparavant lavés ou remis à neuf. Mettre les contenants de ce produit à la masse afin d'éviter toute accumulation d'électricité statique. NE PAS UTILISER COMME SOLVANT DE NETTOYAGE NI SIPHONNER PAR LA BOUCHE. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Éviter l'inhalation et tout contact avec les yeux ou la peau. Observer une bonne hygiène personnelle. Se laver les mains après avoir manipulé le produit et avant de manger. Laver ses vêtements fréquemment. Jeter tout article de cuir imbibé de produit.
<b>Entreposage</b>	Entreposer dans un endroit frais, sec, bien ventilé, distinct, et loin de la lumière directe, toute source d'ignition et des matières incompatibles. Les matières inflammables devraient être entreposées dans une armoire ou une pièce sécuritaire indépendante. Mettre les contenants de ce produit à la masse.

**Section 8. Mesures de contrôle contre l'exposition/protection personnelle**

**Mesures d'ingénierie** Aucune ventilation nécessaire dans des conditions d'utilisation normales. Si l'utilisation du produit génère des vapeurs ou du brouillard, utiliser une ventilation adéquate pour garder la quantité de contaminants aéroportés sous la limite d'exposition permise. De l'air d'appoint devrait toujours compenser l'air extrait par ventilation aspirante. S'assurer qu'une douche oculaire et une douche d'urgence sont situées à proximité du poste de travail.

**Protection personnelle - La sélection de l'équipement de protection individuelle varie avec les conditions d'utilisation.**

**Yeux** Déterminer la nécessité d'une protection oculaire (c'est-à-dire lunettes de sécurité ou étanches et (ou) écran facial) selon les conditions d'utilisation. Si le produit est utilisé dans une application où il y a un risque d'éclaboussures, il y a lieu d'envisager de porter des lunettes étanches et (ou) un écran facial.

**Corps** Porter des vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec la peau. Porter au moins un vêtement à manches longues et un pantalon.

**Respiratoire** Lorsque des concentrations dans l'air peuvent excéder la limite d'exposition professionnelle indiquée à la Section 2 (et les limites applicables à votre secteur) et lorsque les moyens de réduction de l'exposition techniques, pratiques ou autres sont insuffisants, il pourrait être nécessaire de porter des respirateurs approuvés par le NIOSH afin de prévenir la surexposition par inhalation.

**Mains** Porter des gants de protection contre les produits chimiques. Pour la manutention de produits chauds, s'assurer que les gants sont antichaleur et isolés.

**Pieds** Porter des chaussures appropriées pour prévenir tout contact du produit avec les pieds ou la peau.

**Section 9. Propriétés physiques et chimiques**

<b>État physique et apparence</b>	Liquide clair.	<b>Viscosité</b>	Pas disponible
<b>Couleur</b>	*Liquide transparent à jaune faible et incolore. Peut être coloré rouge pour des motifs d'ordre fiscal.	<b>Point d'écoulement</b>	Sans objet.
<b>Odeur</b>	D'essence. Le MTBE a une odeur de terpène.	<b>Point de ramollissement</b>	Sans objet.
<b>Seuil de l'odeur</b>	<1 ppm	<b>Point de goutte</b>	Sans objet.
<b>Point d'ébullition</b>	25 à 220°C (77 à 428°F) Point d'ébullition initial selon la méthode d'essai normalisée ASTM D86.	<b>Pénétration</b>	Sans objet.
<b>Masse volumique</b>	0,7 kg/L à 15 °C (59 °F).	<b>Coefficient répartition huile / eau</b>	Pas disponible
<b>Densité de vapeur</b>	3 à 4 (Air = 1) (NFPA).	<b>Ionicité (dans l'eau)</b>	Insoluble dans l'eau.
<b>Tension de vapeur</b>	<107 kPa @ 37,8°C (100°F)	<b>Propriétés de dispersion</b>	Pas disponible
<b>Volatilité</b>	Volatil.	<b>Solubilité</b>	Les hydrocarbures sont presque insolubles dans l'eau. Soluble dans l'alcool, l'éther, le chloroforme et le benzène. Dissous les gras, les huiles et les résines naturelles.

**Section 10. Données sur la stabilité et la réactivité**

<b>Corrosivité</b>	Non corrosif.		
<b>Stabilité</b>	Le produit est stable dans des conditions de manipulation et d'entreposage normales.	<b>Polymérisation dangereuse</b>	Aucune polymérisation dans des conditions d'utilisation normales.
<b>Incompatibilité avec diverses substances / conditions à éviter</b>	Réactif avec les agents comburants, les acides	<b>Produits de la décomposition</b>	Susceptible de dégager des COx, NOx, phénols, hydrocarbures aromatiques polynucléaires, fumées et vapeurs irritantes, en présence de chaleur jusqu'à décomposition.

**Section 11. Données toxicologiques**

<b>Voies d'absorption</b>	Contact avec la peau, contact avec les yeux, inhalation, et ingestion.
<b>Létalité aiguë</b>	Toxicité orale aiguë (DL50): >5000 mg/kg (rat). Toxicité cutanée aiguë (DL50): >2000 mg/kg (lapin). Toxicité inhalation aiguë (CL50) : >5200 mg/m <sup>3</sup> /4h (rat).
<b>Effets chroniques ou autres effets toxiques</b>	
Voie cutanée:	Ce produit peut irriter la peau. Des contacts prolongés ou répétés avec la peau peuvent provoquer une dermatite.
Voie respiratoire:	L'inhalation des vapeurs peuvent affecter le SNC avec des symptômes de nausée, de maux de tête, vomissements, étourdissements, fatigue, vertiges, réduction de coordination et entraîner la mort. L'inhalation aussi peut causer l'irritation des voies nasales et de la gorge.
Voie orale:	L'absorption ou le vomissement de liquide peut en entraîner l'aspiration dans les poumons. L'ingestion peut provoquer une défaillance du SNC (Voir Voie respiratoire pour les symptômes).
Inflammation/Irritation oculaire:	Il peut causer l'irritation des yeux.
Immunotoxicité:	Pas disponible
Sensibilisation cutanée:	On s'attend à ce que le produit ne soit pas un sensibilisant cutané, selon les données disponibles de base et les hazards connus pour les composants.
Sensibilisation des voies respiratoires:	On s'attend à ce que le produit ne soit pas un sensibilisant des voies respiratoires, selon les données disponibles de base et les hazards connus pour les composants.
Mutagène:	Ce produit n'est pas considéré comme un mutagène, selon les données disponibles et les hazards connus pour les composants.
Toxicité sur la reproduction:	Ce produit n'est pas considéré comme un hazard pour la reproduction, selon les données disponibles et les hazards connus pour les composants.
Térogénicité/Embryotoxicité:	Ce produit n'est pas considéré comme un teratogène ou embryotoxique, selon les données disponibles et les hazards connus pour les composants.
Cancérogénicité (ACGIH):	ACGIH A3: cancérogène pour les animaux. [Essence, MTBE]
Cancérogénicité (CIRC):	Groupe 2B : cancérogène possible pour les humains. [Essence]
Cancérogénicité (NTP):	Ce produit n'est pas censé de contenir de produits chimiques en quantités à déclarer, qui sont trouvés sur la liste des cancérogènes de NTP.
Cancérogénicité (IRIS):	Non disponible
Cancérogénicité (OSHA):	Ce produit n'est pas censé de contenir de produits chimiques en quantités à déclarer, qui sont trouvés sur la liste des cancérogènes d'OSHA.
<b>Autres considérations</b>	L'essence sans plomb a eu des effets sur les reins chez des rats mâles et des effets sur le foie chez des souris femelles.

**Section 12. Données écologiques**

<b>Évolution dans l'environnement</b>	Pas disponible	<b>Persistance/Bioaccumulation Potential</b>	Pas disponible
<b>DBO5 et DCO</b>	Pas disponible	<b>Produits de la biodégradation</b>	Pas disponible
<b>Autres remarques</b> Pas disponible			

**Section 13. Directives en matière d'élimination**

<b>Élimination des déchets</b>	Les priorités en matière de gestion des déchets sont : 1) recyclage ou retraitement; 2) incinération avec récupération énergétique; 3) élimination dans une installation autorisée d'élimination des déchets. S'assurer que l'élimination ou le retraitement soit conforme aux exigences locales et gouvernementales en matière d'élimination. Consultez vos autorités locales ou régionales.
--------------------------------	---

**Section 14. Renseignements sur le transport**

Classification TMD ESSENCE, 3, UN1203, GEII (TMD-LC)

**Dispositions particulières pour le transport**

Regardez le Règlement sur le transport des marchandises dangereuses

**Section 15. Informations réglementaires****Autres réglementations**

CEPA: Ce produit peut être utilisé en vertu du RPC du SIMDUT. Tous les composants de cette formulation sont énumérés dans l'inventaire de la CEPA-LIS (Liste Interieure des Substances). EPA: Tous les composants de cette formulation sont énumérés dans l'inventaire de la TSCA-EPA des États-Unis.

Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toute l'information requise par ce règlement. Veuillez communiquer avec la Prévention reliée aux produits pour information.

DSD/DPD (Europe) Non évalué.

HCS (U.S.A.)

CLASSE: CONTIENT DES SUBSTANCES QUI POURRAIENT CAUSER LE CANCER.  
CLASSE: Liquide inflammable ayant un point d'éclair inférieur à 37.8°C (100°F).  
CLASSE: Substance irritante.  
CLASSE: Effets sur les organes cibles.

ADR (Europe) (pictogrammes)

NOT EVALUATED FOR EUROPEAN TRANSPORT

NON ÉVALUÉ POUR LE TRANSPORT EUROPÉEN.

DOT (États-Unis) (pictogrammes)



HMIS (États-Unis)

Dangers pour la santé

2\*

Risques d'incendie

4

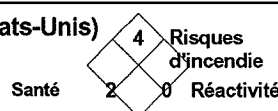
Réactivité

0

Protection personnelle

H

NFPA (États-Unis)



Santé

Risques d'incendie

Réactivité

Danger spécifique

Indice 0 Insignifiant

1 Légère

2 Modéré

3 Fort

4 Extrême

**Section 16. Autres renseignements****Références**

Disponibles sur demande.

\* Marque de commerce de Petro-Canada - Trademark

**Glossaire**

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
ADR - Agreement on Dangerous goods by Road (Europe)  
ASTM - American Society for Testing and Materials  
BDO5 - Demande biochimique en oxygène (5 jours)  
CAS - Chemical Abstract Services  
CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act  
CFR - Code of Federal Regulations  
CHIP - Chemical Hazard Information and Packaging Approved Supply List  
DCO - Demande chimique en oxygène  
RPC - Règlement sur les produits contrôlés  
DOT - Department of Transportation (États-Unis)  
DSCL - Classification et étiquetage des substances dangereuses (Europe)  
DSD/DPD - Directive sur les substances dangereuses/Préparations sur les substances dangereuses (Europe)  
LCPE - Loi Canadienne sur la protection de l'environnement  
LIS - Liste intérieure des substances  
UE - Union européenne  
EINECS - Inventaire européen des produits chimiques commercialisés  
EPCRA - Emergency Planning And Community Right-To-Know Act  
FDA - Food and Drug Administration  
FIFRA - Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act  
HCS - Hazardous Communication System  
HMIS - Hazardous Material Information System  
CIRC - Centre international de recherches sur le cancer

IRIS - Integrated Risk Information System  
DL50/CL50 - Dose létale/concentration létale 50 %  
DLmin/CLmin - Dose létale/concentration létale les moins élevées publiées.  
NFPA - National Fire Prevention Association  
NIOSH - National Institute for Occupational Safety & Health  
NPRI - Inventaire national des rejets de polluants  
RRSN - Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles (Canada)  
NTP - National Toxicology Program  
OSHA - Occupational Safety & Health Administration  
PEL - Limite d'exposition permise  
RCRA - Resource Conservation and Recovery Act  
SARA - Superfund Amendments and Reorganization Act  
STEL - Limite d'exposition à court terme (15 minutes)  
TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)  
DT min./CT min. - Dose/concentration toxiques les moins élevées publiées  
TLm - Limite de médiane tolérance  
TLV-TWA - Valeur limite d'exposition - Moyenne pondérée en fonction du temps  
TSCA - Toxic Substances Control Act  
USEPA - United States Environmental Protection Agency  
USP - United States Pharmacopoeia  
SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

**Pour obtenir des exemplaires de FS**

Fiche préparée par Product Safety - JDW le 6/9/2004.

Ouest du Canada, téléphone: 403-296-4158; télécopieur: 403-296-6551  
Ontario et Centre du Canada, téléphone: 1-800-668-0222; télécopieur:  
1-800-837-1228  
Québec et Est du Canada, téléphone: 514-640-8308; télécopieur: 514-640-8385

Données entrées par Product Safety - RS.

Pour L'Information de Prévention reliée aux produits: (905) 804-4752

*Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.*



# Fiche signalétique

SIMDUT (Pictogrammes)	SIMDUT (Classification)	Vêtements de protection	TMD (pictogrammes)
	B-3, D-2B		

## Section 1. Identification du produit et de la compagnie

<b>Nom du produit</b>	<b>CARBURANT DIESEL</b>	<b>Code</b>	W104, W293 SAP: 120, 121, 122, 287
<b>Nom commun</b>	Diesel 50, diesel 50 BTS, diesel n° 1 BTS, diesel saisonnier, diesel saisonnier BTS, diesel AA, diesel marin canadien, diesel marin étranger, diesel saisonnier ferroviaire, diesel marin canadien BTS, diesel -20°C BTS, LSD, diesel à basse teneur en soufre, diesel teint, diesel marqué, diesel coloré, distillat naval, diesel à faible teneur en soufre, diesel minier, diesel minier spécial, diesel minier spécial BTS, diesel minier à point d'éclair élevé, mazout léger.	<b>Validée le</b>	2/6/2004.
<b>Fabricant</b>	PETRO-CANADA C.P. Box 2844 Calgary, (Alberta) T2P 3E3	<b>En cas d'urgence</b>	Petro-Canada : 403-296-3000 Centre canadien d'urgence transport CANUTEC : 613-996-6666 Numéro des centres antipoison : Consulter l'annuaire téléphonique.
<b>Utilisations</b>	Les carburants diesels sont des combustibles distillés convenant aux moteurs à combustion interne à régime élevé et moyen, du type à allumage par compression. Un point d'éclair plus élevé est exigé pour le diesel minier pour une utilisation sûre dans les mines souterraines.		

## Section 2. Composition et renseignements sur les ingrédients

Nom	N° CAS	% (V/V)	Limites d'exposition (ACGIH)		
			TLV-TWA(8 h)	STEL	PLAFOND
1) Huile diesel.	68334-30-5	>99.9	100 mg/m <sup>3</sup> (comme les hydrocarbures totaux) *	Pas établie	Pas établie
2) Propriété additifs.	Pas disponible	<0.1	Pas établie	Pas établie	Pas établie

La teneur en aromatiques est d'au plus 50 % (aucun benzène).  
La teneur en soufre est 0-0.50%.

<b>Recommandation du fabricant</b>	* Éviter tout contact prolongé ou répété de la peau avec les carburants diesels ce qui peut provoquer une irritation cutanée et pourrait être associé à un risque accru de cancer de la peau.
<b>Autres Limites d'exposition</b>	Consulter les autorités locales, des états, provinciales ou territoriales pour connaître les limites d'exposition considérées acceptables.

## Section 3. Identification des risques

<b>Effets potentiels sur la santé</b>	Liquide combustible. Manipuler ce produit avec soin. Le contact avec ce produit peut causer une irritation de la peau et des yeux. Un contact prolongé ou répété peut causer une irritation de la peau, un dégraissage, un assèchement ou des dermatites. L'inhalation de ce produit peut causer l'irritation des voies respiratoires et peut causer une dépression du système nerveux central accompagnée de symptômes tels que de la faiblesse, des étourdissements, des troubles d'élocution, de la somnolence, des pertes de conscience. En cas de surexposition prolongée, l'inhalation de ce produit peut causer le coma et la mort. L'ingestion de ce produit peut causer une irritation gastro-intestinale. L'aspiration de ce produit peut entraîner une irritation ou des brûlures graves aux voies respiratoires. Pour plus d'information, consulter la section 11 de cette fiche signalétique.
---------------------------------------	--

## Section 4. Premiers soins

<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Demander de l'aide médicale.
<b>Contact avec la peau</b>	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. Laver doucement et entièrement la peau contaminée à l'eau courante avec un savon non abrasif. Demander de l'aide médicale.
<b>Inhalation</b>	Déplacer la victime dans un endroit sécuritaire le plus tôt possible. Si la victime ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Permettre à la victime de se reposer dans un endroit bien ventilé. Demander de l'aide médicale.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir la victime en raison des risques d'aspiration de liquide dans les poumons. Demander de l'aide médicale.
<b>Note au médecin</b>	Pas disponible



**Section 5. Méthodes de lutte contre les incendies**

<b>Inflammabilité</b>	Classe II - liquide combustible (NFPA).	<b>Limites d'inflammabilité</b>	SEUIL MINIMAL : 0,7 %, SEUIL MAXIMAL : 6 % (NFPA)
<b>Points d'éclair</b>	Carburant diesel: Creuset fermé : >40°C (>104°F) Diesel marin: Creuset fermé : >60°C (>140°F) Diesel minier: Creuset fermé : 52°C (126°F)	<b>Temp. d'auto-inflammation</b>	225°C (437°F)
<b>Risques d'incendie en présence de substances diverses</b>	Inflammable en présence de flammes nues, d'étincelles ou de chaleur. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air; elles peuvent se déplacer sur une distance considérable vers les sources d'inflammation et provoquer un retour de flammes. Ce produit peut accumuler une charge statique et s'enflammer. Peut s'accumuler dans des espaces clos.	<b>Risques d'explosion en présence de substances diverses</b>	La chaleur des flammes peut faire exploser les contenants. Ne pas couper, percer, chauffer, souder ou mettre sous pression les contenants vides. Les vapeurs posent un risque explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts. Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion.
<b>Produits de la combustion</b>	Oxydes de carbone (CO, CO <sub>2</sub> ), oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> ), oxydes de soufre (SO <sub>x</sub> ), composés sulphurés (H <sub>2</sub> S), vapeurs d'eau (H <sub>2</sub> O), fumée et vapeurs irritantes comme produits d'une combustion incomplète. Voir la section 11 (Autres considérations) pour plus d'information concernant la toxicité des produits de combustion.		
<b>Appareils et méthodes de lutte contre les incendies</b>	<p>NAERG96, GUIDE 128, Liquides Inflammables (Non-polaires / non-miscibles à l'eau). ATTENTION: Toutes ces substances ont un point d'éclair modérée excédant 40°C. L'eau pulvérisée lors d'un incendie peut s'avérer inefficace.</p> <p>Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, Établir un périmètre de sécurité 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres (½ mille) dans toutes les directions.</p> <p>INCENDIE MINEUR : Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse régulière. INCENDIE MAJEUR : Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse. Ne pas employer de jet d'eau. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.</p> <p>Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons : Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.</p> <p>Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.</p> <p>Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler. Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive. Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.</p>		

**Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

<b>Fuite de produit ou déversement</b>	Consulter le Guide nord-américain des mesures d'urgence pour connaître les mesures appropriées à prendre en cas de besoin. EN CAS DE DÉVERSEMENT IMPORTANT, CONSIDÉRER LES MESURES DE CONTRÔLE SUIVANTES : Éteindre toutes les sources d'ignition. Arrêter la fuite s'il est possible de le faire en toute sécurité. Aérer l'endroit du déversement. Contenir le déversement. Utiliser un produit absorbant inerte approprié pour absorber la substance déversée. Récupérer le produit absorbant usé en vue de son élimination ultérieure. Éviter tout contact avec la substance déversée. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les brouillards se dégageant de la substance. Éviter de contaminer les égouts, les ruisseaux, les rivières et les autres cours d'eau par la substance déversée. Demander à tout le personnel non essentiel de quitter les lieux. S'assurer que le personnel chargé du nettoyage porte l'équipement de protection individuelle approprié. Mettre à la terre ou à la masse tout le matériel utilisé pour nettoyer la substance déversée, afin d'éviter toute accumulation d'électricité statique. Aviser immédiatement les autorités compétentes.
--	--

**Section 7. Manipulation et entreposage**

<b>Manipulation</b>	MATIÈRE COMBUSTIBLE. Manipuler avec soin. Éviter tout contact avec des sources d'inflammation ou de chaleur, des flammes ou des étincelles. Éviter tout contact avec la peau. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les brouillards pouvant se dégager du produit. Les contenants vides peuvent contenir des résidus de produit. Ne pas mettre sous pression, couper, faire chauffer ou souder les contenants vides. Ne pas réutiliser les contenants sans les soumettre d'abord à un procédé commercial de nettoyage ou de remise en état. Le personnel qui manipule ce produit doit avoir de bonnes habitudes d'hygiène personnelle durant et après sa manipulation afin de prévenir toute ingestion accidentelle. Éliminer de façon appropriée les articles de cuir contaminés y compris les chaussures qui ne peuvent être décontaminés. Éviter les espaces clos ou les endroits mal aérés. S'assurer que tout le matériel est mis à la terre ou mis à la masse. Porter l'équipement de protection individuelle approprié (voir la Section 8).
<b>Entreposage</b>	Entreposer loin des sources de chaleur et d'inflammation. Entreposer dans un endroit sec, frais et bien aéré. Entreposer loin des substances incompatibles et réactives (voir les sections 5 et 10). S'assurer que les contenants entreposés sont mis à la terre ou mis à la masse.

**Section 8. Mesures de contrôle contre l'exposition/protection personnelle**

<b>Mesures d'ingénierie</b>	Aucune ventilation nécessaire dans des conditions d'utilisation normales. Si l'utilisation du produit génère des vapeurs ou du brouillard, utiliser une ventilation adéquate pour garder la quantité de contaminants aéroportés sous la limite d'exposition permise. De l'air d'appoint devrait toujours compenser l'air extrait par ventilation aspirante. S'assurer qu'une douche oculaire et une douche d'urgence sont situées à proximité du poste de travail.
<b>Protection personnelle</b>	<b>- La sélection de l'équipement de protection individuelle varie avec les conditions d'utilisation.</b>
<b>Yeux</b>	Déterminer la nécessité d'une protection oculaire (c'est-à-dire lunettes de sécurité ou étanches et (ou) écran facial) selon les conditions d'utilisation. Si le produit est utilisé dans une application où il y a un risque d'éclaboussures, il y a lieu d'envisager de porter des lunettes de sécurité ou étanches et (ou) un écran facial.
<b>Corps</b>	Porter des vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec la peau. Porter au moins un vêtement à manches longues et un pantalon.
<b>Respiratoire</b>	Lorsque des concentrations dans l'air peuvent excéder la limite d'exposition professionnelle indiquée à la Section 2 (et les limites applicables à votre secteur) et lorsque les moyens de réduction de l'exposition techniques, pratiques ou autres sont insuffisants, il pourrait être nécessaire de porter des respirateurs approuvés par le NIOSH afin de prévenir la surexposition par inhalation.
<b>Mains</b>	Porter des gants de protection contre les produits chimiques. Pour la manutention de produits chauds, s'assurer que les gants sont antichaleur et isolés.
<b>Pieds</b>	Porter des chaussures appropriées pour prévenir tout contact du produit avec les pieds ou la peau.

**Section 9. Propriétés physiques et chimiques**

<b>État physique et apparence</b>	Liquide clair et huileux.	<b>Viscosité</b>	1.3 - 4.1 cSt @ 40°C (104°F)
<b>Couleur</b>	Incolore à jaune / brun (peut être coloré pour des motifs d'ordre fiscal).	<b>Point d'écoulement</b>	Variable, -50°C to 0°C (-58°F to -32°F)
<b>Odeur</b>	Odeur d'hydrocarbures.	<b>Point de ramollissement</b>	Sans objet.
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas disponible	<b>Point de goutte</b>	Sans objet.
<b>Point d'ébullition</b>	150 - 371°C (302-700°F)	<b>Pénétration</b>	Sans objet.
<b>Densité</b>	0.80 - 0.85 kg/L @ 15°C (59°F)	<b>Coefficient répart. huile / eau</b>	Pas disponible
<b>Densité de vapeur</b>	4,5 (Air = 1)	<b>Ionicité (dans l'eau)</b>	Sans objet.
<b>Tension de vapeur</b>	Pas disponible	<b>Propriétés de dispersion</b>	Pas disponible
<b>Volatilité</b>	Semi-volatil à volatil.	<b>Solubilité</b>	Insoluble dans l'eau froide, soluble dans les solvants d'hydrocarbures non polaires.

**Section 10. Données sur la stabilité et la réactivité**

<b>Corrosivité</b>	Pas disponible		
<b>Stabilité</b>	Le produit est stable dans des conditions de manipulation et d'entreposage normales.	<b>Polymérisation dangereuse</b>	Aucune polymérisation dans des conditions d'utilisation normales.
<b>Incompatibilité avec diverses substances / conditions à éviter</b>	Réactif avec les agents comburants et les acides.	<b>Produits de la décomposition</b>	Susceptible de dégager des COx, NOx, SOx, H2S, H2O, fumées et vapeurs irritantes, en présence de chaleur jusqu'à décomposition.

**Section 11. Données toxicologiques**

<b>Voies d'absorption</b>	Contact avec la peau, contact avec les yeux et ingestion.
<b>Létalité aiguë</b>	Toxicité orale aiguë (DL50): 7500 mg/kg (rat).
<b>Effets chroniques ou autres effets toxiques</b>	
Voie cutanée:	Ce produit contient un ingrédient (>= 1 %) qui peut causer une irritation cutanée. C'est pourquoi ce produit est considéré comme un irritant cutané. Un contact prolongé ou répété peut dégraisser et assécher la peau et causer une dermatite. (Voir les Autres considérations)
Voie respiratoire:	L'inhalation de ce produit peut causer une irritation des voies respiratoires. L'inhalation de ce produit peut causer une dépression du système nerveux central accompagnée de symptômes tels que de la faiblesse, des étourdissements, des troubles d'élocution, de la somnolence, des pertes de conscience. En cas de surexposition prolongée, l'inhalation de ce produit peut causer le coma et la mort.
Voie orale:	L'ingestion de ce produit peut causer une irritation gastro-intestinale. L'aspiration de ce produit peut entraîner une irritation ou des brûlures graves aux voies respiratoires. L'ingestion de ce produit peut causer une dépression du système nerveux central accompagnée de symptômes tels que de la faiblesse, des étourdissements, des troubles d'élocution, de la somnolence, des pertes de conscience. En cas de surexposition prolongée, l'ingestion de ce produit peut causer le coma et la mort.
Inflammation/Irritation oculaire:	Ce produit contient un ingrédient (>= 1 %) qui peut causer une irritation des yeux. C'est pourquoi ce produit est considéré comme un irritant pour les yeux.

Immunotoxicité:	Pas disponible
Sensibilisation cutanée:	Selon les données disponibles et les risques connus relatifs aux ingrédients, le contact avec ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation cutanée.
Sensibilisation des voies respiratoires:	Selon les données disponibles et les risques connus relatifs aux ingrédients, le contact avec ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation des voies respiratoires.
Mutagène:	Il n'a pas été établi qu'un des ingrédients de ce produit ( $\geq 0,1\%$ ) provoque une action mutagène. C'est pourquoi selon les données disponibles et les risques connus relatifs aux ingrédients, il ne devrait pas être un agent mutagène.
Toxicité sur la reproduction:	Il n'a pas été établi qu'un des ingrédients de ce produit ( $\geq 0,1\%$ ) cause une toxicité pour la reproduction. C'est pourquoi selon les données disponibles et les risques connus relatif aux ingrédients, il ne devrait être considéré pas comme un agent toxique pour la reproduction.
Tératogénéité/Embryotoxité:	Il n'a pas été établi qu'un des ingrédients de ce produit ( $\geq 0,1\%$ ) est tératogène et embryotoxique. C'est pourquoi selon les données disponibles et les risques connus relatifs aux ingrédients, il ne devrait pas être un agent tératogène ou une embryotoxine.
Cancérogénicité (ACGIH):	ACGIH A3: cancérogène pour les animaux. [huile diesel] (Voir les Autres considérations)
Cancérogénicité (CIRC):	Il n'a pas été établi que ce produit contient des produits chimiques en quantité à déclaration obligatoire qui sont classés avec les produits cancérogènes des groupes 1, 2A ou 2B par le CIRC.
Cancérogénicité (NTP):	Il n'a pas été établi que ce produit contient des produits chimiques en quantité à déclaration obligatoire qui sont classés avec les produits cancérogènes définis par le NTP.
Cancérogénicité (IRIS):	Il n'a pas été établi que ce produit contient des produits chimiques en quantité à déclaration obligatoire qui sont classés avec les produits cancérogènes définis par l'IRIS.
Cancérogénicité (OSHA):	Il n'a pas été établi que ce produit contient des produits chimiques en quantité à déclaration obligatoire qui sont classés avec les produits cancérogènes définis par l'OSHA.
<b>Autres considérations</b>	Éviter tout contact prolongé ou répété de la peau avec les carburants diesels ce qui peut provoquer une irritation cutanée et pourrait être associé à un risque accru de cancer de la peau.  Les particules émises par un moteur diesel sont probablement cancérogènes pour les humains (groupe 2A, CIRC).

**Section 12. Données écologiques**

Évolution dans l'environnement	Pas disponible	Persistance/Bioaccumulation Potential	Pas disponible
DBO5 et DCO	Pas disponible	Produits de la biodégradation	Pas disponible
Autres remarques	Aucune remarque additionnelle.		

**Section 13. Directives en matière d'élimination**


Élimination des déchets	La substance épuisée, usée ou vidangée peut être considérée comme un déchet dangereux. Consulter les organismes de réglementation locaux ou régionaux compétents. S'assurer que les processus de gestion des déchets sont conformes aux exigences gouvernementales et à la réglementation locale en matière d'élimination.
-------------------------	--

**Section 14. Renseignements sur le transport**

Classification TMD	DIESEL, 3, UN1202, GEIII (TMD-LC)	Dispositions particulières pour le transport	Regardez le Règlement sur le transport des marchandises dangereuses
--------------------	-----------------------------------	--	---

**Section 15. Informations réglementaires**

Autres réglementations	Ce produit peut être utilisé en vertu du RPC du SIMDUT. Tous les composants de cette formulation sont énumérés dans l'inventaire de la CEPA-LIS (Liste Interieure des Substances).  Tous les composants de cette formulation sont énumérés dans l'inventaire de la TSCA-EPA des États-Unis.  Tous les composants de cette formulation sont énumérés dans l'inventaire européen des substances chimiques commerciales (EINECS).  Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toute l'information requise par ce règlement.  Veuillez communiquer avec la Prévention reliée aux produits pour information.		
DSD/DPD (Europe)	Non évalué.	HCS (U.S.A.)	CLASSE: Substance irritante. CLASSE: Effets sur les organes cibles. CLASSE: Liquide combustible ayant un point d'éclair entre 37.8°C (100°F) et 93.3°C (200°F).

<b>ADR (Europe) (pictogrammes)</b>	NOT EVALUATED FOR EUROPEAN TRANSPORT  NON ÉVALUÉ POUR LE TRANSPORT EUROPÉEN.	<b>DOT (États-Unis) (pictogrammes)</b>																		
<b>HMS (États-Unis)</b>	<table border="1"> <tr> <td>Dangers pour la santé</td> <td>2*</td> </tr> <tr> <td>Risques d'incendie</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Réactivité</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Protection personnelle</td> <td>H</td> </tr> </table>	Dangers pour la santé	2*	Risques d'incendie	2	Réactivité	0	Protection personnelle	H	<b>NFPA (États-Unis)</b>	<table border="1"> <tr> <td>Risques d'incendie</td> <td>2</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Réactivité</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Danger spécifique</td> <td colspan="2"></td> </tr> </table>	Risques d'incendie	2	0	Réactivité	0	0	Danger spécifique		
Dangers pour la santé	2*																			
Risques d'incendie	2																			
Réactivité	0																			
Protection personnelle	H																			
Risques d'incendie	2	0																		
Réactivité	0	0																		
Danger spécifique																				
		<b>Santé</b>	<b>Indice</b>																	
			0 Insignifiant																	
			1 Légère																	
			2 Modéré																	
			3 Fort																	
			4 Extrême																	

**Section 16. Autres renseignements****Références**

Disponible sur demande.

\* Marque de commerce de Petro-Canada - Trademark

**Glossaire**

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
 ADR - Agreement on Dangerous goods by Road (Europe)  
 ASTM - American Society for Testing and Materials  
 BDO5 - Demande biochimique en oxygène (5 jours)  
 CAS - Chemical Abstract Services  
 CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act  
 CFR - Code of Federal Regulations  
 CHIP - Chemical Hazard Information and Packaging Approved Supply List  
 DCO - Demande chimique en oxygène  
 RPC - Règlement sur les produits contrôlés  
 DOT - Department of Transportation (États-Unis)  
 DSC - Classification et étiquetage des substances dangereuses (Europe)  
 DSD/DPD - Directive sur les substances dangereuses/Préparations sur les substances dangereuses (Europe)  
 LCPE - Loi Canadienne sur la protection de l'environnement  
 LIS - Liste intérieure des substances  
 UE - Union européenne  
 EINECS - Inventaire européen des produits chimiques commercialisés  
 EPCRA - Emergency Planning And Community Right-To-Know Act  
 FDA - Food and Drug Administration  
 FIFRA - Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act  
 HCS - Hazardous Communication System  
 HMS - Hazardous Material Information System  
 CIR - Centre international de recherches sur le cancer

IRIS - Integrated Risk Information System  
 DL50/CL50 - Dose létale/concentration létale 50 %  
 DLmin/CLmin - Dose létale/concentration létale les moins élevées publiées.  
 NFPA - National Fire Prevention Association  
 NIOSH - National Institute for Occupational Safety & Health  
 NPRI - Inventaire national des rejets de polluants  
 RRSN - Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles (Canada)  
 NTP - National Toxicology Program  
 OSHA - Occupational Safety & Health Administration  
 PEL - Limite d'exposition permise  
 RCRA - Resource Conservation and Recovery Act  
 SARA - Superfund Amendments and Reorganization Act  
 STEL - Limite d'exposition à court terme (15 minutes)  
 TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)  
 DT min./CT min. - Dose/concentration toxiques les moins élevées publiées  
 TLm - Limite de médiane tolérance  
 TLV-TWA - Valeur limite d'exposition - Moyenne pondérée en fonction du temps  
 TSCA - Toxic Substances Control Act  
 USEPA - United States Environmental Protection Agency  
 USP - United States Pharmacopoeia  
 SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

**Pour obtenir des exemplaires de FS**Internet: [www.petro-canada.ca/fichessignaletiques](http://www.petro-canada.ca/fichessignaletiques)

Ouest du Canada, Ontario et Centre du Canada, téléphone: 1-800-668-0222; télécopieur:  
1-800-837-1228




Québec et Est du Canada, téléphone: 514-640-8308; télécopieur: 514-640-8385

Pour L'Information de Prévention reliée aux produits: (905) 804-4752

Fiche préparée par Product Safety - JDW le 2/6/2004.

Données entrées par Product Safety - JDW.

*Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.*

SIMDUT (Pictogrammes)	SIMDUT (Classification)	Vêtements de protection	TMD (pictogrammes)
	<b>B-3, D-2B</b>		

<b>Section 1. Identification du produit et de la compagnie</b>	
<b>Nom du produit</b> <b>MAZOUT LÉGER n° 1</b>	<b>Code</b> W107 SAP: 154
<b>Nom commun</b> Mazout huile 55, réchauffeur d'aiguillage, huile pour le séchage du tabac, diesel n°1, mazout léger n°1, ThermaNet.	<b>Validée le</b> 2/24/2004.
<b>Fabricant</b> PETRO-CANADA C.P. Box 2844 Calgary, (Alberta) T2P 3E3	<b>En cas d'urgence</b> Petro-Canada : 403-296-3000 Centre canadien d'urgence transport CANUTEC : 613-996-6666 Numéro des centres antipoison : Consulter l'annuaire téléphonique.
<b>Utilisations</b> Les mazouts sont des combustibles distillés léger, convenant aux brûleurs de combustible liquide non préchauffé.	

<b>Section 2. Composition et renseignements sur les ingrédients</b>			<i>Limites d'exposition (ACGIH)</i>		
Nom	N° CAS	% (V/V)	TLV-TWA(8 h)	STEL	PLAFOND
1) Mélange complexe d'hydrocarbures dérivés du pétrole (C9-C18)	64742-81-0	>99.9	Pas établie	Pas établie	Pas établie
2) Traces d'additifs directs.	64742-80-9 Sans objet	<0.1	Pas établie	Pas établie	Pas établie
<b>Recommandation du fabricant</b> Sans objet					
<b>Autres Limites d'exposition</b> Consulter les autorités locales, des états, provinciales ou territoriales pour connaître les limites d'exposition considérées acceptables.					

<b>Section 3. Identification des risques</b>	
<b>Effets potentiels sur la santé</b>	Liquide combustible. Manipuler ce produit avec soin. Le contact avec ce produit peut causer une irritation de la peau et des yeux. Un contact prolongé ou répété peut causer une irritation de la peau, un dégraissage, un assèchement ou des dermatites. L'inhalation de ce produit peut causer une irritation des voies respiratoires et peut causer une dépression du système nerveux central accompagnée de symptômes tels que de la faiblesse, des étourdissements, des troubles d'élocution, de la somnolence, des pertes de conscience. En cas de surexposition prolongée, l'inhalation de ce produit peut causer le coma et la mort. L'ingestion de ce produit peut causer une irritation gastro-intestinale. L'aspiration de ce produit peut entraîner une irritation ou des brûlures graves aux voies respiratoires. Pour plus d'information, consulter la section 11 de cette fiche signalétique.

<b>Section 4. Premiers soins</b>	
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Demander de l'aide médicale.
<b>Contact avec la peau</b>	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. Laver doucement et entièrement la peau contaminée à l'eau courante avec un savon non abrasif. Demander de l'aide médicale.
<b>Inhalation</b>	Déplacer la victime dans un endroit sécuritaire le plus tôt possible. Si la victime ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Permettre à la victime de se reposer dans un endroit bien ventilé. Demander de l'aide médicale.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir la victime en raison des risques d'aspiration de liquide dans les poumons. Demander de l'aide médicale.
<b>Note au médecin</b>	Pas disponible

<b>Section 5. Méthodes de lutte contre les incendies</b>	
<b>Inflammabilité</b> Classe II - liquide combustible (NFPA).	<b>Limites d'inflammabilité</b> Seuil minimal : 0,7 %, Seuil maximal : 6 %
<b>Points d'éclair</b> CREUSET FERMÉ: >40°C (104°F) (Creuset Fermé)	<b>Temp. d'auto-inflammation</b> 225 °C (437 °F)

<b>Risques d'incendie en présence de substances diverses</b>	Inflammable en présence de flammes nues, d'étincelles et de chaleur. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air; elles peuvent se déplacer sur une distance considérable vers les sources d'inflammation et provoquer un retour de flammes. Ce produit peut accumuler une charge statique et s'enflammer.	<b>Risques d'explosion en présence de substances diverses</b>	La chaleur des flammes peut faire exploser les contenants. Ne pas couper, percer, chauffer, souder ou mettre sous pression les contenants vides. Le ruissellement dans les égouts peut entraîner des risques d'explosion.
<b>Produits de la combustion</b>	Oxydes de carbone (CO, CO <sub>2</sub> ), oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> ), oxydes de soufre (SO <sub>x</sub> ), composés sulphurés (H <sub>2</sub> S), fumée et vapeurs irritantes comme produits d'une combustion incomplète.		
<b>Appareils et méthodes de lutte contre les incendies</b>	<p>NAERG96, GUIDE 128, Liquides Inflammables (Non-polaires / non-miscibles à l'eau). ATTENTION: Toutes ces substances ont un point d'éclair modérée excédant 40°C. L'eau pulvérisée lors d'un incendie peut s'avérer inefficace.</p> <p>Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, Établir un périmètre de sécurité 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres (½ mille) dans toutes les directions.</p> <p>INCENDIE MINEUR : Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse régulière. INCENDIE MAJEUR : Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse. Ne pas employer de jet d'eau. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.</p> <p>Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons : Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.</p> <p>Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.</p> <p>Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler. Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive. Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.</p>		

### Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Fuite de produit ou déversement</b>	Consulter le Guide nord-américain des mesures d'urgence pour connaître les mesures appropriées à prendre en cas de besoin. EN CAS DE DÉVERSEMENT IMPORTANT, CONSIDÉRER LES MESURES DE CONTRÔLE SUIVANTES : Éteindre toutes les sources d'ignition. Demander à tout le personnel non essentiel de quitter les lieux. Aérer l'endroit du déversement. Arrêter la fuite s'il est possible de le faire en toute sécurité. Contenir le déversement. Utiliser un produit absorbant inerte approprié pour absorber la substance déversée. Récupérer le produit absorbant usé en vue de son élimination ultérieure. Mettre à la terre ou à la masse tout le matériel utilisé pour nettoyer la substance déversée, afin d'éviter toute accumulation d'électricité statique. Éviter tout contact avec la substance déversée. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les brouillards se dégageant de la substance. Éviter de contaminer les égouts, les ruisseaux, les rivières et les autres cours d'eau par la substance déversée. Aviser immédiatement les autorités compétentes.
--	--

### Section 7. Manipulation et entreposage

<b>Manipulation</b>	MATIÈRE COMBUSTIBLE. Manipuler avec soin. Éviter tout contact avec des sources d'inflammation ou de chaleur, des flammes ou des étincelles. S'assurer que tout le matériel est mis à la terre ou mis à la masse. Éviter tout contact avec la peau. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les brouillards pouvant se dégager du produit. Porter l'équipement de protection individuelle approprié (voir la Section 8). Éviter les espaces clos ou les endroits mal aérés. Les contenants vides peuvent contenir des résidus de produit. Ne pas mettre sous pression, couper, faire chauffer ou souder les contenants vides. Ne pas réutiliser les contenants sans les soumettre d'abord à un procédé commercial de nettoyage ou de remise en état. Le personnel qui manipule ce produit doit avoir de bonnes habitudes d'hygiène personnelle durant et après sa manipulation afin de prévenir toute ingestion accidentelle. Éliminer de façon appropriée les articles de cuir contaminés y compris les chaussures qui ne peuvent être décontaminés.
<b>Entreposage</b>	Entreposer loin des sources de chaleur et d'inflammation. Entreposer dans un endroit sec, frais et bien aéré. Entreposer loin des substances incompatibles et réactives (voir les sections 5 et 10). S'assurer que les contenants entreposés sont mis à la terre ou mis à la masse.

### Section 8. Mesures de contrôle contre l'exposition/protection personnelle

<b>Mesures d'ingénierie</b>	Aucune ventilation nécessaire dans des conditions d'utilisation normales. Si l'utilisation du produit génère des vapeurs ou du brouillard, utiliser une ventilation adéquate pour garder la quantité de contaminants aéroportés sous la limite d'exposition permise. De l'air d'appoint devrait toujours compenser l'air extrait par ventilation aspirante. S'assurer qu'une douche oculaire et une douche d'urgence sont situées à proximité du poste de travail.
<b>Protection personnelle</b>	<b>- La sélection de l'équipement de protection individuelle varie avec les conditions d'utilisation.</b>
<b>Yeux</b>	Déterminer la nécessité d'une protection oculaire (c'est-à-dire lunettes de sécurité ou étanches et (ou) écran facial) selon les conditions d'utilisation. Si le produit est utilisé dans une application où il y a un risque d'éclaboussures, il y a lieu d'envisager de porter des lunettes de sécurité ou étanches et (ou) un écran facial.
<b>Corps</b>	Porter des vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec la peau. Porter au moins un vêtement à manches longues et un pantalon.
<b>Respiratoire</b>	Lorsque des concentrations dans l'air peuvent excéder la limite d'exposition professionnelle indiquée à la Section 2 (et les limites applicables à votre secteur) et lorsque les moyens de réduction de l'exposition techniques, pratiques ou autres sont insuffisants, il pourrait être nécessaire de porter des respirateurs approuvés par le NIOSH afin de prévenir la surexposition par inhalation.

**Mains** Porter des gants de protection contre les produits chimiques. Pour la manutention de produits chauds, s'assurer que les gants sont antichaleur et isolés.

**Pieds** Porter des chaussures appropriées pour prévenir tout contact du produit avec les pieds ou la peau.

### Section 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>État physique et apparence</b>	Liquide huileux.	<b>Viscosité</b>	1.3 - 4.1 cSt @ 40°C (104°F).
<b>Couleur</b>	Incolore à jaune / brun (peut être coloré pour des motifs d'ordre fiscal).	<b>Point d'écoulement</b>	Variable, -50°C à 0°C (-58°F à 32°F)
<b>Odeur</b>	Légère odeur d'hydrocarbures.	<b>Point de ramollissement</b>	Sans objet.
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas disponible	<b>Point de goutte</b>	Sans objet.
<b>Point d'ébullition</b>	150 - 315°C (302 - 599°F)	<b>Pénétration</b>	Sans objet.
<b>Densité</b>	0.80 - 0.85 kg/L @ 15°C (59°F).	<b>Coefficient répart. huile / eau</b>	Pas disponible
<b>Densité de vapeur</b>	4,5 (Air = 1)	<b>Ionicté (dans l'eau)</b>	Pas disponible
<b>Tension de vapeur</b>	1.0 kPa à 20 °C (7.5 mm Hg à 68 °F).	<b>Propriétés de dispersion</b>	Pas disponible
<b>Volatilité</b>	<0.1 (Acétate de butyle = 1).	<b>Solubilité</b>	Insoluble dans l'eau froide, soluble dans les solvants d'hydrocarbures non polaires.

### Section 10. Données sur la stabilité et la réactivité

<b>Corrosivité</b>	Pas disponible		
<b>Stabilité</b>	Le produit est stable dans des conditions de manipulation et d'entreposage normales.	<b>Polymérisation dangereuse</b>	Aucune polymérisation dans des conditions d'utilisation normales.
<b>Incompatibilité avec diverses substances / conditions à éviter</b>	Réactif avec les agents comburants.	<b>Produits de la décomposition</b>	Susceptible de dégager des COx, NOx, SOx, H2S, fumées et vapeurs irritantes, en présence de chaleur jusqu'à décomposition.

### Section 11. Données toxicologiques

<b>Voies d'absorption</b>	Contact cutané, contact avec les yeux, inhalation et ingestion.
<b>Létalité aiguë</b>	L'information relative à la toxicité du produit dans son ensemble n'est pas disponible. Cependant, les données relatives à certains ingrédients sont fournies ci-dessous :  <b><u>Kérosène (pétrole), hydrodésulfuré (64742-81-0):</u></b> Toxicité orale aiguë (DL50) : >5000 mg/kg (rat) Toxicité cutanée aiguë (DL50) : >2000 mg/kg (lapin) Toxicité aiguë par inhalation (CL50) : >5000 mg/m <sup>3</sup> /4h (rat)  <b><u>Distillats moyens (pétrole), hydrodésulfurés (64742-80-9):</u></b> Toxicité aiguë par inhalation (CL50) : 4600 mg/m <sup>3</sup> /4h (rat)
<b>Effets chroniques ou autres effets toxiques</b>	
Voie cutanée:	Ce produit contient un ingrédient (>= 1 %) qui peut causer une irritation cutanée. C'est pourquoi ce produit est considéré comme un irritant cutané. Un contact prolongé ou répété peut dégraisser et assécher la peau et causer une dermatite.
Voie respiratoire:	L'inhalation de ce produit peut causer une irritation des voies respiratoires. L'inhalation de ce produit peut causer une dépression du système nerveux central accompagnée de symptômes tels que de la faiblesse, des étourdissements, des troubles d'élocution, de la somnolence, des pertes de conscience. En cas de surexposition prolongée, l'inhalation de ce produit peut causer le coma et la mort.
Voie orale:	L'ingestion de ce produit peut causer une irritation gastro-intestinale. L'aspiration de ce produit peut entraîner une irritation ou des brûlures graves aux voies respiratoires. L'ingestion de ce produit peut causer une dépression du système nerveux central accompagnée de symptômes tels que de la faiblesse, des étourdissements, des troubles d'élocution, de la somnolence, des pertes de conscience. En cas de surexposition prolongée, l'ingestion de ce produit peut causer le coma et la mort.
Inflammation/Irritation oculaire:	Ce produit contient un ingrédient (>= 1%) qui peut causer une irritation des yeux. C'est pourquoi ce produit est considéré comme un irritant pour les yeux.
Immunotoxicité:	Pas disponible
Sensibilisation cutanée:	Selon les données disponibles et les risques connus relatifs aux ingrédients, le contact avec ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation cutanée.
Sensibilisation des voies respiratoires:	Selon les données disponibles et les risques connus relatifs aux ingrédients, le contact avec ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation des voies respiratoires.

Mutagène:	Il n'a pas été établi qu'un des ingrédients de ce produit ( $\geq 0,1\%$ ) provoque une action mutagène. C'est pourquoi selon les données disponibles et les risques connus relatifs aux ingrédients, il ne devrait pas être un agent mutagène.
Toxicité sur la reproduction:	Il n'a pas été établi qu'un des ingrédients de ce produit ( $\geq 0,1\%$ ) cause une toxicité pour la reproduction. C'est pourquoi selon les données disponibles et les risques connus relatifs aux ingrédients, il ne devrait pas être considéré comme un agent toxique pour la reproduction.
Tératogénéité/Embryotoxicité:	Il n'a pas été établi qu'un des ingrédients de ce produit ( $\geq 0,1\%$ ) est tératogène et embryotoxique. C'est pourquoi selon les données disponibles et les risques connus relatifs aux ingrédients, il ne devrait pas être un agent tératogène ou une embryotoxine.
Cancérogénéité (ACGIH):	Il n'a pas été établi que ce produit contient des produits chimiques en quantité à déclaration obligatoire qui sont classés avec les produits cancérogènes des groupes A1, A2 ou A3 par l'ACGIH.
Cancérogénéité (CIRC):	Ce produit n'est pas censé de contenir de produits chimiques en quantités à déclarer, qui sont trouvés sur la liste des cancérogènes (Groupe 1, 2A ou 2B) d'CIRC.
Cancérogénéité (NTP):	Il n'a pas été établi que ce produit contient des produits chimiques en quantité à déclaration obligatoire qui sont classés avec les produits cancérogènes définis par le NTP.
Cancérogénéité (IRIS):	Il n'a pas été établi que ce produit contient des produits chimiques en quantité à déclaration obligatoire qui sont classés avec les produits cancérogènes définis par l'IRIS.
Cancérogénéité (OSHA):	Il n'a pas été établi que ce produit contient des produits chimiques en quantité à déclaration obligatoire qui sont classés avec les produits cancérogènes définis par l'OSHA.
<b>Autres considérations</b>	Aucune remarque additionnelle.

**Section 12. Données écologiques**

<b>Évolution dans l'environnement</b>	Pas disponible	<b>Persistance/Bioaccumulation Potential</b>	Pas disponible
<b>DBO5 et DCO</b>	Pas disponible	<b>Produits de la biodégradation</b>	Pas disponible
<b>Autres remarques</b>	Aucune remarque additionnelle.		


**Section 13. Directives en matière d'élimination**

<b>Élimination des déchets</b>	La substance épuisée, usée ou vidangée peut être considérée comme un déchet dangereux. Consulter les organismes de réglementation locaux ou régionaux compétents. S'assurer que les processus de gestion des déchets sont conformes aux exigences gouvernementales et à la réglementation locale en matière d'élimination.
--------------------------------	--

**Section 14. Renseignements sur le transport**

<b>Classification TMD</b>	HUILE DE CHAUFFE LÉGÈRE, 3, UN1202, GEIII (TMD-LC)	<b>Dispositions particulières pour le transport</b>	Regardez le Règlement sur le transport des marchandises dangereuses
---------------------------	--	---	---

**Section 15. Informations réglementaires**

<b>Autres réglementations</b>	Ce produit peut être utilisé en vertu du RPC du SIMDUT. Tous les composants de cette formulation sont énumérés dans l'inventaire de la CEPA-LIS (Liste Interieure des Substances).  Tous les composants de cette formulation sont énumérés dans l'inventaire de la TSCA-EPA des États-Unis.  Tous les composants de cette formulation sont énumérés dans l'inventaire européen des substances chimiques commerciales (EINECS).  Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toute l'information requise par ce règlement.  Veuillez communiquer avec la Prévention reliée aux produits pour information.																				
<b>DSD/DPD (Europe)</b>	Non évalué.	<b>HCS (U.S.A.)</b>	CLASSE: Substance irritante. CLASSE: Effets sur les organes cibles. CLASSE: Liquide combustible ayant un point d'éclair entre 37.8°C (100°F) et 93.3°C (200°F).																		
<b>ADR (Europe) (pictogrammes)</b>	NOT EVALUATED FOR EUROPEAN TRANSPORT  NON ÉVALUÉ POUR LE TRANSPORT EUROPÉEN.	<b>DOT (États-Unis) (pictogrammes)</b>																			
<b>HMIS (États-Unis)</b>	<table border="1"> <tr> <td>Dangers pour la santé</td> <td>2*</td> </tr> <tr> <td>Risques d'incendie</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Réactivité</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Protection personnelle</td> <td>H</td> </tr> </table>	Dangers pour la santé	2*	Risques d'incendie	2	Réactivité	0	Protection personnelle	H	<b>NFPA (États-Unis)</b>	<table border="1"> <tr> <td>Santé</td> <td>2</td> <td>Risques d'incendie</td> <td>2</td> <td>Réactivité</td> <td>0</td> <td>Danger spécifique</td> <td></td> </tr> </table>	Santé	2	Risques d'incendie	2	Réactivité	0	Danger spécifique		<b>Indice</b>	0 Insignifiant 1 Légère 2 Modéré 3 Fort 4 Extrême
Dangers pour la santé	2*																				
Risques d'incendie	2																				
Réactivité	0																				
Protection personnelle	H																				
Santé	2	Risques d'incendie	2	Réactivité	0	Danger spécifique															



**Section 16. Autres renseignements**

**Références** Disponible sur demande.  
\* Marque de commerce de Petro-Canada - Trademark

**Glossaire**

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists	IRIS - Integrated Risk Information System
ADR - Agreement on Dangerous goods by Road (Europe)	DL50/CL50 - Dose létale/concentration létale 50 %
ASTM - American Society for Testing and Materials	DLmin/CLmin - Dose létale/concentration létale les moins élevées publiées.
BDO5 - Demande biochimique en oxygène (5 jours)	NFPA - National Fire Prevention Association
CAS - Chemical Abstract Services	NIOSH - National Institute for Occupational Safety & Health
CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act	NPRI - Inventaire national des rejets de polluants
CFR - Code of Federal Regulations	RRSN - Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles (Canada)
CHIP - Chemical Hazard Information and Packaging Approved Supply List	NTP - National Toxicology Program
DCO - Demande chimique en oxygène	OSHA - Occupational Safety & Health Administration
RPC - Règlement sur les produits contrôlés	PEL - Limite d'exposition permise
DOT - Department of Transportation (États-Unis)	RCRA - Resource Conservation and Recovery Act
DSCL - Classification et étiquetage des substances dangereuses (Europe)	SARA - Superfund Amendments and Reorganization Act
DSD/DPD - Directive sur les substances dangereuses/Préparations sur les substances dangereuses (Europe)	STEL - Limite d'exposition à court terme (15 minutes)
LCPE - Loi Canadienne sur la protection de l'environnement	TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)
LIS - Liste intérieure des substances	DT min./CT min. - Dose/concentration toxiques les moins élevées publiées
UE - Union européenne	TLm - Limite de médiane tolérance
EINECS - Inventaire européen des produits chimiques commercialisés	TLV-TWA - Valeur limite d'exposition - Moyenne pondérée en fonction du temps
EPCRA - Emergency Planning And Community Right-To-Know Act	TSCA - Toxic Substances Control Act
FDA - Food and Drug Administration	USEPA - United States Environmental Protection Agency
FIFRA - Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act	USP - United States Pharmacopoeia
HCS - Hazardous Communication System	SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
HMIS - Hazardous Material Information System	
CIRC - Centre international de recherches sur le cancer	

**Pour obtenir des exemplaires de FS**

Internet: [www.petro-canada.ca/fichessignaletiques](http://www.petro-canada.ca/fichessignaletiques)

Ouest du Canada, Ontario et Centre du Canada, téléphone: 1-800-668-0222; télécopieur: 1-800-837-1228

Québec et Est du Canada, téléphone: 514-640-8308; télécopieur: 514-640-8385

Pour L'Information de Prévention reliée aux produits: (905) 804-4752

Fiche préparée par Product Safety - JDW le 2/24/2004.

Données entrées par Product Safety - JDW.

*Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.*



# Fiche signalétique

<b>SIMDUT (Pictogrammes)</b> 	<b>SIMDUT (Classification)</b> <b>B-3, D-2B</b>	<b>Vêtements de protection</b> 	<b>TMD (pictogrammes)</b> 
----------------------------------	--	------------------------------------	-------------------------------

<b>Section 1. Identification du produit et de la compagnie</b>	
<b>Nom du produit</b> <b>MAZOUT</b>	<b>Code</b> W105 SAP: 132, 156, 286, 300
<b>Nom commun</b> Mazout léger n° 1, mazout léger n° 50, mazout léger n° 2 saisonnier, mazout léger n° 2 saisonnier spécial, diesel économique, mazout léger n° 1, ThermoClean.	<b>Validée le</b> 2/5/2004.
<b>Fabricant</b> PETRO-CANADA C.P. Box 2844 Calgary, (Alberta) T2P 3E3	<b>En cas d'urgence</b> Petro-Canada : 403-296-3000 Centre canadien d'urgence transport CANUTEC : 613-996-6666 Numéro des centres antipoison : Consulter l'annuaire téléphonique.
<b>Utilisations</b> Les mazouts sont des combustibles distillés, convenant aux brûleurs de combustible liquide non préchauffé.	

<b>Section 2. Composition et renseignements sur les ingrédients</b>					
			<i>Limites d'exposition (ACGIH)</i>		
<b>Nom</b>	<b>N° CAS</b>	<b>% (V/V)</b>	<b>TLV-TWA(8 h)</b>	<b>STEL</b>	<b>PLAFOND</b>
1) Mélange de distillats du pétrole.  La teneur en aromatiques est d'au plus 50 % (aucun benzène).	68476-30-2, 64742-81-0	100	100 mg/m <sup>3</sup> (comme les hydrocarbures totaux) *	Pas établie	Pas établie
<b>Recommandation du fabricant</b>	* Éviter tout contact prolongé ou répété de la peau avec les carburants diesels ce qui peut provoquer une irritation cutanée et pourrait être associé à un risque accru de cancer de la peau.				
<b>Autres Limites d'exposition</b>	Consulter les autorités locales, des états, provinciales ou territoriales pour connaître les limites d'exposition considérées acceptables.				

<b>Section 3. Identification des risques</b>	
<b>Effets potentiels sur la santé</b>	Liquide combustible. Manipuler ce produit avec soin. Le contact avec ce produit peut causer une irritation de la peau et des yeux. Un contact prolongé ou répété peut causer une irritation de la peau, un dégraissage, un assèchement ou des dermatites. L'inhalation de ce produit peut causer une irritation des voies respiratoires et peut causer une dépression du système nerveux central accompagnée de symptômes tels que de la faiblesse, des étourdissements, des troubles d'élocution, de la somnolence, des pertes de conscience. En cas de surexposition prolongée, l'inhalation de ce produit peut causer le coma et la mort. L'ingestion de ce produit peut causer une irritation gastro-intestinale. L'aspiration de ce produit peut entraîner une irritation ou des brûlures graves aux voies respiratoires. Pour plus d'information, consulter la section 11 de cette fiche signalétique.

<b>Section 4. Premiers soins</b>	
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Demander de l'aide médicale.
<b>Contact avec la peau</b>	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. Laver doucement et entièrement la peau contaminée à l'eau courante avec un savon non abrasif. Demander de l'aide médicale.
<b>Inhalation</b>	Déplacer la victime dans un endroit sécuritaire le plus tôt possible. Si la victime ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Permettre à la victime de se reposer dans un endroit bien ventilé. Demander de l'aide médicale.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir la victime en raison des risques d'aspiration de liquide dans les poumons. Demander de l'aide médicale.
<b>Note au médecin</b>	Pas disponible

<b>Section 5. Méthodes de lutte contre les incendies</b>			
<b>Inflammabilité</b>	Classe II - liquide combustible (NFPA).	<b>Limites d'inflammabilité</b>	Seuil minimal : 0,7 %, Seuil maximal : 6 %
<b>Points d'éclair</b>	Creuset ouvert : >40 °C (>104 °F), Cleveland.	<b>Temp. d'auto-inflammation</b>	225 °C (437 °F)

<b>Risques d'incendie en présence de substances diverses</b>	Inflammable en présence de flammes nues, d'étincelles ou de chaleur. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air; elles peuvent se déplacer sur une distance considérable vers les sources d'inflammation et provoquer un retour de flammes. Ce produit peut accumuler une charge statique et s'enflammer.	<b>Risques d'explosion en présence de substances diverses</b>	La chaleur des flammes peut faire exploser les contenants. Ne pas couper, percer, chauffer, souder ou mettre sous pression les contenants vides. Le ruissellement dans les égouts peut entraîner des risques d'explosion.
<b>Produits de la combustion</b>	Oxydes de carbone (CO, CO <sub>2</sub> ), oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> ), oxydes de soufre (SO <sub>x</sub> ), composés sulphurés (H <sub>2</sub> S), fumée et vapeurs irritantes comme produits d'une combustion incomplète.		
<b>Appareils et méthodes de lutte contre les incendies</b>	<p>NAER96, GUIDE 128, Liquides Inflammables (Non-polaires / non-miscibles à l'eau).  <b>ATTENTION:</b> Toutes ces substances ont un point d'éclair modérée excédant 40°C. L'eau pulvérisée lors d'un incendie peut s'avérer inefficace.</p> <p>Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, Établir un périmètre de sécurité 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres (½ mille) dans toutes les directions.</p> <p>INCENDIE MINEUR : Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse régulière.  INCENDIE MAJEUR : Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse. Ne pas employer de jet d'eau. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.</p> <p>Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons : Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.</p> <p>Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.</p> <p>Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler. Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive. Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.</p>		

### Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Fuite de produit ou déversement</b>	<p>Consulter le Guide nord-américain des mesures d'urgence pour connaître les mesures appropriées à prendre en cas de besoin. EN CAS DE DÉVERSEMENT IMPORTANT, CONSIDÉRER LES MESURES DE CONTRÔLE SUIVANTES : Éteindre toutes les sources d'ignition. Demander à tout le personnel non essentiel de quitter les lieux. Aérer l'endroit du déversement. Arrêter la fuite s'il est possible de le faire en toute sécurité. Contenir le déversement. Utiliser un produit absorbant inerte approprié pour absorber la substance déversée. Récupérer le produit absorbant usé en vue de son élimination ultérieure. Mettre à la terre ou à la masse tout le matériel utilisé pour nettoyer la substance déversée, afin d'éviter toute accumulation d'électricité statique. Éviter tout contact avec la substance déversée. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les brouillards se dégageant de la substance. Éviter de contaminer les égouts, les ruisseaux, les rivières et les autres cours d'eau par la substance déversée. Aviser immédiatement les autorités compétentes.</p>
--	---

### Section 7. Manipulation et entreposage

<b>Manipulation</b>	<p>MATIÈRE COMBUSTIBLE. Manipuler avec soin. Éviter tout contact avec des sources d'inflammation ou de chaleur, des flammes ou des étincelles. S'assurer que tout le matériel est mis à la terre ou mis à la masse. Éviter tout contact avec la peau. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les brouillards pouvant se dégager du produit. Porter l'équipement de protection individuelle approprié (voir la Section 8). Éviter les espaces clos ou les endroits mal aérés. Les contenants vides peuvent contenir des résidus de produit. Ne pas mettre sous pression, couper, faire chauffer ou souder les contenants vides. Ne pas réutiliser les contenants sans les soumettre d'abord à un procédé commercial de nettoyage ou de remise en état. Le personnel qui manipule ce produit doit avoir de bonnes habitudes d'hygiène personnelle durant et après sa manipulation afin de prévenir toute ingestion accidentelle. Éliminer de façon appropriée les articles de cuir contaminés y compris les chaussures qui ne peuvent être décontaminés.</p>
<b>Entreposage</b>	<p>Entreposer loin des sources de chaleur et d'inflammation. Entreposer dans un endroit sec, frais et bien aéré. Entreposer loin des substances incompatibles et réactives (voir les sections 5 et 10). S'assurer que les contenants entreposés sont mis à la terre ou mis à la masse.</p>

### Section 8. Mesures de contrôle contre l'exposition/protection personnelle

<b>Mesures d'ingénierie</b>	<p>Aucune ventilation nécessaire dans des conditions d'utilisation normales. Si l'utilisation du produit génère des vapeurs ou du brouillard, utiliser une ventilation adéquate pour garder la quantité de contaminants aéroportés sous la limite d'exposition permise. De l'air d'appoint devrait toujours compenser l'air extrait par ventilation aspirante. S'assurer qu'une douche oculaire et une douche d'urgence sont situées à proximité du poste de travail.</p>
<b>Protection personnelle - La sélection de l'équipement de protection individuelle varie avec les conditions d'utilisation.</b>	
<b>Yeux</b>	<p>Déterminer la nécessité d'une protection oculaire (c'est-à-dire lunettes de sécurité ou étanches et (ou) écran facial) selon les conditions d'utilisation. Si le produit est utilisé dans une application où il y a un risque d'éclaboussures, il y a lieu d'envisager de porter des lunettes de sécurité ou étanches et (ou) un écran facial.</p>
<b>Corps</b>	<p>Porter des vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec la peau. Porter au moins un vêtement à manches longues et un pantalon.</p>
<b>Respiratoire</b>	<p>Lorsque des concentrations dans l'air peuvent excéder la limite d'exposition professionnelle indiquée à la Section 2 (et les limites applicables à votre secteur) et lorsque les moyens de réduction de l'exposition techniques, pratiques ou autres sont insuffisants, il pourrait être nécessaire de porter des respirateurs approuvés par le NIOSH afin de prévenir la surexposition par inhalation.</p>

**Mains** Porter des gants de protection contre les produits chimiques. Pour la manutention de produits chauds, s'assurer que les gants sont antichaleur et isolés.

**Pieds** Porter des chaussures appropriées pour prévenir tout contact du produit avec les pieds ou la peau.

### Section 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>État physique et apparence</b>	Liquide clair et huileux.	<b>Viscosité</b>	1.2 - 4.1 cSt @ 40°C (104°F)
<b>Couleur</b>	Incolore à jaune / brun (peut être coloré pour des motifs d'ordre fiscal).	<b>Point d'écoulement</b>	Pas disponible
<b>Odeur</b>	Légère odeur d'hydrocarbures.	<b>Point de ramollissement</b>	Sans objet.
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas disponible	<b>Point de goutte</b>	Sans objet.
<b>Point d'ébullition</b>	150 - 371°C (302 - 700°F)	<b>Pénétration</b>	Sans objet.
<b>Densité</b>	0.80 - 0.88 kg/L @ 15°C (59°F).	<b>Coefficient répat. huile / eau</b>	Pas disponible
<b>Densité de vapeur</b>	4,5 (Air = 1)	<b>Ionicité (dans l'eau)</b>	Pas disponible
<b>Tension de vapeur</b>	1,0 kPa à 20°C (7,5 mm de Hg à 68°F).	<b>Propriétés de dispersion</b>	Pas disponible
<b>Volatilité</b>	<0.1 (Acétate de butyle = 1),	<b>Solubilité</b>	Insoluble dans l'eau froide, soluble dans les solvants d'hydrocarbures non polaires.

### Section 10. Données sur la stabilité et la réactivité

<b>Corrosivité</b>	Pas disponible		
<b>Stabilité</b>	Le produit est stable dans des conditions de manipulation et d'entreposage normales.	<b>Polymérisation dangereuse</b>	Aucune polymérisation dans des conditions d'utilisation normales.
<b>Incompatibilité avec diverses substances / conditions à éviter</b>	Réactif avec les agents comburants et les acides.	<b>Produits de la décomposition</b>	Susceptible de dégager des COx, NOx, SOx, H2S, fumées et vapeurs irritantes, en présence de chaleur jusqu'à décomposition.

### Section 11. Données toxicologiques

<b>Voies d'absorption</b>	Contact avec la peau, contact avec les yeux, inhalation, et ingestion.
<b>Létalité aiguë</b>	L'information relative à la toxicité du produit dans son ensemble n'est pas disponible. Cependant, les données relatives à certains ingrédients sont fournies ci-dessous :  <b>Mazout No. 2 (68476-30-2):</b> Toxicité orale aiguë (DL50) : 12000 mg/kg (rat)  <b>Kérosène (pétrole), hydrodésulfuré (64742-81-0):</b> Toxicité orale aiguë (DL50) : >5000 mg/kg (rat) Toxicité cutanée aiguë (DL50) : >2000 mg/kg (lapin) Toxicité aiguë par inhalation (CL50) : >5000 mg/m³/4h (rat)
<b>Effets chroniques ou autres effets toxiques</b>	
Voie cutanée:	Ce produit contient un ingrédient (>= 1 %) qui peut causer une irritation cutanée. C'est pourquoi ce produit est considéré comme un irritant cutané. Un contact prolongé ou répété peut dégraisser et assécher la peau et causer une dermatite.
Voie respiratoire:	L'inhalation de ce produit peut causer une irritation des voies respiratoires. L'inhalation de ce produit peut causer une dépression du système nerveux central accompagnée de symptômes tels que de la faiblesse, des étourdissements, des troubles d'élocution, de la somnolence, des pertes de conscience. En cas de surexposition prolongée, l'inhalation de ce produit peut causer le coma et la mort.
Voie orale:	L'ingestion de ce produit peut causer une irritation gastro-intestinale. L'aspiration de ce produit peut entraîner une irritation ou des brûlures graves aux voies respiratoires. L'ingestion de ce produit peut causer une dépression du système nerveux central accompagnée de symptômes tels que de la faiblesse, des étourdissements, des troubles d'élocution, de la somnolence, des pertes de conscience. En cas de surexposition prolongée, l'ingestion de ce produit peut causer le coma et la mort.
Inflammation/Irritation oculaire:	Ce produit contient un ingrédient (>= 1%) qui peut causer une irritation des yeux. C'est pourquoi ce produit est considéré comme un irritant pour les yeux.
Immunotoxicité:	Pas disponible
Sensibilisation cutanée:	Selon les données disponibles et les risques connus relatifs aux ingrédients, le contact avec ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation cutanée.
Sensibilisation des voies respiratoires:	Selon les données disponibles et les risques connus relatifs aux ingrédients, le contact avec ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation des voies respiratoires.

Mutagène:	Il n'a pas été établi qu'un des ingrédients de ce produit ( $\geq 0,1\%$ ) provoque une action mutagène. C'est pourquoi selon les données disponibles et les risques connus relatifs aux ingrédients, il ne devrait pas être un agent mutagène.
Toxicité sur la reproduction:	Il n'a pas été établi qu'un des ingrédients de ce produit ( $\geq 0,1\%$ ) cause une toxicité pour la reproduction. C'est pourquoi selon les données disponibles et les risques connus relatif aux ingrédients, il ne devrait être considéré pas comme un agent toxique pour la reproduction.
Tératogénéité/Embryotoxicié:	Il n'a pas été établi qu'un des ingrédients de ce produit ( $\geq 0,1\%$ ) est tératogène et embryotoxique. C'est pourquoi selon les données disponibles et les risques connus relatifs aux ingrédients, il ne devrait pas être un agent tératogène ou une embryotoxine.
Cancérogénéité (ACGIH):	ACGIH A3: cancérogène pour les animaux. [huile diesel] (Voir les Autres considérations)
Cancérogénéité (CIRC):	Ce produit n'est pas censé de contenir de produits chimiques en quantités à déclarer, qui sont trouvés sur la liste des cancérogènes (Groupe 1, 2A ou 2B) d'CIRC.
Cancérogénéité (NTP):	Ce produit n'est pas censé de contenir de produits chimiques en quantités à déclarer, qui sont trouvés sur la liste des cancérogènes de NTP.
Cancérogénéité (IRIS):	Pas disponible
Cancérogénéité (OSHA):	Ce produit n'est pas censé de contenir de produits chimiques en quantités à déclarer, qui sont trouvés sur la liste des cancérogènes d'OSHA.
<b>Autres considérations</b>	* Éviter tout contact prolongé ou répété de la peau avec les carburants diesels ce qui peut provoquer une irritation cutanée et pourrait être associé à un risque accru de cancer de la peau.

**Section 12. Données écologiques**

<b>Évolution dans l'environnement</b>	Pas disponible	<b>Persistance/Bioaccumulation Potential</b>	Pas disponible
<b>DBO5 et DCO</b>	Pas disponible	<b>Produits de la biodégradation</b>	Pas disponible
<b>Autres remarques</b>	Aucune remarque additionnelle.		


**Section 13. Directives en matière d'élimination**

<b>Élimination des déchets</b>	La substance épuisée, usée ou vidangée peut être considérée comme un déchet dangereux. Consulter les organismes de réglementation locaux ou régionaux compétents. S'assurer que les processus de gestion des déchets sont conformes aux exigences gouvernementales et à la réglementation locale en matière d'élimination.
--------------------------------	--

**Section 14. Renseignements sur le transport**

<b>Classification TMD</b>	HUILE DE CHAUFFE LÉGÈRE, 3, UN1202, GEIII (TMD-LC)	<b>Dispositions particulières pour le transport</b>	Regardez le Règlement sur le transport des marchandises dangereuses
---------------------------	--	---	---

**Section 15. Informations réglementaires**

<b>Autres réglementations</b>	Ce produit peut être utilisé en vertu du RPC du SIMDUT. Tous les composants de cette formulation sont énumérés dans l'inventaire de la CEPA-LIS (Liste Interieure des Substances).  Tous les composants de cette formulation sont énumérés dans l'inventaire de la TSCA-EPA des États-Unis.  Tous les composants de cette formulation sont énumérés dans l'inventaire européen des substances chimiques commerciales (EINECS).  Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toute l'information requise par ce règlement.  Veuillez communiquer avec la Prévention reliée aux produits pour information.																						
<b>DSD/DPD (Europe)</b>	Non évalué.	<b>HCS (U.S.A.)</b>	CLASSE: Substance irritante. CLASSE: Effets sur les organes cibles. CLASSE: Liquide combustible ayant un point d'éclair entre 37.8°C (100°F) et 93.3°C (200°F).																				
<b>ADR (Europe) (pictogrammes)</b>	NOT EVALUATED FOR EUROPEAN TRANSPORT NON ÉVALUÉ POUR LE TRANSPORT EUROPÉEN.	<b>DOT (États-Unis) (pictogrammes)</b>																					
<b>HMIS (États-Unis)</b>	<table border="1"> <tr> <td>Dangers pour la santé</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Risques d'incendie</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Réactivité</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Protection personnelle</td> <td>H</td> </tr> </table>	Dangers pour la santé	2	Risques d'incendie	2	Réactivité	0	Protection personnelle	H	<b>NFPA (États-Unis)</b>	<table border="1"> <tr> <td>Risques d'incendie</td> <td>2</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Santé</td> <td>2</td> <td>0</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td colspan="4">Danger spécifique</td> </tr> </table>	Risques d'incendie	2	0	0	Santé	2	0	0	Danger spécifique			
Dangers pour la santé	2																						
Risques d'incendie	2																						
Réactivité	0																						
Protection personnelle	H																						
Risques d'incendie	2	0	0																				
Santé	2	0	0																				
Danger spécifique																							
		<b>Indice</b>	0 Insignifiant 1 Légère 2 Modéré 3 Fort 4 Extrême																				

**Section 16. Autres renseignements**

**Références** Disponible sur demande.  
\* Marque de commerce de Petro-Canada - Trademark

**Glossaire**

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists	IRIS - Integrated Risk Information System
ADR - Agreement on Dangerous goods by Road (Europe)	DL50/CL50 - Dose létale/concentration létale 50 %
ASTM - American Society for Testing and Materials	DLmin/CLmin - Dose létale/concentration létale les moins élevées publiées.
BDO5 - Demande biochimique en oxygène (5 jours)	NFPA - National Fire Prevention Association
CAS - Chemical Abstract Services	NIOSH - National Institute for Occupational Safety & Health
CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act	NPRI - Inventaire national des rejets de polluants
CFR - Code of Federal Regulations	RRSN - Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles (Canada)
CHIP - Chemical Hazard Information and Packaging Approved Supply List	NTP - National Toxicology Program
DCO - Demande chimique en oxygène	OSHA - Occupational Safety & Health Administration
RPC - Règlement sur les produits contrôlés	PEL - Limite d'exposition permise
DOT - Department of Transportation (États-Unis)	RCRA - Resource Conservation and Recovery Act
DSCL - Classification et étiquetage des substances dangereuses (Europe)	SARA - Superfund Amendments and Reorganization Act
DSD/DPD - Directive sur les substances dangereuses/Préparations sur les substances dangereuses (Europe)	STEL - Limite d'exposition à court terme (15 minutes)
LCPE - Loi Canadienne sur la protection de l'environnement	TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)
LIS - Liste intérieure des substances	DT min./CT min. - Dose/concentration toxiques les moins élevées publiées
UE - Union européenne	TLm - Limite de médiane tolérance
EINECS - Inventaire européen des produits chimiques commercialisés	TLV-TWA - Valeur limite d'exposition - Moyenne pondérée en fonction du temps
EPCRA - Emergency Planning And Community Right-To-Know Act	TSCA - Toxic Substances Control Act
FDA - Food and Drug Administration	USEPA - United States Environmental Protection Agency
FIFRA - Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act	USP - United States Pharmacopoeia
HCS - Hazardous Communication System	SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
HMS - Hazardous Material Information System	
CIRC - Centre international de recherches sur le cancer	

**Pour obtenir des exemplaires de FS**

Internet: [www.petro-canada.ca/fichessignaletiques](http://www.petro-canada.ca/fichessignaletiques)

Ouest du Canada, Ontario et Centre du Canada, téléphone: 1-800-668-0222; télécopieur: 1-800-837-1228

Québec et Est du Canada, téléphone: 514-640-8308; télécopieur: 514-640-8385

Pour L'Information de Prévention reliée aux produits: (905) 804-4752

Fiche préparée par Product Safety - JDW le 2/5/2004.

Données entrées par Product Safety - JDW.

*Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.*



<b>SIMDUT (Pictogrammes)</b>	<b>SIMDUT (Classification)</b>	<b>Vêtements de protection</b>	<b>TMD (pictogrammes)</b>
	<b>B-3, D-2A, D-2B</b>		See Section 14 Regardez Section 14

<b>Section 1. Identification du produit et de la compagnie</b>	
<b>Nom du produit</b> <b>M A Z O U T R É S I D U E L</b> <b>#6/MARINE/LOURD/BUNKER</b>	<b>Code</b> W146 SAP: 159, 160, 269, 270, 271
<b>Nom commun</b> Mazout lourd 6C- 3.0% S, 2.0% S, 1.5% S; Edmonton Bunker 806, Heavy Fuel Oil 806, Decant Oil, Mazout intermédiaire IF-30, 60, 80, 100, 120, 150, 180, 240, 280, 320, 380; Bunker marin.	<b>Validée le</b> 6/18/2004.
<b>Fabricant</b> PETRO-CANADA C.P. Box 2844 Calgary, (Alberta) T2P 3E3	<b>En cas d'urgence</b> P e t r o - C a n a d a : 403-296-3000 Centre canadien d'urgence transport CANUTEC : 613-996-6666 Numéro des centres antipoison : Consulter l'annuaire téléphonique.
<b>Utilisations</b> Decant Oil/Bunker/Mazout lourd peuvent être utilisés comme charge d'alimentation à une raffinerie.	

<b>Section 2. Composition et renseignements sur les ingrédients</b>					
			<b>Limites d'exposition (ACGIH)</b>		
<b>Nom</b>	<b>N° CAS</b>	<b>% (V/V)</b>	<b>TLV-TWA(8 h)</b>	<b>STEL</b>	<b>PLAFOND</b>
Lourd, hydrocarbures complexe	68476-33-5, 68553-00-4	>97	Pas établie	Pas établie	Pas établie
Soufre	7704-34-9	<3	Pas établis	Pas établis	Pas établis
Mise en garde: Le produit chauffé peut dégager du sulfure d'hydrogène.					
<b>Recommandation du fabricant</b>	Sans objet				
<b>Autres Limites d'exposition</b>	Consulter les autorités locales, des états, provinciales ou territoriales pour connaître les limites d'exposition considérées acceptables.				

<b>Section 3. Identification des risques</b>	
<b>Effets potentiels sur la santé</b>	Liquide combustible. Manipuler ce produit avec soin. Le contact avec ce produit peut causer une irritation de la peau et des yeux. Un contact prolongé ou répété peut causer une irritation de la peau, un dégraissage, un assèchement ou des dermatites. L'inhalation de ce produit peut causer une irritation des voies respiratoires et peut causer une dépression du système nerveux central accompagnée de symptômes tels que de la faiblesse, des étourdissements, des troubles d'élocution, de la somnolence, des pertes de conscience. En cas de surexposition prolongée, l'inhalation de ce produit peut causer le coma et la mort. L'ingestion de ce produit peut causer une irritation gastro-intestinale. L'aspiration de ce produit peut entraîner une irritation ou des brûlures graves aux voies respiratoires. Peut causer le cancer. Pour plus d'information, consulter la section 11 de cette fiche signalétique.

<b>Section 4. Premiers soins</b>	
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Demander de l'aide médicale.
<b>Contact avec la peau</b>	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. Laver doucement et entièrement la peau contaminée à l'eau courante avec un savon non abrasif. Demander de l'aide médicale.
<b>Inhalation</b>	Déplacer la victime dans un endroit sécuritaire le plus tôt possible. Si la victime ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Permettre à la victime de se reposer dans un endroit bien ventilé. Demander de l'aide médicale.
<b>Ingestion</b>	NE PAS faire vomir la victime en raison des risques d'aspiration de liquide dans les poumons. Demander de l'aide médicale.
<b>Note au médecin</b>	Pas disponible

**Section 5. Méthodes de lutte contre les incendies**

<b>Inflammabilité</b>	Liquide combustible (NFPA).	<b>Limites d'inflammabilité</b>	Pas disponible
<b>Points d'éclair</b>	Creuset fermé : >62 °C (144 °F)	<b>Temp. d'auto-inflammati</b>	Pas disponible
<b>Risques d'incendie en présence de substances diverses</b>	Inflammable en présence de flammes nues, d'étincelles et de chaleur. Ce produit peut accumuler une charge statique et s'enflammer.	<b>Risques d'explosion en présence de substances diverses</b>	Peut former de mélange explosifs au contact de l'air. La chaleur des flammes peut faire exploser les contenants. Ne pas couper, percer, chauffer, souder ou mettre sous pression les contenants vides.
<b>Produits de la combustion</b>	Oxydes de carbone (CO, CO <sub>2</sub> ), oxydes de soufre (SO <sub>x</sub> ), composés sulphurés (H <sub>2</sub> S), aldéhydes, fumée et vapeurs irritantes comme produits d'une combustion incomplète.		
<b>Appareils et méthodes de lutte contre les incendies</b>	<p>NAERG96, GUIDE 128, Liquides Inflammables (Non-polaires / non-miscibles à l'eau).  <b>ATTENTION:</b> Toutes ces substances ont un point d'éclair modérée excédant 40°C. L'eau pulvérisée lors d'un incendie peut s'avérer inefficace.</p> <p>Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, Établir un périmètre de sécurité 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres (½ mille) dans toutes les directions.</p> <p>INCENDIE MINEUR : Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse régulière.  INCENDIE MAJEUR : Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse. Ne pas employer de jet d'eau. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.</p> <p>Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons : Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.</p> <p>Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.</p> <p>Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler. Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive. Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.</p>		

**Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

<b>Fuite de produit ou déversement</b>	<p>EN CAS DE DÉVERSEMENT IMPORTANT, CONSIDÉRER LES MESURES DE CONTRÔLE SUIVANTES : Consulter le Guide nord-américain des mesures d'urgence pour connaître les mesures appropriées à prendre en cas de besoin. Demander à tout le personnel non essentiel de quitter les lieux. Éteindre toutes les sources d'ignition. Arrêter la fuite s'il est possible de le faire en toute sécurité. S'assurer que le personnel chargé du nettoyage porte l'équipement de protection individuelle approprié. Aérer l'endroit du déversement. Utiliser un produit absorbant inerte approprié pour absorber la substance déversée. Récupérer le produit absorbant usé en vue de son élimination ultérieure. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les brouillards se dégageant de la substance. Éviter tout contact avec la substance déversée. Éviter de contaminer les égouts, les ruisseaux, les rivières et les autres cours d'eau par la substance déversée. Mettre à la terre ou à la masse tout le matériel utilisé pour nettoyer la substance déversée, afin d'éviter toute accumulation d'électricité statique. Aviser immédiatement les autorités compétentes.</p>
--	--

**Section 7. Manipulation et entreposage**

<b>Manipulation</b>	<p>MATIÈRE COMBUSTIBLE. Manipuler avec soin. Éviter tout contact avec des sources d'inflammation ou de chaleur, des flammes ou des étincelles. S'assurer que tout le matériel est mis à la terre ou mis à la masse. Éviter tout contact avec la peau. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les brouillards pouvant se dégager du produit. Éviter les espaces clos ou les endroits mal aérés. Les contenants vides peuvent contenir des résidus de produit. Ne pas mettre sous pression, couper, faire chauffer ou souder les contenants vides. Ne pas réutiliser les contenants sans les soumettre d'abord à un procédé commercial de nettoyage ou de remise en état. Porter l'équipement de protection individuelle approprié (voir la Section 8). Le personnel qui manipule ce produit doit avoir de bonnes habitudes d'hygiène personnelle durant et après sa manipulation afin de prévenir toute ingestion accidentelle. Éliminer de façon appropriée les articles de cuir contaminés y compris les chaussures qui ne peuvent être décontaminés.</p>
<b>Entreposage</b>	<p>Entreposer loin des sources de chaleur et d'inflammation. Entreposer loin des substances incompatibles et réactives (voir les sections 5 et 10). Garder le contenant hermétiquement fermé. Entreposer comme une matière inflammable. S'assurer que les contenants entreposés sont mis à la terre ou mis à la masse.</p>



**Section 8. Mesures de contrôle contre l'exposition/protection personnelle**

<b>Mesures d'ingénierie</b>	Aucune ventilation nécessaire dans des conditions d'utilisation normales. Si l'utilisation du produit génère des vapeurs ou du brouillard, utiliser une ventilation adéquate pour garder la quantité de contaminants aéroportés sous la limite d'exposition permise. De l'air d'appoint devrait toujours compenser l'air extrait par ventilation aspirante. S'assurer qu'une douche oculaire et une douche d'urgence sont situées à proximité du poste de travail.
<b>Protection personnelle - La sélection de l'équipement de protection individuelle varie avec les conditions d'utilisation.</b>	
<b>Yeux</b>	Déterminer la nécessité d'une protection oculaire (c'est-à-dire lunettes de sécurité ou étanches et (ou) écran facial) selon les conditions d'utilisation. Si le produit est utilisé dans une application où il y a un risque d'éclaboussures, il y a lieu d'envisager de porter des lunettes de sécurité ou étanches et (ou) un écran facial.
<b>Corps</b>	Porter des vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec la peau. Porter au moins un vêtement à manches longues et un pantalon.
<b>Respiratoire</b>	Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit. Porter un appareil respiratoire approuvé par la NIOSH dans une atmosphère où le risque d'exposition au produit est présent.
<b>Mains</b>	Porter des gants de protection contre les produits chimiques. Pour la manutention de produits chauds, s'assurer que les gants sont antichaleur et isolés.
<b>Pieds</b>	Porter des chaussures appropriées pour prévenir tout contact du produit avec les pieds ou la peau.

**Section 9. Propriétés physiques et chimiques**

<b>État physique et apparence</b>	Liquide visqueux ou solide selon de la température.	<b>Viscosité</b>	211-638 cSt @ 50°C (122°F).
<b>Couleur</b>	Noire.	<b>Point d'écoulement</b>	30°C max.
<b>Odeur</b>	Odeur de goudron caractéristique, odeur «d'oeufs pourris» s'il y a du H <sub>2</sub> S.	<b>Point de ramollissement</b>	Sans objet.
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas disponible	<b>Point de goutte</b>	Sans objet.
<b>Point d'ébullition</b>	Pas disponible	<b>Pénétration</b>	Sans objet.
<b>Masse volumique</b>	0.9 à 1.15 (Eau = 1)	<b>Coefficient répartition huile / eau</b>	Pas disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Pas disponible	<b>Ionicité (dans l'eau)</b>	Pas disponible
<b>Tension de vapeur</b>	<0,70 kPa à 20 °C (5,25 mm Hg à 68 °F).	<b>Propriétés de dispersion</b>	Pas disponible
<b>Volatilité</b>	Négligeable à des température et pression normales.	<b>Solubilité</b>	Insoluble dans l'eau froide, soluble dans les solvants d'hydrocarbures non polaires.

**Section 10. Données sur la stabilité et la réactivité**

<b>Corrosivité</b>	Pas disponible		
<b>Stabilité</b>	Le produit est stable dans des conditions de manipulation et d'entreposage normales.	<b>Polymérisation dangereuse</b>	Aucune polymérisation dans des conditions d'utilisation normales.
<b>Incompatibilité avec diverses substances / conditions à éviter</b>	Réactif avec les agents comburants, les acides, d'ammoniac, les halogènes et composés halogènes.	<b>Produits de la décomposition</b>	Susceptible de dégager des CO <sub>x</sub> , SO <sub>x</sub> , H <sub>2</sub> S, aldéhydes, fumées et vapeurs irritantes, en présence de chaleur jusqu'à décomposition.

**Section 11. Données toxicologiques**

<b>Voies d'absorption</b>	Contact cutané, contact avec les yeux, inhalation et ingestion.		
<b>Létalité aiguë</b>	L'information relative à la toxicité du produit dans son ensemble n'est pas disponible. Cependant, les données relatives à certains ingrédients sont fournies ci-dessous : <u>Mazout No.6 (68553-00-4):</u> Toxicité orale aiguë (DL50): 5300 mg/kg (rat). [Mazout No. 6]		
<b>Effets chroniques ou autres effets toxiques</b>	Voie cutanée: Un contact prolongé ou répété peut dégraisser et assécher la peau et causer une dermatite. Ce produit contient un ingrédient (>= 1 %) qui peut causer une irritation cutanée. C'est pourquoi ce produit est considéré comme un irritant cutané.		

Voie respiratoire:	L'inhalation de ce produit peut causer une irritation des voies respiratoires. L'inhalation de ce produit peut causer une dépression du système nerveux central accompagnée de symptômes tels que de la faiblesse, des étourdissements, des troubles d'élocution, de la somnolence, des pertes de conscience. En cas de surexposition prolongée, l'inhalation de ce produit peut causer le coma et la mort.
Voie orale:	L'ingestion de ce produit peut causer une irritation gastro-intestinale. L'aspiration de ce produit peut entraîner une irritation ou des brûlures graves aux voies respiratoires. L'ingestion de ce produit peut causer une dépression du système nerveux central accompagnée de symptômes tels que de la faiblesse, des étourdissements, des troubles d'élocution, de la somnolence, des pertes de conscience. En cas de surexposition prolongée, l'ingestion de ce produit peut causer le coma et la mort.
Inflammation/Irritation oculaire:	Ce produit contient un ingrédient ( $\geq 1\%$ ) qui peut causer une irritation des yeux. C'est pourquoi ce produit est considéré comme un irritant pour les yeux.
Immunotoxicité:	Pas disponible
Sensibilisation cutanée:	Selon les données disponibles et les risques connus relatifs aux ingrédients, le contact avec ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation cutanée.
Sensibilisation des voies respiratoires:	Selon les données disponibles et les risques connus relatifs aux ingrédients, le contact avec ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation des voies respiratoires.
Mutagène:	Il n'a pas été établi qu'un des ingrédients de ce produit ( $\geq 0,1\%$ ) provoque une action mutagène. C'est pourquoi selon les données disponibles et les risques connus relatifs aux ingrédients, il ne devrait pas être un agent mutagène.
Toxicité sur la reproduction:	Il n'a pas été établi qu'un des ingrédients de ce produit ( $\geq 0,1\%$ ) cause une toxicité pour la reproduction. C'est pourquoi selon les données disponibles et les risques connus relatif aux ingrédients, il ne devrait pas être considéré pas comme un agent toxique pour la reproduction.
Tératogénicité/Embryotoxicité:	Il n'a pas été établi qu'un des ingrédients de ce produit ( $\geq 0,1\%$ ) est tératogène et embryotoxique. C'est pourquoi selon les données disponibles et les risques connus relatifs aux ingrédients, il ne devrait pas être un agent tératogène ou une embryotoxine.
Cancérogénicité (ACGIH):	Il n'a pas été établi que ce produit contient des produits chimiques en quantité à déclaration obligatoire qui sont classés avec les produits cancérogènes des groupes A1, A2 ou A3 par l'ACGIH.
Cancérogénicité (CIRC):	Ce produit contient au moins un des produits chimiques suivants ( $\geq 0,1\%$ ) classés avec les produits cancérogènes. C'est pourquoi ce produit est considéré comme cancérogène. Classé avec les agents cancérogènes pour les êtres humains (groupe 2B) par le CIRC (Lourd, hydrocarbures complexe).
Cancérogénicité (NTP):	Il n'a pas été établi que ce produit contient des produits chimiques en quantité à déclaration obligatoire qui sont classés avec les produits cancérogènes définis par le NTP.
Cancérogénicité (IRIS):	Il n'a pas été établi que ce produit contient des produits chimiques en quantité à déclaration obligatoire qui sont classés avec les produits cancérogènes définis par l'IRIS.
Cancérogénicité (OSHA):	Il n'a pas été établi que ce produit contient des produits chimiques en quantité à déclaration obligatoire qui sont classés avec les produits cancérogènes définis par l'OSHA.
<b>Autres considérations</b>	Aucune remarque additionnelle.

### Section 12. Données écologiques

<b>Évolution dans l'environnement</b>	Pas disponible	<b>Persistance/Bioaccumulation Potential</b>	Pas disponible
<b>DBO5 et DCO</b>	Pas disponible	<b>Produits de la biodégradation</b>	Pas disponible
<b>Autres remarques</b>	Aucune remarque additionnelle.		



### Section 13. Directives en matière d'élimination

<b>Élimination des déchets</b>	La substance épuisée, usée ou vidangée peut être considérée comme un déchet dangereux. Consulter les organismes de réglementation locaux ou régionaux compétents. S'assurer que les processus de gestion des déchets sont conformes aux exigences gouvernementales et à la réglementation locale en matière d'élimination.
--------------------------------	--

**Section 14. Renseignements sur le transport**

<b>Classification TMD</b> Non réglementé (TMD-LC)  Edmonton Bunker: LIQUIDE TRANSPORTÉ À CHAUD, INFLAMMABLE, N.S.A., ayant un point d'éclair supérieur à 60,5°C, à une température égale ou supérieure à son point d'éclair, 3, UN3256, GEIII (TMD-LC)	<b>Dispositions particulières pour le transport</b>  Regardez le Règlement sur le transport des marchandises dangereuses
--	--

**Section 15. Informations réglementaires**

<b>Autres réglementations</b>	<p>Ce produit peut être utilisé en vertu du RPC du SIMDUT. Tous les composants de cette formulation sont énumérés dans l'inventaire de la CEPA-LIS (Liste Interieure des Substances).</p> <p>Tous les composants de cette formulation sont énumérés dans l'inventaire de la TSCA-EPA des États-Unis.</p> <p>Tous les composants de cette formulation sont énumérés dans l'inventaire européen des substances chimiques commerciales (EINECS).</p> <p>Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toute l'information requise par ce règlement.</p> <p>Veillez communiquer avec la Prévention reliée aux produits pour information.</p>														
<b>DSD/DPD (Europe)</b> Non évalué.	<b>HCS (U.S.A.)</b> CLASSE: CONTIENT DES SUBSTANCES QUI POURRAIENT CAUSER LE CANCER. CLASSE: Substance irritante. CLASSE: Effets sur les organes cibles. CLASSE: Liquide combustible ayant un point d'éclair entre 37.8°C (100°F) et 93.3°C (200°F).														
<b>ADR (Europe) (pictogrammes)</b> NOT EVALUATED FOR EUROPEAN TRANSPORT NON ÉVALUÉ POUR LE TRANSPORT EUROPÉEN.	<b>DOT (États-Unis) (pictogrammes)</b> 														
<b>HMIS (États-Unis)</b> <table border="1"> <tr> <td>Dangers pour la santé</td> <td>2*</td> </tr> <tr> <td>Risques d'incendie</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Réactivité</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Protection personnelle</td> <td>H</td> </tr> </table>	Dangers pour la santé	2*	Risques d'incendie	2	Réactivité	0	Protection personnelle	H	<b>NFPA (États-Unis)</b>  <table border="1"> <tr> <td>Risques d'incendie</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Réactivité</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Santé</td> <td>2</td> </tr> </table> <p>Danger spécifique</p> <p>Indice 0 Insignifiant 1 Légère 2 Modéré 3 Fort 4 Extrême</p>	Risques d'incendie	2	Réactivité	0	Santé	2
Dangers pour la santé	2*														
Risques d'incendie	2														
Réactivité	0														
Protection personnelle	H														
Risques d'incendie	2														
Réactivité	0														
Santé	2														

**Section 16. Autres renseignements**

<b>Références</b>	Disponible sur demande. * Marque de commerce de Petro-Canada - Trademark		
<b>Glossaire</b>	<table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;">           ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists            ADR - Agreement on Dangerous goods by Road (Europe)            ASTM - American Society for Testing and Materials            BDO5 - Demande biochimique en oxygène (5 jours)            CAS - Chemical Abstract Services            CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act            CFR - Code of Federal Regulations            CHIP - Chemical Hazard Information and Packaging Approved Supply List            DCO - Demande chimique en oxygène            RPC - Règlement sur les produits contrôlés            DOT - Department of Transportation (États-Unis)            DSC - Classification et étiquetage des substances dangereuses (Europe)            DSD/DPD - Directive sur les substances dangereuses/Préparations sur les substances dangereuses (Europe)            LCPE - Loi Canadienne sur la protection de l'environnement            LIS - Liste intérieure des substances         </td> <td style="vertical-align: top;">           IRIS - Integrated Risk Information System            DL50/CL50 - Dose létale/concentration létale 50 %            DLmin/CLmin - Dose létale/concentration létale les moins élevées publiées.            NFPA - National Fire Prevention Association            NIOSH - National Institute for Occupational Safety &amp; Health            NPRI - Inventaire national des rejets de polluants            RRSN - Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles (Canada)            NTP - National Toxicology Program            OSHA - Occupational Safety &amp; Health Administration            PEL - Limite d'exposition permise            RCRA - Resource Conservation and Recovery Act            SARA - Superfund Amendments and Reorganization Act            STEL - Limite d'exposition à court terme (15 minutes)            TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)            DT min./CT min. - Dose/concentration toxiques les moins élevées publiées            TLm - Limite de médiane tolérance            TLV-TWA - Valeur limite d'exposition - Moyenne pondérée en fonction du temps         </td> </tr> </table>	ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists ADR - Agreement on Dangerous goods by Road (Europe) ASTM - American Society for Testing and Materials BDO5 - Demande biochimique en oxygène (5 jours) CAS - Chemical Abstract Services CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act CFR - Code of Federal Regulations CHIP - Chemical Hazard Information and Packaging Approved Supply List DCO - Demande chimique en oxygène RPC - Règlement sur les produits contrôlés DOT - Department of Transportation (États-Unis) DSC - Classification et étiquetage des substances dangereuses (Europe) DSD/DPD - Directive sur les substances dangereuses/Préparations sur les substances dangereuses (Europe) LCPE - Loi Canadienne sur la protection de l'environnement LIS - Liste intérieure des substances	IRIS - Integrated Risk Information System DL50/CL50 - Dose létale/concentration létale 50 % DLmin/CLmin - Dose létale/concentration létale les moins élevées publiées. NFPA - National Fire Prevention Association NIOSH - National Institute for Occupational Safety & Health NPRI - Inventaire national des rejets de polluants RRSN - Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles (Canada) NTP - National Toxicology Program OSHA - Occupational Safety & Health Administration PEL - Limite d'exposition permise RCRA - Resource Conservation and Recovery Act SARA - Superfund Amendments and Reorganization Act STEL - Limite d'exposition à court terme (15 minutes) TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada) DT min./CT min. - Dose/concentration toxiques les moins élevées publiées TLm - Limite de médiane tolérance TLV-TWA - Valeur limite d'exposition - Moyenne pondérée en fonction du temps
ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists ADR - Agreement on Dangerous goods by Road (Europe) ASTM - American Society for Testing and Materials BDO5 - Demande biochimique en oxygène (5 jours) CAS - Chemical Abstract Services CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act CFR - Code of Federal Regulations CHIP - Chemical Hazard Information and Packaging Approved Supply List DCO - Demande chimique en oxygène RPC - Règlement sur les produits contrôlés DOT - Department of Transportation (États-Unis) DSC - Classification et étiquetage des substances dangereuses (Europe) DSD/DPD - Directive sur les substances dangereuses/Préparations sur les substances dangereuses (Europe) LCPE - Loi Canadienne sur la protection de l'environnement LIS - Liste intérieure des substances	IRIS - Integrated Risk Information System DL50/CL50 - Dose létale/concentration létale 50 % DLmin/CLmin - Dose létale/concentration létale les moins élevées publiées. NFPA - National Fire Prevention Association NIOSH - National Institute for Occupational Safety & Health NPRI - Inventaire national des rejets de polluants RRSN - Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles (Canada) NTP - National Toxicology Program OSHA - Occupational Safety & Health Administration PEL - Limite d'exposition permise RCRA - Resource Conservation and Recovery Act SARA - Superfund Amendments and Reorganization Act STEL - Limite d'exposition à court terme (15 minutes) TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada) DT min./CT min. - Dose/concentration toxiques les moins élevées publiées TLm - Limite de médiane tolérance TLV-TWA - Valeur limite d'exposition - Moyenne pondérée en fonction du temps		

UE - Union européenne	TSCA - Toxic Substances Control Act
EINECS - Inventaire européen des produits chimiques commercialisés	USEPA - United States Environmental Protection Agency
EPCRA - Emergency Planning And Community Right-To-Know Act	USP - United States Pharmacopoeia
FDA - Food and Drug Administration	SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
FIFRA - Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act	
HCS - Hazardous Communication System	
HMIS - Hazardous Material Information System	
CIRC - Centre international de recherches sur le cancer	

**Pour obtenir des exemplaires de FS**Internet: [www.petro-canada.ca/fichessignaletiques](http://www.petro-canada.ca/fichessignaletiques)

Ouest du Canada, Ontario et Centre du Canada, téléphone: 1-800-668-0222;  
télécopieur: 1-800-837-1228  
Québec et Est du Canada, téléphone: 514-640-8308; télécopieur: 514-640-8385

Pour L'Information de Prévention reliée aux produits: (905) 804-4752

Fiche préparée par Product Safety - JDW le 6/18/2004.

Données entrées par Product Safety - RS.

*Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.*

## Report of Analysis

Client: Lukoil Pan-Americas, LLC  
 73 Broad Street  
 Suite D  
 Red Bank, New Jersey  
 07701

Attention: Mr. S. Bradley

Report no. : M05-172  
 Lab. report no. : LP05-294  
 Report date : April 28, 2005  
 Sample date : April 24, 2005  
 Sample source : Shore tank 486  
                   before transfer  
                   @ Petro Canada  
 Sample location : Petro Canada, Mtl.  
 Customer product description : Raffinate

TESTS	METHODS (ASTM/UOP)	SPECIFICATIONS <sup>(1)</sup>	RESULTS
Total chlorides, ppm	UOP 779	10 max	< 1
Appearance	D 4176 (P1)	C & B	C & B
Color saybolt	D 156	+ 20 min	+30
Density @ 15 °C, kg/L	D 4052	0.750 max	0.6967
Distillation, °C	D 86		
Initial boiling point		30 min	53.2
Final boiling point		215 max	161.7
H <sub>2</sub> S, ppm	Gastec tube	10 max	< 1
Lead, ppb	E 885	50 max	< 10
MTBE, ppm	HTM G50	50 max	< 10
Olefins, % vol.	D 5443	Report	0.71
n-Paraffins, % vol.	D 5443	Report	61.95
Iso-Paraffins, % vol.	D 5443	Report	23.78
Naphthenes, % vol.	D 5443	Report	4.61
Aromatics, % vol.	D 5443	Report	8.93
> 200 °C (Non Aromatics), % vol.	D 5443	Report	0.02
RVP, psi	D 5191	17 max	5.62
Sulphur, ppm	D 5453	800 max	2.8

(1) Petromont specifications.



Djillali Kashi  
 Laboratory Supervisor

This report is for the exclusive use of the client and may only be reproduced in full by written permission of Intertek Caleb Brett. Unless otherwise instructed, all samples pertaining to this report will be discarded 60 days after the issuing date of this report.  
 ITS CBL #30-5.doc (03/00)



# Fiche signalétique

SIMDUT (Pictogrammes)	SIMDUT (Classification)	Vêtements de protection	TMD (pictogrammes)
	<b>B-3, D-2B</b>		

## Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit	<b>KÉROSÈNE</b>	Code	W106 SAP: 100
Nom commun	Kérosène 1-K, Kérosène à basse teneur en soufre, Kérosine	Validée le	<b>4/21/2004.</b>
Fabricant	PETRO-CANADA C.P. Box 2844 Calgary, (Alberta) T2P 3E3	En cas d'urgence	Petro-Canada : 403-296-3000 Centre canadien d'urgence transport CANUTEC : 613-996-6666 Numéro des centres antipoison : Consulter l'annuaire téléphonique.
Utilisations	Le kérosène est un distillat pétrolier raffiné qui convient aux lampes à mèche et aux appareils de chauffage non ventilés.		

## Section 2. Composition et renseignements sur les ingrédients

Nom	N° CAS	% (V/V)	Limites d'exposition (ACGIH)		
			TLV-TWA(8 h)	STEL	PLAFOND
1) Mélange complexe d'hydrocarbures (C9-C16)	8008-20-6	>99.9	200 mg/m <sup>3</sup>	Pas établie	Pas établie
** La teneur en aromatique est d'au plus 10-25 % (benzène : nul).					
Recommandation du fabricant	Sans objet				
Autres Limites d'exposition	Consulter les autorités locales, des états, provinciales ou territoriales pour connaître les limites d'exposition considérées acceptables.				

## Section 3. Identification des risques

Effets potentiels sur la santé	Liquide combustible. Manipuler ce produit avec soin. Le contact avec ce produit peut causer une irritation de la peau. Ne devrait pas entraîner d'autres effets qu'une légère irritation des yeux. L'inhalation de ce produit peut causer une irritation des voies respiratoires et peut causer une dépression du système nerveux central accompagnée de symptômes tels que de la faiblesse, des étourdissements, des troubles d'élocution, de la somnolence, des pertes de conscience. En cas de surexposition prolongée, l'inhalation de ce produit peut causer le coma et la mort. L'ingestion de ce produit peut causer une irritation gastro-intestinale. L'aspiration de ce produit peut entraîner une irritation ou des brûlures graves aux voies respiratoires. Pour plus d'information, consulter la section 11 de cette fiche signalétique.
--------------------------------	---

## Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux	Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Demander de l'aide médicale.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. Laver doucement et entièrement la peau contaminée à l'eau courante avec un savon non abrasif. Demander de l'aide médicale.
Inhalation	Déplacer la victime dans un endroit sécuritaire le plus tôt possible. Si la victime ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Permettre à la victime de se reposer dans un endroit bien ventilé. Demander de l'aide médicale.
Ingestion	NE PAS faire vomir la victime en raison des risques d'aspiration de liquide dans les poumons. Demander de l'aide médicale.
Note au médecin	Pas disponible

## Section 5. Méthodes de lutte contre les incendies

Inflammabilité	Classe II - liquide combustible (NFPA).	Limites d'inflammabilité	SEUIL MINIMAL: 0.7% SEUIL MAXIMAL: 5%
Points d'éclair	CREUSET FERMÉ: >38°C (100°F) Tag (ASTM D56)	Temp. d'auto-inflammation	210°C (410°F)

<b>Risques d'incendie en présence de substances diverses</b>	Inflammable en présence de flammes nues, d'étincelles ou de chaleur. Peut s'accumuler dans des espaces clos. Ce produit peut accumuler une charge statique et s'enflammer. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air; elles peuvent se déplacer sur une distance considérable vers les sources d'inflammation et provoquer un retour de flammes.	<b>Risques d'explosion en présence de substances diverses</b>	Ne pas couper, percer, chauffer, souder ou mettre sous pression les contenants vides. La chaleur des flammes peut faire exploser les contenants.
<b>Produits de la combustion</b>	Oxydes de carbone (CO, CO <sub>2</sub> ), oxydes d'azote (NOx), oxydes de soufre (SOx), fumée et vapeurs irritantes comme produits d'une combustion incomplète.		
<b>Appareils et méthodes de lutte contre les incendies</b>	<p>NAERG2000, GUIDE 128, Liquides Inflammables (Non-polaires / non-miscibles à l'eau). ATTENTION: Ce produit a un très bas point d'éclair et la pulvérisation d'eau en cas de lutte contre l'incendie peut être inefficace.</p> <p>Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, Établir un périmètre de sécurité 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres (½ mille) dans toutes les directions.</p> <p>INCENDIE MINEUR : Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse régulière. INCENDIE MAJEUR : Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse. Ne pas employer de jet d'eau. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.</p> <p>Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons : Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.</p> <p>Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.</p> <p>Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler. Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive. Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.</p>		

### Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Fuite de produit ou déversement</b>	<p>EN CAS DE DÉVERSEMENT IMPORTANT, CONSIDÉRER LES MESURES DE CONTRÔLE SUIVANTES : Consulter le Guide nord-américain des mesures d'urgence pour connaître les mesures appropriées à prendre en cas de besoin. Demander à tout le personnel non essentiel de quitter les lieux. Éteindre toutes les sources d'ignition. Arrêter la fuite s'il est possible de le faire en toute sécurité. Aérer l'endroit du déversement. S'assurer que le personnel chargé du nettoyage porte l'équipement de protection individuelle approprié. Contenir le déversement. Utiliser un produit absorbant inerte approprié pour absorber la substance déversée. Récupérer le produit absorbant usé en vue de son élimination ultérieure. Si le déversement s'est produit dans un espace clos, s'assurer de suivre les méthodes de travail en espace clos appropriées. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les brouillards se dégageant de la substance. Éviter tout contact avec la substance déversée. Ne pas permettre à la substance déversée de pénétrer dans les égouts, puisque des vapeurs risquent de s'accumuler et de créer un risque d'explosion ou d'incendie. Ne pas permettre à la substance déversée d'entrer en contact avec des matières incompatibles (voir la Section 10). Mettre à la terre ou à la masse tout le matériel utilisé pour nettoyer la substance déversée, afin d'éviter toute accumulation d'électricité statique. Aviser immédiatement les autorités compétentes.</p>
--	--

### Section 7. Manipulation et entreposage

<b>Manipulation</b>	<p>MATIÈRE COMBUSTIBLE. Manipuler avec soin. Éviter tout contact avec des sources d'inflammation ou de chaleur, des flammes ou des étincelles. S'assurer que tout le matériel est mis à la terre ou mis à la masse. Éviter les espaces clos ou les endroits mal aérés. Éviter tout contact avec la peau. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les brouillards pouvant se dégager du produit. Les contenants vides peuvent contenir des résidus de produit. Ne pas mettre sous pression, couper, faire chauffer ou souder les contenants vides. Ne pas réutiliser les contenants sans les soumettre d'abord à un procédé commercial de nettoyage ou de remise en état. Porter l'équipement de protection individuelle approprié (voir la Section 8). Éviter tout contact avec des substances incompatibles ou réactives. Le personnel qui manipule ce produit doit avoir de bonnes habitudes d'hygiène personnelle durant et après sa manipulation afin de prévenir toute ingestion accidentelle.</p>
<b>Entreposage</b>	<p>Entreposer loin des substances incompatibles et réactives (voir les sections 5 et 10). Entreposer loin des sources de chaleur et d'inflammation. Éviter d'exposer au soleil direct. Garder le contenant hermétiquement fermé. Entreposer dans un endroit sec, frais et bien aéré. S'assurer que les contenants entreposés sont mis à la terre ou mis à la masse.</p>

### Section 8. Mesures de contrôle contre l'exposition/protection personnelle

<b>Mesures d'ingénierie</b>	<p>Aucune ventilation nécessaire dans des conditions d'utilisation normales. Si l'utilisation du produit génère des vapeurs ou du brouillard, utiliser une ventilation adéquate pour garder la quantité de contaminants aéroportés sous la limite d'exposition permise. De l'air d'appoint devrait toujours compenser l'air extrait par ventilation aspirante. S'assurer qu'une douche oculaire et une douche d'urgence sont situées à proximité du poste de travail.</p>
<b>Protection personnelle</b>	<p><b>- La sélection de l'équipement de protection individuelle varie avec les conditions d'utilisation.</b></p> <p><b>Yeux</b> Déterminer la nécessité d'une protection oculaire (c'est-à-dire lunettes de sécurité ou étanches et (ou) écran facial) selon les conditions d'utilisation. Si le produit est utilisé dans une application où il y a un risque d'éclaboussures, il y a lieu d'envisager de porter des lunettes étanches et (ou) un écran facial.</p> <p><b>Corps</b> Porter des vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec la peau. Porter au moins un vêtement à manches longues et un pantalon.</p>

<b>Respiratoire</b>	Lorsque des concentrations dans l'air peuvent excéder la limite d'exposition professionnelle indiquée à la Section 2 (et les limites applicables à votre secteur) et lorsque les moyens de réduction de l'exposition techniques, pratiques ou autres sont insuffisants, il pourrait être nécessaire de porter des respirateurs approuvés par le NIOSH afin de prévenir la surexposition par inhalation.
<b>Mains</b>	Porter des gants de protection contre les produits chimiques. Pour la manutention de produits chauds, s'assurer que les gants sont antichaleur et isolés.
<b>Pieds</b>	Porter des chaussures appropriées pour prévenir tout contact du produit avec les pieds ou la peau.

### Section 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>État physique et apparence</b>	Liquide clair.	<b>Viscosité</b>	1.0-1.9 cSt @ 40°C (104°F).
<b>Couleur</b>	Clair et éclatant.	<b>Point d'écoulement</b>	<-51°C (-60°F)
<b>Odeur</b>	Solvant d'hydrocarbure.	<b>Point de ramollissement</b>	Sans objet.
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas disponible	<b>Point de goutte</b>	Sans objet.
<b>Point d'ébullition</b>	150 à 300°C (302 à 572°F)	<b>Pénétration</b>	Sans objet.
<b>Masse volumique</b>	0.8 à 0.82 kg/L @ 15°C (59°F).	<b>Coefficient répartition huile / eau</b>	Pas disponible
<b>Densité de vapeur</b>	4,5 (Air = 1)	<b>Ionicité (dans l'eau)</b>	Pas disponible
<b>Tension de vapeur</b>	0,70 kPa à 20 °C (5,25 mm Hg à 68 °F).	<b>Propriétés de dispersion</b>	Pas disponible
<b>Volatilité</b>	<1 (l'eau = 1). Faible volatile à des température et pression normales, et plus inférieure à celle de l'essence.	<b>Solubilité</b>	Insoluble dans l'eau. Partiellement miscible dans les alcools. Miscible avec les autres solvants de pétrole.

### Section 10. Données sur la stabilité et la réactivité

<b>Corrosivité</b>	Pas disponible		
<b>Stabilité</b>	Le produit est stable dans des conditions de manipulation et d'entreposage normales.	<b>Polymérisation dangereuse</b>	Aucune polymérisation dans des conditions d'utilisation normales.
<b>Incompatibilité avec diverses substances / conditions à éviter</b>	Réactif avec les agents comburants.	<b>Produits de la décomposition</b>	Susceptible de dégager des COx, NOx, SOx, de la fumée âcre et vapeurs irritantes, en présence de chaleur jusqu'à décomposition.

### Section 11. Données toxicologiques

<b>Voies d'absorption</b>	Contact avec la peau, contact avec les yeux, inhalation, et ingestion.
<b>Létalité aiguë</b>	La toxicité aiguë de ce produit est établie en fonction des tests suivants :  <u>Kérosène (8008-20-6):</u> Toxicité orale aiguë (DL50): 2835 mg/kg (lapin).
<b>Effets chroniques ou autres effets toxiques</b>	
Voie cutanée:	D'après des tests effectués en laboratoire, peut causer une irritation cutanée.
Voie respiratoire:	L'inhalation de ce produit peut causer une irritation des voies respiratoires. L'inhalation de ce produit peut causer une dépression du système nerveux central accompagnée de symptômes tels que de la faiblesse, des étourdissements, des troubles d'élocution, de la somnolence, des pertes de conscience. En cas de surexposition prolongée, l'inhalation de ce produit peut causer le coma et la mort.
Voie orale:	L'ingestion de ce produit peut causer une irritation gastro-intestinale. L'aspiration de ce produit peut entraîner une irritation ou des brûlures graves aux voies respiratoires.
Inflammation/Irritation oculaire:	Une exposition de courte durée risque de causer une légère irritation.
Immunotoxicité:	Pas disponible
Sensibilisation cutanée:	Selon les données disponibles et les risques connus relatifs aux ingrédients, le contact avec ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation cutanée.
Sensibilisation des voies respiratoires:	Selon les données disponibles et les risques connus relatifs aux ingrédients, le contact avec ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation des voies respiratoires.
Mutagène:	Il n'a pas été établi qu'un des ingrédients de ce produit (>= 0,1 %) provoque une action mutagène. C'est pourquoi selon les données disponibles et les risques connus relatifs aux ingrédients, il ne devrait pas être un agent mutagène.
Toxicité sur la reproduction:	Il n'a pas été établi qu'un des ingrédients de ce produit (>= 0,1 %) cause une toxicité pour la reproduction. C'est pourquoi selon les données disponibles et les risques connus relatifs aux ingrédients, il ne devrait pas être considéré comme un agent toxique pour la reproduction.



Tératogénicité/Embryotoxicité:	Il n'a pas été établi qu'un des ingrédients de ce produit (>= 0,1 %) est tératogène et embryotoxique. C'est pourquoi selon les données disponibles et les risques connus relatifs aux ingrédients, il ne devrait pas être un agent tératogène ou une embryotoxine.
Cancérogénicité (ACGIH):	Classé dans le groupe A3 par l'ACGIH. (Kérosène, 8008-20-6)
Cancérogénicité (CIRC):	Il n'a pas été établi que ce produit contient des produits chimiques en quantité à déclaration obligatoire qui sont classés avec les produits cancérogènes des groupes 1, 2A ou 2B par le CIRC.
Cancérogénicité (NTP):	Il n'a pas été établi que ce produit contient des produits chimiques en quantité à déclaration obligatoire qui sont classés avec les produits cancérogènes définis par le NTP.
Cancérogénicité (IRIS):	Il n'a pas été établi que ce produit contient des produits chimiques en quantité à déclaration obligatoire qui sont classés avec les produits cancérogènes définis par l'IRIS.
Cancérogénicité (OSHA):	Il n'a pas été établi que ce produit contient des produits chimiques en quantité à déclaration obligatoire qui sont classés avec les produits cancérogènes définis par l'OSHA.

**Autres considérations** Aucune remarque additionnelle.

### Section 12. Données écologiques

<b>Évolution dans l'environnement</b>	Pas disponible	<b>Persistence/Bioaccumulation Potential</b>	Pas disponible
<b>DBO5 et DCO</b>	Pas disponible	<b>Produits de la biodégradation</b>	Pas disponible
<b>Autres remarques</b>	Aucune remarque additionnelle.		


### Section 13. Directives en matière d'élimination

<b>Élimination des déchets</b>	La substance épuisée, usée ou vidangée peut être considérée comme un déchet dangereux. Consulter les organismes de réglementation locaux ou régionaux compétents. S'assurer que les processus de gestion des déchets sont conformes aux exigences gouvernementales et à la réglementation locale en matière d'élimination.
--------------------------------	--

### Section 14. Renseignements sur le transport

<b>Classification TMD</b>	KÉROSÈNE, 3, UN1223, GEIII (TMD-LC)	<b>Dispositions particulières pour le transport</b>	Regardez le Règlement sur le transport des marchandises dangereuses
---------------------------	-------------------------------------	---	---

### Section 15. Informations réglementaires

<b>Autres réglementations</b>	Ce produit peut être utilisé en vertu du RPC du SIMDUT. Tous les composants de cette formulation sont énumérés dans l'inventaire de la CEPA-LIS (Liste Interieure des Substances).  Tous les composants de cette formulation sont énumérés dans l'inventaire de la TSCA-EPA des États-Unis.  Tous les composants de cette formulation sont énumérés dans l'inventaire européen des substances chimiques commerciales (EINECS).  Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toute l'information requise par ce règlement.  Veuillez communiquer avec la Prévention reliée aux produits pour information.																
<b>DSD/DPD (Europe)</b>	Non évalué.	<b>HCS (U.S.A.)</b>	CLASSE: Substance irritante. CLASSE: Effets sur les organes cibles. CLASSE: Liquide combustible ayant un point d'éclair entre 37.8°C (100°F) et 93.3°C (200°F).														
<b>ADR (Europe) (pictogrammes)</b>	NOT EVALUATED FOR EUROPEAN TRANSPORT  NON ÉVALUÉ POUR LE TRANSPORT EUROPÉEN.	<b>DOT (États-Unis) (pictogrammes)</b>															
<b>HMIS (États-Unis)</b>	<table border="1"> <tr> <td>Dangers pour la santé</td> <td>(2*)</td> </tr> <tr> <td>Risques d'incendie</td> <td>(2)</td> </tr> <tr> <td>Réactivité</td> <td>(0)</td> </tr> <tr> <td>Protection personnelle</td> <td>(H)</td> </tr> </table>	Dangers pour la santé	(2*)	Risques d'incendie	(2)	Réactivité	(0)	Protection personnelle	(H)	<b>NFPA (États-Unis)</b>	<table border="1"> <tr> <td>Risques d'incendie</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Réactivité</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Danger spécifique</td> <td></td> </tr> </table>	Risques d'incendie	0	Réactivité	0	Danger spécifique	
Dangers pour la santé	(2*)																
Risques d'incendie	(2)																
Réactivité	(0)																
Protection personnelle	(H)																
Risques d'incendie	0																
Réactivité	0																
Danger spécifique																	
		<b>Indice</b>	0 Insignifiant 1 Légère 2 Modéré 3 Fort 4 Extrême														

**Section 16. Autres renseignements**

**Références** Disponibles sur demande.  
\* Marque de commerce de Petro-Canada - Trademark

**Glossaire**

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists	IRIS - Integrated Risk Information System
ADR - Agreement on Dangerous goods by Road (Europe)	DL50/CL50 - Dose létale/concentration létale 50 %
ASTM - American Society for Testing and Materials	DLmin/CLmin - Dose létale/concentration létale les moins élevées publiées.
BDO5 - Demande biochimique en oxygène (5 jours)	NFPA - National Fire Prevention Association
CAS - Chemical Abstract Services	NIOSH - National Institute for Occupational Safety & Health
CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act	NPRI - Inventaire national des rejets de polluants
CFR - Code of Federal Regulations	RRSN - Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles (Canada)
CHIP - Chemical Hazard Information and Packaging Approved Supply List	NTP - National Toxicology Program
DCO - Demande chimique en oxygène	OSHA - Occupational Safety & Health Administration
RPC - Règlement sur les produits contrôlés	PEL - Limite d'exposition permise
DOT - Department of Transportation (États-Unis)	RCRA - Resource Conservation and Recovery Act
DSCL - Classification et étiquetage des substances dangereuses (Europe)	SARA - Superfund Amendments and Reorganization Act
DSD/DPD - Directive sur les substances dangereuses/Préparations sur les substances dangereuses (Europe)	STEL - Limite d'exposition à court terme (15 minutes)
LCPE - Loi Canadienne sur la protection de l'environnement	TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)
LIS - Liste intérieure des substances	DT min./CT min. - Dose/concentration toxiques les moins élevées publiées
UE - Union européenne	TLm - Limite de médiane tolérance
EINECS - Inventaire européen des produits chimiques commercialisés	TLV-TWA - Valeur limite d'exposition - Moyenne pondérée en fonction du temps
EPCRA - Emergency Planning And Community Right-To-Know Act	TSCA - Toxic Substances Control Act
FDA - Food and Drug Administration	USEPA - United States Environmental Protection Agency
FIFRA - Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act	USP - United States Pharmacopoeia
HCS - Hazardous Communication System	SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
HMIS - Hazardous Material Information System	
CIRC - Centre international de recherches sur le cancer	

**Pour obtenir des exemplaires de FS**  
Internet: [www.petro-canada.ca/fichessignaletiques](http://www.petro-canada.ca/fichessignaletiques)

Ouest du Canada, Ontario et Centre du Canada, téléphone: 1-800-668-0222; télécopieur: 1-800-837-1228

Québec et Est du Canada, téléphone: 514-640-8308; télécopieur: 514-640-8385

Pour L'Information de Prévention reliée aux produits: (905) 804-4752

Fiche préparée par Product Safety - JDW le 4/21/2004.

Données entrées par Product Safety - RS.

*Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.*



Terra Nitrogen Corporation  
 Terra Centre – 600 Fourth Street  
 Sioux City, Iowa 51101

**Methanol**

MSDS Number 2016 (Revised April 1, 2001)

8 Pages

**1. CHEMICAL PRODUCT and EMERGENCY TELEPHONE CONTACT**

Product Name:.....Methanol  
 Chemical Family:.....Aliphatic Alcohol  
 Synonyms:.....Carbinol, Columbian Spirits, Methyl Alcohol,  
 Pyroligneous Spirits, Wood Alcohol, Methylol,  
 Wood Naphtha, Wood Spirits, Manhattan  
 Spirits, Pyroxylic Spirits, Colonial Spirits,  
 Methyl Hydroxide, Monohydroxymethane  
 Formula:.....CH<sub>3</sub>OH

**EMERGENCY TELEPHONE NUMBER**

CHEMTREC:.....800-424-9300

**2. COMPOSITION/INFORMATION ON INGREDIENTS**

Ingredient Name/CAS Number	Concentration	Exposure Limits
Methanol #67-56-1	99-100%	200 ppm TWA 250 ppm STEL 6000 ppm IDLH (1 ppm = 1.33 mg/m <sup>3</sup> )

**3. HAZARDS IDENTIFICATION**

**EMERGENCY OVERVIEW**

Methanol is a colorless volatile liquid with a faintly sweet pungent odor similar to ethyl alcohol. The substance is fully soluble in water. Vapors of methanol are slightly heavier than air and may travel some distance to a source of ignition and flash back. Accumulations of vapors in confined spaces such as buildings or sewers may explode if ignited. There is potential for containers of liquid to rupture violently if exposed to fire or excessive heat for sufficient time duration. Methanol is listed as a "Poison-Class B". It is harmful if swallowed or absorbed through the skin. Ingestion of as little as one ounce can cause irreversible injury to the nervous system, blindness, or death. It cannot be made non-poisonous. Causes eye and respiratory system irritation and may cause skin irritation. Avoid liquid, mist, or vapor contact. Vapor inhalation or liquid penetration of the skin can cause central nervous system depression.

**POTENTIAL HEALTH EFFECTS**

**Primary Routes of Entry:** Inhalation, skin contact/absorption, eye contact, and ingestion.  
**General Acute Exposure:** Liquid, mist, or vapors can cause eye, skin, and respiratory tract irritation and Central Nervous System (CNS) depression.

**Inhalation:**

**Acute Exposure:** Short-term exposure to high concentrations of methanol may cause CNS depression. Symptoms may include headache, weakness, drowsiness, lightheadedness, nausea, difficult breathing, drunkenness, eye irritation, blurred vision, blindness, loss of consciousness, vertigo, fatigue, convulsions, and possibly death, depending on exposure. Victims may improve and then get worse again up to 30 hours later.

**Skin:**

**Acute Contact:** Upon prolonged or repeated contact, absorption through the skin may occur and produce toxic effects similar to those resulting from inhalation exposure. Repeated or prolonged skin contact may cause drying, cracking, and inflammation of the skin due to the defatting action of the product.

**Eye:**

**Acute Contact:** Eye irritation may occur upon short-term exposure, including a burning sensation, tearing, redness, or swelling. Upon direct contact with liquid, conjunctivitis and corneal burns may occur. The primary toxic effect of methanol is exerted upon the nervous system, particularly the optic nerves and possibly the retina. The condition can progress to permanent blindness.

**Ingestion:**

Ingestion may cause serious poisoning with effects similar to those of inhalation and absorption through the skin. Toxic effects are more common after ingestion. Death from as little as one ounce has been reported.

**Neurologic:**

**Acute Exposure:** Central Nervous System (CNS) depression may occur upon exposure.

**Summary of Chronic Exposure:**

Methanol is slowly eliminated from the body; hence repeated exposures may result in toxic levels in the blood and tissues. Due to its slow elimination, methanol should be regarded as a cumulative poison. Though single exposures to fumes may cause no harmful effect, daily exposure may result in the accumulation of sufficient methanol in the body to cause illness.

**Note to the Physician:** Coma resulting from massive exposures may last as long as 2-4 days. In the body, products formed by its oxidation are formaldehyde and formic acid.

**Carcinogenicity:**

- NTP:.....Not Listed
- IARC:.....Not Listed
- OSHA.....Not Regulated

**Medical Conditions Aggravated by Exposure:** Personnel with pre-existing CNS disease, skin disorders, impaired liver or kidney function, GI tract disorders or chronic respiratory diseases should avoid exposure.

**4. FIRST AID MEASURES**

**First Aid for Eyes:** Immediately flush eyes with copious amounts of tepid water for at least 15 minutes. The patient should be seen in a health care facility and referral to an ophthalmologist considered.

**First Aid for Skin:** Immediately flush exposed area with copious amounts of tepid water for at least 15 minutes while removing contaminated clothing and shoes, followed by washing area thoroughly with soap and water. The patient should be seen in a health care facility if irritation or pain persists or if symptoms of toxicity develop. Wash contaminated clothing and shoes before reuse.

**First Aid for Inhalation:** Move patient to fresh air and keep warm and at rest. Monitor for respiratory distress. If difficulty in breathing develops or if breathing has stopped, administer artificial respiration and seek medical attention. If trained to do so administer supplemental oxygen with assisted ventilation as required. *Caution:* Administration of mouth-to-mouth resuscitation may expose the first aid provider to chemical within the victim's lungs or vomit.

**First Aid for Ingestion:** If patient is conscious, immediately give two glasses of water and induce vomiting. Do not make an unconscious person vomit. Get medical attention immediately. **NOTE:** NIOSH suggests that vomiting be induced only if immediate medical attention is not available.

**Note to Physician:** Provide standard methanol ingestion treatment. To prepare the antidote, make a solution using 100 ml of 100-proof ethyl alcohol (grain alcohol) in 2000 ml of water and give 1.5 ml per kg of body weight, or 100 ml for an average adult. Following this, at 2-hour intervals for 4 days, give the antidote (0.5-1.0 ml per kg of body weight, orally or intravenously to reduce the metabolism of the methanol and to allow time for its excretion). Blood ethanol levels should be 1.0-1.5 mg/L.

**5. FIRE FIGHTING MEASURES**

Flash Point: .....52° F, closed cup  
Lower Flammable Limit: .....6.0 % Volume in Air  
Upper Flammable Limit: .....36.5 % Volume in Air  
Autoignition Temperature: .....725° F, 385° C

**General Information:** Methanol is extremely flammable! This material releases vapors at or below ambient temperatures. When mixed with air this substance can burn in the open or explode in confined space conditions. Methanol vapors are heavier than air and may travel long distances along the ground before reaching a point of ignition and flashing back. Methanol-water mixtures containing as little as 21% methanol by volume (25% by weight) are also flammable liquids. Methanol fires may not be visible to the naked eye during daylight.

**Extinguishing Media:**

Water may be ineffective but may be used to dilute spills to nonflammable mixtures.

Small Fire:.....Dry chemical, CO<sub>2</sub>, water spray or alcohol-resistant foam

Large Fire:.....Water spray, fog or alcohol-resistant foam

**Special Fire Fighting Procedures:**

- a. Move container from fire area if you can do it without risk.
- b. Apply cooling water to sides of containers that are exposed to flames until well after fire is out. Stay away from ends of tanks due to exploding potential when tanks are involved in a fire.
- c. Dike fire control water for later disposal, do not scatter the material.
- d. Do not use straight streams due to spreading of methanol.
- e. Positive pressure self-contained breathing apparatus (SCBA) should be used when there is a potential for inhalation of vapors and/or fumes.
- f. Structural fire fighter's protective clothing is recommended for fire situations ONLY; it is not effective in spill situations.

**Fire involving Tanks or Rail Car/Trailer Loads**

- a. Fight fire from maximum distance or use unmanned hose holders or monitor nozzles.
- b. Withdraw immediately in case of rising sound from venting safety devices or discoloration of tank.
- c. For massive fire, use unmanned hose holders or monitor nozzles; if this is impossible, withdraw from area and let fire burn.
- d. Isolate area for 1/2 mile in all directions.

**6. ACCIDENTAL RELEASE MEASURES**

**Spill or Leak Measures:** Stop leak if you can do it without risk. Keep unnecessary people away and deny entry. Isolate spill or leak area immediately for at least 330 to 660 feet in all directions. Stay upwind, out of low areas, and ventilate closed spaces before entering. Eliminate all ignition sources. Do not touch or walk through spilled material. Prevent entry of product into waterways, sewers, basements, or confined spaces. A vapor suppressing foam may be used to reduce vapors. All equipment used when handling the product must be grounded and/or spark resistant. Water spray may reduce vapors but may not prevent ignition in closed spaces. Fully encapsulating, vapor protective clothing should be worn for spills and leaks with no fire.

**Determining Spill Size:** Generally, a small spill is one that involves a single, small package (i.e. up to a 55 gallon drum), small cylinder, or a small (non-continuing) leak from a large container.

**Small Spill:**

- a. Absorb with earth, sand or other non-combustible material and transfer to containers for later disposal.
- b. Use clean non-sparking tools to collect absorbed material.

**Large Spill:**

- a. Dike far ahead of liquid spill for later disposal.
- b. Follow local emergency protocol for handling.
- c. Water spray may reduce vapor; but may not prevent ignition in closed spaces.

**7. HANDLING AND STORAGE**

Handling and storage for methanol should follow the standards listed below. Other standards or regulations may apply which are not listed.

- a. National Electrical Code; Hazard Classification for Methanol is Class I, Div. 1 or 2, Group D.
- b. NFPA No. 30, "Flammable and Combustible Liquids Code".

**Handling Precautions:** Use proper personal protective equipment when working with or around methanol. See Section 8.

**8. EXPOSURE CONTROLS, PERSONAL PROTECTION**

**Respiratory Protection Requirements:**

- |                 |   |
|-----------------|---|
| <200 ppm:       | No protection required.   |
| 200 to 250 ppm: | Protection required if the daily TWA is exceeded, a fresh air supplied system must be used if protection is needed. |
| >250 ppm:       | A fresh air supply system must be used (i.e. positive pressure self contained breathing apparatus)                  |

**Skin Protection Requirements:** Equipment should prevent repeated or prolonged skin contact with the product. This may include rubber boots, resistant gloves, and other impervious and resistant clothing. Compatible materials may include butyl rubber, natural rubber, neoprene, nitrile rubber, viton and others. Review the equipment manufacture's compatibility data.

**Eye Protection Requirements:** Use chemical (indirectly vented) goggles when there is a potential for contact with product, including vapor. A full-face shield may be worn over goggles for additional protection, but not as a substitute for goggles.

**Other Protective Equipment:** Safety shower and eyewash fountain should be provided in the methanol handling area. Proper fire extinguishment equipment must be kept in the handling area.

**Engineering Controls:** Adequate ventilation to keep methanol concentrations below applicable standards when possible.

**NOTE:** See Section 2 for regulatory exposure guidelines.

## 9. PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES

Physical Form: .....Liquid  
Color: .....Colorless  
Odor: .....Faintly sweet pungent odor like ethyl alcohol  
Boiling Point: .....148° F at atmospheric pressure  
Melting point: .....-144° F  
pH: .....7.2  
Solubility: .....100%  
Specific Gravity: .....0.792 (@ 68° F)  
Vapor Density: .....1.11 (@ 60° F)  
Vapor Pressure: .....1.86 psia (@ 68° F)  
% Volatile by Volume: .....100  
Molecular Weight: .....32.04  
Density: .....6.63 lb. per gallon (@ 60° F)  
Critical Temperature: .....464° F  
Critical Pressure: .....1142 psia

## 10. REACTIVITY

Stability: .....This is a stable material.  
Hazardous Polymerization: .....Will not occur.

### **Decomposition:**

Excessive heating and/or incomplete combustion will generate carbon monoxide, formaldehyde, and possibly unburned methanol.

### **Incompatibilities:**

- a. Methanol has an explosive reaction with chloroform + sodium methoxide and diethyl zinc (see note following).
- b. Methanol has a violent reaction with alkyl aluminum salts, acetyl bromide, chloroform + sodium hydroxide, cyanuric chloride, nitric acid, etc. (See note following)
- c. Incompatible with beryllium dihydride, metals (potassium, magnesium, etc.), oxidants (barium, perchlorate, bromine, chlorine, etc.), etc. (see note following)
- d. Dangerous; can react vigorously with oxidizing materials. (See note following)

**NOTE:** The incompatibilities above is a partial list taken from two books by Sax & Lewis: "Dangerous Properties of Industrial Materials", 9th. ed., 1995 and "Hawley's Condensed Chemical Dictionary", 11th. ed. 1987, both published by Van Nostrand Reinhold Company, New York. It is recommend that if additional information is needed, refer to these and other published information.



**11. TOXICOLOGICAL INFORMATION**

LDLo Human:.....143 mg/kg; Eye, Pul, GIT  
LD50 Mouse:.....7300 mg/kg  
LC50 Rat:.....64,000 ppm / 4 hours  
LC50 Goldfish:.....250 ppm / 11hours

**12. ECOLOGICAL INFORMATION**

- a. Methanol is harmful to aquatic life in low concentrations and may be hazardous if it enters water intakes.
- b. Local health and wildlife authorities, as well as operators of water intakes in the vicinity, should be notified of water releases.
- c. Biological Oxygen Demand: 0.6 to 1.12 lb./lb. in 5 days

**13. DISPOSAL CONSIDERATIONS**

Waste must be disposed of in accordance with federal, state, and local environmental control regulations. Waste methanol in concentrations equal to or greater than 24 % by weight meets the definition of an ignitable hazardous waste. Product grade methanol, when disposed, is a listed hazardous waste.

For large spills, maximize product recovery for reuse or recycling. Free liquid may be collected using explosion-proof pumps. For small spills, take up with sand or other non-combustible absorbent. Use registered transporters to move contaminated product/soil/water in D.O.T. approved containers. Dispose of materials at a licensed facility permitted to handle RCRA "Hazardous Wastes". Incineration is the recommended disposal method. Burn concentrated liquid in systems compatible with water-soluble waste. Biodegradation may be used on dilute aqueous waste. Assure emissions and effluents comply with applicable laws.

**14. TRANSPORTATION INFORMATION**

D.O.T. Shipping Name:.....Methanol  
D.O.T. Hazard Class:.....Flammable Liquid, Class 3  
U.N. / N.A. Number:.....1230  
D.O.T. Placard:.....Flammable Liquid, Class 3, color: red  
OSHA Label Required:.....Yes  
RQ (Reportable Quantity):.....5000 pounds or approx. 755 gallons  
STCC Number:.....4909230

**15. REGULATORY INFORMATION**

**OSHA:** This product is considered a hazardous material under criteria of the Federal OSHA Hazard Communication Standard 29 CFR 1910.1200.

**SARA TITLE III:**

- a. EHS (Extremely Hazardous Substances) List: Not Listed  
**Note:** Chemicals on the original list that do not meet the toxicity criteria but because of their high production volume and recognized toxicity are considered chemicals of concern ("other chemicals").
- b. RQ (Reportable Quantity): Not Listed
- c. TPQ (Threshold Planning Quantity): Not Listed
- d. Section 313: "Specific Toxic Chemical Listings" - 40 CFR Part 372 Methanol is subject to the reporting requirements of Section 313 and 40 CFR Part 372. Terra Nitrogen is required by 40 CFR 372.45 to notify certain customers as to which of its mixture or trade name products contain those chemicals. The purpose of that notification is to ensure that facilities that may be subject to reporting requirements of Section 313 and that use products of unknown formulation will have knowledge that they are receiving products that contain chemicals subject to those reporting requirements.

**CERCLA Hazardous Substances List:**

- a. RQ (Reportable Quantity): 5000 pounds or approx. 755 gallons
- b. Regulation: "Designation, Reportable Quantities, Notification" - 40 CFR 302

**TSCA Inventory:**

Listed (RTECS)

**16. OTHER INFORMATION**

- Nov. 5, 1996: The MSDS was rewritten to comply with ANSI Standard Z400.1-1993.
- Feb. 16, 1999: Revised to make minor typographical and editorial changes.
- April 1, 2001: Revised to change the mailing address of Terra Nitrogen Corporation and to make minor editorial changes.

The information and recommendations herein are taken from data contained in independent, industry-recognized references including but not limited to NIOSH, OSHA, NFPA, D.O.T. ERG, MEDITEXT, HAZARDTEXT, CHRIS, and SAX's Dangerous Properties of Industrial Materials - ninth edition. Thus, Terra Nitrogen Corporation makes no guarantee, warranty or other representation concerning this substance, since conditions of its use are beyond the control of the company. Terra Nitrogen Corporation disclaims any liability for loss or damage incurred in connection with the use of this substance.

## Fiche de Données de Sécurité

Nom : **DISTILLATE HYDROCRACKER BOTTOM**

Page : 1/8

FICHE N° P055-0001071-13

Version : 1.01

Date : 17/01/2002

### ETIQUETTE DU PRODUIT

ETIQUETAGE (d'usage ou CE)

Non soumis à étiquetage selon la directive 67/548/CE modifiée

Symboles :

Néant

Phrases R :

Néant

Phrases S :

Néant

ETIQUETAGE TRANSPORT :

Non concerné

### 1. Identification du produit et de la Société

Nom du produit : **DISTILLATE HYDROCRACKER BOTTOM ou DHC BOTTOM ou BLEED**

Utilisation commerciale : **Produit de raffinerie**

Fournisseur :

Nom / raison sociale : **TOTAL RAFFINAGE DISTRIBUTION**

Adresse : **Tour MICHELET**

**92069 PARIS LA DEFENSE Cedex**

**FRANCE**

Téléphone : **01.41.35.40.00**

Télécopie : **01.41.35.82.88**

N° d'appel d'urgence en FRANCE : **- ORFILA : Tél : 01.45.42.59.59**

### 2. Composition / informations sur les composants

SUBSTANCE

Nom chimique usuel / nom générique :

**Distillats lourds (pétrole), hydrocraquage**

**Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par distillation des produits résultant d'un hydrocraquage**

**Se compose principalement d'hydrocarbures saturés dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C15 - C39 et dont le point d'ébullition est compris approximativement entre 260 et 600°C**

Numéro CAS : **64741-76-0**

Numéro EINECS : **265-077-7**

Constituants contribuant aux dangers :

**Aucun à notre connaissance**

# Fiche de Données de Sécurité

Nom :

**DISTILLATE HYDROCRACKER BOTTOM**

Page :2/8

FICHE N° P055-0001071-13

Version : 1.01

Date : 17/01/2002

## 3. Identification des dangers

- effets néfastes sur la santé :	Dans les conditions usuelles d'utilisation, ce produit ne présente pas de danger d'intoxication aiguë Il n'est irritant ni pour l'oeil, ni pour la peau et ne devrait pas être sensibilisant Risque de brûlures thermiques en cas de fuites ou de projections accidentelles
- effets néfaste sur l'environnement :	L'expérimentation effectuée sur des produits neufs similaires indique qu'il devrait être peu dangereux pour la vie aquatique et terrestre et qu'il serait intrinsèquement biodégradable
- dangers physico-chimiques :	Pas de risque particulier d'inflammation ou d'explosion dans les conditions normales d'utilisation
CLASSIFICATION DU PRODUIT :	Aucune selon la directive 67/548/CE modifiée
Résumé des consignes "en cas d'urgence"	Dans tous les cas de brûlure, refroidir immédiatement et rapidement avec beaucoup d'eau

## 4. Premiers secours

EN CAS DE TROUBLES GRAVES :	APPELER UN MEDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MEDICALE D'URGENCE
Voie d'exposition :	
- Inhalation :	Dans le cas d'exposition à des concentrations importantes de vapeurs, de fumées ou d'aérosols, transporter la personne hors de la zone contaminée, la maintenir au chaud et au repos. Si difficultés respiratoires : appeler un médecin et commencer aussitôt une ventilation assistée
- Contact avec la peau :	Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas de brûlure : Refroidir immédiatement et rapidement avec beaucoup d'eau pendant au moins 20 minutes En cas de troubles graves ou persistants appeler un médecin ou demander une aide médicale d'urgence
- Contact avec les yeux :	Laver immédiatement et abondamment à l'eau en écartant les paupières, pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste
PROTECTION DES SAUVETEURS :	Port obligatoire d'un équipement individuel de protection respiratoire en cas d'intervention en atmosphère confinée

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

POINT D'ECLAIR :	voir rubrique 9 - "Propriétés physiques et chimiques"
MOYENS D'EXTINCTION :	
- appropriés :	Mousse, CO2, poudre.

# Fiche de Données de Sécurité

Nom : DISTILLATE HYDROCRACKER BOTTOM

Page :3/8

FICHE N° P055-0001071-13

Version : 1.01

Date : 17/01/2002

- déconseillés : Jet d'eau INTERDIT

DANGERS SPECIFIQUES : La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO,CO2, hydrocarbures variés, aldéhydes, etc. et des suies. Leur inhalation est très dangereuse

PROTECTION DES INTERVENANTS : Port obligatoire d'un appareil respiratoire isolant autonome en atmosphère confinée en raison de l'abondance des fumées et des gaz dégagés

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

PRECAUTIONS INDIVIDUELLES : En fonction des risques d'exposition porter des gants, lunettes, bottes et vêtements (imperméables aux hydrocarbures). Les déversements de produit peuvent rendre les surfaces glissantes.

PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : Concevoir les installations pour éviter la pollution des eaux et du sol

Protéger les égouts des déversements possibles afin de minimiser les risques de pollution

En cas d'épandage, prévenir les autorités compétentes lorsque la situation ne peut pas être maîtrisée rapidement et efficacement

Protéger les zones sensibles en matière d'environnement ainsi que les ressources en eau

METHODES DE NETTOYAGE :

- récupération : Contenir le produit, récupérer et sabler si nécessaire les surfaces concernées

- élimination : Remettre les matières souillées à un ramasseur agréé. (voir aussi rubrique 13)

Prévention des risques secondaires : Eliminer toutes les sources d'inflammation

## 7. Manipulation et stockage

### MANIPULATION

#### 1 - Mesures techniques :

. prévention de l'exposition des travailleurs Assurer une ventilation suffisante en cas de risque de formation de vapeurs, brouillards ou d'aérosols

Les opérations d'inspection, de nettoyage et de maintenance des réservoirs de stockage impliquent le respect de procédures strictes et ne doivent être confiées qu'à du personnel qualifié d'entreprise spécialisée

. prévention des incendies et des explosions

Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosibles

#### 2 - Précautions :

Afin de réduire le risque d'incendie, concevoir les installations pour éviter :

. les projections accidentelles de produit (par exemple, rupture de joint) sur des carters chauds et des contacts électriques

Ne pas respirer les vapeurs, fumées, brouillard, ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation

# Fiche de Données de Sécurité

Nom :

DISTILLATE HYDROCRACKER BOTTOM

Page :4/8

FICHE N° P055-0001071-13

Version : 1.01

Date : 17/01/2002

3 - Conseils d'utilisation :

Les contacts prolongés et répétés avec la peau peuvent provoquer des affections cutanées favorisées par des petites blessures ou des frottements avec des vêtements souillés

Eviter le contact avec la peau

Eviter les projections

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon

N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries . . . résistants aux hydrocarbures

Eviter le contact avec les agents oxydants forts

## STOCKAGE

1 - Mesures techniques : Voir les recommandations ci-après

2 - Conditions de stockage :  
. recommandées Concevoir les installations pour éviter la pollution des eaux et du sol

3 - Matières incompatibles : Réaction dangereuse en cas de contact avec les agents oxydants forts (herbicides...)

4 - Matériaux d'emballage :  
. recommandés N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries... résistants aux hydrocarbures

## 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Mesures d'ordre technique : Utiliser le produit en atmosphère bien ventilée

Dans le cas de travaux en enceinte confinée (cuves, réservoirs...), s'assurer d'une atmosphère respirable et porter les équipements recommandés

- Paramètres de contrôle :  
. valeurs limites Valeur moyenne d'exposition aux brouillards d'huile (VME) : 5 mg/m<sup>3</sup> , sur 8 heures  
Valeur limite d'exposition aux brouillards d'huile (VLE) : 10mg/m<sup>3</sup> , sur 15 minutes

Equipements de protection individuelle

En cas de risque d'exposition :

- Protection respiratoire : Port obligatoire d'un appareil respiratoire autonome en cas d'intervention en atmosphère confinée

- Protection des mains : Gants imperméables et résistants aux hydrocarbures aromatiques

- Protection des yeux : Lunettes en cas de risque de projections

- Protection de la peau et du corps autre que les mains : Selon nécessité, lunettes, bottes et vêtements de protection appropriés imperméables aux hydrocarbures aromatiques, chaussures de sécurité

Mesures d'hygiène

Faire adopter des règles d'hygiène strictes pour le personnel exposé au risque de contact avec le produit

Eviter le contact prolongé et répété avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du

# Fiche de Données de Sécurité

Nom :

**DISTILLATE HYDROCRACKER BOTTOM**

Page :5/8

FICHE N° P055-0001071-13

Version : 1.01

Date : 17/01/2002

savon

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment à l'eau en écartant les paupières pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste

## 9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect :

- état physique :

Solide à 20°C

Liquide au dessus de 50°C

- couleur :

Jaune clair à brun

Odeur :

Caractéristique

pH :

Non applicable

Températures spécifiques de changement d'état physique :

- point d'écoulement :

environ 45°C

- caractéristiques de distillation :

Intervalle de distillation de l'ordre de 360 à 575°C

Point d'éclair :

environ 250°C

Caractéristiques d'explosivité :

non concerné

Limites d'inflammabilité dans l'air :

La limite inférieure d'inflammabilité du brouillard d'huile est atteinte pour des concentrations de l'ordre de 45 grammes/m<sup>3</sup>

Masse volumique :

environ 840kg/m<sup>3</sup> à 15°C

Solubilité :

- dans l'eau :

Insoluble et non miscible

- dans les solvants organiques :

Soluble dans un grand nombre de solvants usuels

Autres données :

- viscosité :

env 5 mm<sup>2</sup>/s à 100°C

- Teneur en HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) :

< 1,5% (TP 346)

## 10. Stabilité et réactivité

Stabilité :

Produit stable aux températures : de stockage, manipulation et d'emploi

Réactions dangereuses :

- conditions à éviter :

Les étincelles, les points chauds, les flammes et l'électricité statique

- matières à éviter :

Agents oxydants forts

# Fiche de Données de Sécurité

Nom :

DISTILLATE HYDROCRACKER BOTTOM

Page :6/8

FICHE N° P055-0001071-13

Version : 1.01

Date : 17/01/2002

Produits de décomposition dangereux : La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO2, hydrocarbures variés, aldéhydes, etc.... et des suies

## 11. Informations toxicologiques

### TOXICITE AIGUE - EFFETS LOCAUX

- inhalation : (\*) Non classé  
De fortes concentrations de vapeurs peuvent être irritantes pour les voies respiratoires et les muqueuses
- contact avec la peau : Non classé  
A la suite d'expositions prolongées et répétées au cours d'une longue période de temps, des lésions cutanées caractéristiques telles que boutons d'huile ou des verrucosités peuvent se développer
- contact avec les yeux : Non classé
- ingestion : Non classé

### TOXICITE CHRONIQUE OU A LONG

#### TERME

- cancérogénèse : non cancérogène

### SENSIBILISATION

- contact avec la peau : (\*) Non classé sensibilisant

## 12. Informations écologiques

### Mobilité :

- sol : Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est peu mobile dans le sol
- eau : Insoluble, le produit s'étale à la surface de l'eau

Persistance et dégradabilité : Le produit est intrinsèquement biodégradable mais la dégradation est très lente

Ecotoxicité : Ce produit peut présenter une toxicité pour les organismes aquatiques

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### Déchets :

- méthodes pertinentes d'élimination : . La seule méthode appropriée est le brûlage dans une installation agréée

### Emballages souillés :

- méthodes pertinentes d'élimination : . Remettre à un éliminateur agréé



# Fiche de Données de Sécurité

Nom :

**DISTILLATE HYDROCRACKER BOTTOM**

Page :7/8

FICHE N° P055-0001071-13

Version : 1.01

Date : 17/01/2002

## 14. Informations relatives au transport

### REGLEMENTATIONS INTERNATIONALES

- par voies terrestres : ADR-RID non concerné.
- par voies fluviales ADNR : non concerné
- par voie maritime : IMDG non concerné
- par voie aérienne : IATA non concerné
- n° ONU : non concerné

## 15. Informations réglementaires

### REGLEMENTATION COMMUNAUTAIRE

- Etiquetage CE

Non soumis à étiquetage selon la directive 67/548/CE modifiée

### Symboles

néant

### . phrases R

néant

### . phrases S

néant

### REGLEMENTATION FRANCAISE

- code Sécurité Sociale : (\*)

Tableaux des maladies professionnelles n° : 36

. Art. L.461-6, Art. D.461-1, annexe A, n° 601

- Code du travail :

. Art. R.241-50, arrêté du 11.07.77.

## 16. Autres informations

N° d'appel d'urgence en FRANCE :

CENTRES ANTI POISON :

01.40.05.48.48 / HOPITAL FERNAND WIDAL 200 , rue du faubourg St Denis - 75475

PARIS Cédex 10

04.91.75.25.25/HPOITAL SALVATOR 249, bd Ste Marguerite 13274 MARSEILLE cedex

5

04.72.11.69.11 / HOPITAL EDOUARD HERRIOT 5, Place d'Arsonval - 69437 LYON

Cédex 3

Date de validation de la fiche :

17/01/2002

"Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée.

Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

# Fiche de Données de Sécurité

Nom :

**DISTILLATE HYDROCRACKER BOTTOM**

Page :8/8

FICHE N° P055-0001071-13

Version : 1.01

Date : 17/01/2002

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.

Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités\*.

(\*): modifications apportées à la version précédente

**Fin de document.**

**Nombre de pages :8**



Tél. : (514) 849-9222  
Télécopieur : (514) 849-3362

## FICHE TECHNIQUE SANTÉ - SÉCURITÉ

### SECTION I. IDENTIFICATION DU PRODUIT

UN : N.D.

N° CAS: N.D.

Canutec : 1 (613) 996-6666

Distributeur

Adresse postale complète :

Numéro de téléphone :

Numéro de télécopieur :

Nom du fabricant :

Nom du produit/de commerce :

Autres désignations :

Yara Canada s.e.c.

1130, rue Sherbrooke Ouest

Suite 1050, Montréal, Québec H3A 2M8

(514) 849-9222

(514) 849-3362

Divers

SOLUTION URÉE/NITRATE D'AMMONIUM

FORMULE CHIMIQUE :  $\text{NH}_2\text{CONH}_2\text{-NH}_4\text{NO}_3\text{-H}_2\text{O}$

### SECTION II. INGRÉDIENTS ET RISQUES

<u>INGRÉDIENT</u>	<u>CAS</u>	<u>POURCENTAGE</u>			<u>DONNÉES DE RISQUES</u>
<u>AZOTE</u>		<u>28 %</u>	<u>30 %</u>	<u>32 %</u>	
URÉE	000-057-136	31	33	35	PAS DE TLV ÉTABLI
NITRATE D'AMMONIUM	008-484-522	39	42	45	PAS DE TLV ÉTABLI
EAU		30	25	20	

Ce produit est une solution d'urée, de nitrate d'ammonium et d'eau. L'urée dégage de l'ammoniac lorsqu'elle est chauffée.

### SECTION III. CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

Apparence et odeur

Liquide incolore à brun pâle ayant une légère odeur d'ammoniac.

	<u>Azote</u>		
	<u>28 %</u>	<u>30 %</u>	<u>32 %</u>
<u>Solubilité dans l'eau (en %)</u>	100 %	100 %	100 %
<u>Poids spécifique à 15 °C (60 °F)</u>	1,279	1,301	1,325
<u>Température/formation de sel</u>	-18 °C (0 °F)	-9 °C (15 °F)	0 °C (32 °F)



#### **SECTION IV: RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION**

Ce produit est une solution aqueuse. Il ne brûle pas et ne présente pas de risque d'incendie direct. Les limites d'inflammabilité de l'ammoniac gazeux dans l'air sont :  
LEL : 16 % UEL : 25 % (en volume).

Les incendies mettant en cause ce produit qui s'est évaporé jusqu'à devenir sec doivent être traités comme étant des incendies de classe « A ». Utiliser de très grandes quantités d'eau.

Porter un appareil respiratoire autonome.

#### **SECTION V. DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ**

**Ce produit est stable à la température ambiante.**

Éviter l'admixture avec des substances oxydables. Ne pas mélanger avec des substances combustibles.

Les produits de décomposition dangereux qui se forment lorsque le produit est chauffé ou brûlé ou, lors de la réaction avec des produits de combustion, sont des oxydes toxiques d'azote et d'ammoniac.

#### **SECTION VI. PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES**

L'exposition au produit se produira le plus probablement au contact avec la peau ou les yeux.

**Yeux :** Irritation

**Peau :** Irritation

**Inhalation :** Irritant étant donné l'odeur d'ammoniac.

Après le contact; laver les yeux et la peau à grande eau tiède.

**Dans le cas de contact avec les yeux, rincer pendant au moins quinze minutes.**

#### **SECTION VII. PROCÉDURES EN CAS DE FUITES ET DE DÉVERSEMENTS**

Contenir toutes les fuites et les déversements afin d'éviter la contamination des sols et de l'eau. Ne pas déverser dans les égouts. Mettre la solution renversée dans des contenants. En laissant l'eau s'évaporer, le résidu solide qui demeure peut ensuite être ramassé pour être éliminé. Aviser les autorités compétentes en cas de déversement dans un cours d'eau.

**Élimination :** Observer les règlements applicables fédéraux, provinciaux et de l'État concerné pour ce qui est des méthodes d'élimination.



## SECTION VIII. PROTECTION SPÉCIALE

Porter des lunettes de sécurité et des gants de caoutchouc lors d'opérations de transvidage ou lorsque le risque d'éclaboussures existe. Entreposer dans des réservoirs dans des bâtiments bien ventilés.

## SECTION IX. PRÉCAUTIONS SPÉCIALES ET OBSERVATIONS

Les produits de décomposition ou de combustion sont des oxydes d'azote et d'ammoniac toxiques.

**Bloxyde d'azote**                      TLV = 5 ppm (ACGIH)  
LC<sub>50</sub> = 67 ppm/4 h (rats)

**Ammoniac**                              TLV = 50 ppm (ACGIH)  
LC<sub>Lo</sub> = 2000 ppm/4 h (rats)

S'il y a décomposition du produit, utiliser un appareil respiratoire autonome.

## SECTION X. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Consulter la fiche de données – santé et sécurité – des deux ingrédients : Urée, Nitrate d'ammonium.

### Abréviations :

TC <sub>Lo</sub> :	Concentration toxique la plus faible, publiée
LC <sub>Lo</sub> :	Concentration létale la plus faible, publiée
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
TLV:	Valeur limite d'exposition
UEL:	Limite d'explosivité supérieure
LEL:	Limite d'explosivité inférieure
LC <sub>50</sub> :	Concentration létale 50

**AVIS :** L'information présentée dans ce document se base sur des données que l'on considère précises au moment de la préparation de cette fiche de données. Cependant, aucune garantie ou représentation expresse ou sous-entendue n'est faite quant à l'exactitude et au caractère complet des données précitées et des renseignements relatifs à la sécurité.

**DATE:** Novembre 2003

# Material Safety Data Sheet



## 1. Chemical product and company identification

**Product name** PAVING ASPHALT  
**MSDS#** 0000001793  
**Historic MSDS#:** 0472501 (BP); 11158 (Amoco); 11159 (Amoco); 11661 (Amoco); 11773 (Amoco); 11774 (Amoco); 12260 (Amoco); 12261 (Amoco);  
**Code** 0000001793  
**Product use** Asphalt product for road building, industrial and civil engineering materials and processes.  
**Supplier** BP Products North America Inc.  
150 West Warrenville Road  
Naperville, Illinois 60563-8460  
USA  
**EMERGENCY HEALTH INFORMATION:** 1 (800) 447-8735  
Outside the US: +1 703-527-3887 (CHEMTREC)  
**EMERGENCY SPILL INFORMATION:** 1 (800) 424-9300 CHEMTREC (USA)  
**OTHER PRODUCT INFORMATION** 1 (866) 4 BP - MSDS  
(866-427-6737 Toll Free - North America)  
email: bpcares@bp.com

## 2. Composition/information on ingredients

Ingredient name	CAS #	% by weight	Exposure limits
ASPHALT	8052-42-4	100	ACGIH TLV (United States, 2002). TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup> 8 hour(s). Form: Fume
HYDROGEN SULFIDE	7783-06-4	<1.0	ACGIH TLV (United States, 2/2003). STEL: 21 mg/m <sup>3</sup> 15 minute(s). Form: All forms STEL: 15 ppm 15 minute(s). Form: All forms TWA: 14 mg/m <sup>3</sup> 8 hour(s). Form: All forms TWA: 10 ppm 8 hour(s). Form: All forms OSHA PEL 1989 (United States, 3/1989). STEL: 21 mg/m <sup>3</sup> 15 minute(s). Form: All forms STEL: 15 ppm 15 minute(s). Form: All forms TWA: 14 mg/m <sup>3</sup> 8 hour(s). Form: All forms TWA: 10 ppm 8 hour(s). Form: All forms OSHA PEL 22 (United States, 5/2002). AMP: 50 ppm 10 minute(s). Form: All forms CEIL: 20 ppm Form: All forms

Product Name	PAVING ASPHALT	MSDS#	0000001793	Page:	1/7		
Version	1	Date of issue	06/10/2004.	Format	US-COMP	Language	ENGLISH
				Build	2.0.5		( ENGLISH )

### 3. Hazards identification

Physical state	Liquid. (When heated)
Color	Brown. to Black.
Emergency overview	<b>DANGER!</b> VAPOR MAY CONTAIN HYDROGEN SULFIDE (H2S) GAS WHICH CAN BE HARMFUL OR FATAL IF INHALED. HEATED MATERIAL CAN CAUSE THERMAL BURNS.  Prolonged or repeated contact can defat the skin and lead to irritation and/or dermatitis. Do not breathe fumes. Do not breathe vapor or mist. Keep container closed. Use only with adequate ventilation.
Routes of entry	Skin contact. Eye contact. Inhalation. Ingestion.
Potential Health Effects	
Eyes	Heated material can cause thermal burns.
Skin	Heated material can cause thermal burns. Prolonged or repeated contact can defat the skin and lead to irritation and/or dermatitis.
Inhalation	Harmful or fatal if inhaled. Vapors containing hydrogen sulfide may accumulate during storage or transport. See Toxicological Information (section 11)
Ingestion	No significant health hazards identified.

See toxicological information (section 11)

### 4. First aid measures

Eye Contact	Hot material: Flush eyes with plenty of water for at least 15 minutes. Get medical attention immediately. Seek medical assistance for mechanical removal of this material from the eye. The use of flush fluid, other than water, is not recommended. Cold material: flush eyes with plenty of water.
Skin Contact	Hot material: Immediately flush with cool water for at least 15 minutes. Get immediate medical attention. Cold material: Clean exposed skin with waterless hand cleaner.
Inhalation	If inhaled, remove to fresh air. If not breathing, give artificial respiration. If breathing is difficult, give oxygen. Get medical attention.
Ingestion	Do NOT induce vomiting unless directed to do so by medical personnel. Never give anything by mouth to an unconscious person. If large quantities of this material are swallowed, call a physician immediately.

### 5. Fire-fighting measures

Flammability of the product	May be combustible at high temperature.
Flash point	>218 °C (Open cup)
Products of combustion	These products are Hydrogen Sulfide, sulfur oxides (SO2, SO3...) , carbon oxides (CO, CO2).
Unusual fire/explosion hazards	This material is not explosive as defined by established regulatory criteria.  Not available.
Fire fighting media and instructions	In case of fire, use water fog, foam, dry chemicals, or carbon dioxide. Do not use water jet.

Product Name	PAVING ASPHALT	MSDS#	0000001793	Page: 2/7
Version 1	Date of Issue 08/10/2004.	Format	US-COMP	Language ENGLISH
		Build	1.0.0	( ENGLISH )

<b>Protective clothing (fire)</b>	Firefighters should wear full bunker gear, including a positive pressure self-contained breathing apparatus.
<b>Special remarks on fire hazards</b>	Move containing vessels from fire if without risk. Water or foam may cause frothing.
<b>Special remarks on explosion hazards</b>	This material is not explosive as defined by established regulatory criteria.

## 6. Accidental release measures

<b>Personal Precautions</b>	Immediately contact emergency personnel. Keep unnecessary personnel away. Use suitable protective equipment (Section 8). Follow all fire fighting procedures (Section 5).
<b>Environmental precautions and clean-up methods</b>	If emergency personnel are unavailable, contain spilled material. For small spills add absorbent (soil may be used in the absence of other suitable materials) and use a non-sparking or explosion proof means to transfer material to a sealed, appropriate container for disposal. For large spills dike spilled material or otherwise contain material to ensure runoff does not reach a waterway. Place spilled material in an appropriate container for disposal. Minimize contact of spilled material with soils to prevent runoff to surface waterways. See Section 13 for Waste Disposal Information.
<b>Personal protection in case of a large spill</b>	Splash goggles. Full suit. Boots. Gloves. Suggested protective clothing might not be sufficient; consult a specialist BEFORE handling this product.

## 7. Handling and storage

<b>Handling</b>	Contact with hot product may cause burns. Avoid prolonged or repeated contact with skin. Avoid breathing vapors of this product. Use only with adequate ventilation. Wash thoroughly after handling.
<b>Storage</b>	Keep container tightly closed. Keep container in a cool, well-ventilated area. Empty containers may contain harmful, flammable/combustible or explosive residue or vapors. Do not cut, grind, drill, weld, reuse or dispose of containers unless adequate precautions are taken against these hazards.

## 8. Exposure controls/personal protection

### Occupational exposure limits

#### Ingredient name

ASPHALT

HYDROGEN SULFIDE

#### Occupational exposure limits

**ACGIH TLV (United States, 2002).**

TWA: 0.5 mg/m<sup>3</sup> 8 hour(s). Form: Fume

**ACGIH TLV (United States, 2/2003).**

STEL: 21 mg/m<sup>3</sup> 15 minute(s). Form: All forms

STEL: 15 ppm 15 minute(s). Form: All forms

TWA: 14 mg/m<sup>3</sup> 8 hour(s). Form: All forms

TWA: 10 ppm 8 hour(s). Form: All forms

**OSHA PEL 1989 (United States, 3/1989).**

STEL: 21 mg/m<sup>3</sup> 15 minute(s). Form: All forms

STEL: 15 ppm 15 minute(s). Form: All forms

TWA: 14 mg/m<sup>3</sup> 8 hour(s). Form: All forms

TWA: 10 ppm 8 hour(s). Form: All forms

**OSHA PEL 22 (United States, 5/2002).**

AMP: 50 ppm 10 minute(s). Form: All forms

CELL: 20 ppm Form: All forms

#### Control Measures

Provide exhaust ventilation or other engineering controls to keep the airborne concentrations of vapors below their respective occupational exposure limits. Ensure that eyewash stations and safety showers are proximal to the work-station location.

Product Name	PAVING ASPHALT	MSDS#	000001793	Page:	3/7
Version	1	Date of issue	06/10/2004.	Format	US-COMP
				Language	ENGLISH
					( ENGLISH )



<b>Hygiene measures</b>	Wash hands, forearms, and face thoroughly after handling compounds and before eating, smoking, using lavatory, and at the end of day.
<b>Personal protection</b>	
<b>Eyes</b>	Wear chemical goggles if material is handled hot. When handling hot material, wear heat resistant protective gloves, clothing and face shield that are able to withstand the temperature of the heated product. Cold material: Safety glasses with side shields.
<b>Skin and Body</b>	Avoid contact with skin. When handling hot material, wear heat resistant protective gloves, clothing and face shield that are able to withstand the temperature of the heated product. Wear clothing and footwear that cannot be penetrated by chemicals or oil.
<b>Respiratory</b>	Use only with adequate ventilation. Do not breathe vapor or mist. If heated and ventilation is inadequate, use a NIOSH certified respirator with an organic vapor cartridge and P95 particulate filter. Air supplied respiratory protection should be worn whenever it is required for the worker's face to be within 3 feet of an open hatch. If operating conditions cause high vapor concentrations or TLV is exceeded, use supplied-air respirator.
<b>Hands</b>	When handling hot material, wear heat resistant protective gloves, clothing and face shield that are able to withstand the temperature of the heated product. Consult your supervisor or S.O.P. for special handling directions

Consult local authorities for acceptable exposure limits.

## 9. Physical and chemical properties

<b>Physical state</b>	Liquid. (When heated)
<b>Color</b>	Brown. to Black.
<b>Boiling point / Range</b>	>385 °C
<b>Specific Gravity</b>	0.99 to 1.04
<b>Vapor pressure</b>	<0.013 kPa (<0.1 mm Hg)
<b>Solubility</b>	Insoluble in cold water.
<b>Viscosity</b>	Dynamic: 10 - 450 Pa·s (10,000 - 450,000 cP) at 60°C

## 10. Stability and reactivity

<b>Stability and Reactivity</b>	The product is stable.
<b>Conditions to avoid</b>	Keep away from heat, sparks and flame. Keep away from sources of ignition. Water or foam may cause frothing. Can lead to pressure build-up and subsequently to bursting of vessels or containers.
<b>Incompatibility with various substances</b>	Reactive with oxidizing agents, acids, alkalis, halogenated compounds.
<b>Hazardous Decomposition Products</b>	Hydrogen Sulfide, sulfur oxides (SO <sub>2</sub> , SO <sub>3</sub> ...), carbon oxides (CO, CO <sub>2</sub> )
<b>Hazardous polymerization</b>	Will not occur.

## 11. Toxicological information

**Acute toxicity** When product is heated to high temperatures, vapor, mists or fumes will be given off and may condense, contaminating the skin or clothing of operatives. Prolonged or repeated contact with this condensate may give rise to dermatitis or other skin conditions of a serious or irreversible nature.

**Chronic toxicity**

<b>Product Name</b> PAVING ASPHALT	<b>MSDS#</b> 0000001793	<b>Page:</b> 47
<b>Version 1</b>	<b>Date of Issue</b> 06/10/2004.	<b>Format</b> US-COMP
	<b>Revis</b> 2.0.0	<b>Language</b> ENGLISH ( ENGLISH )

**Carcinogenic effects**

No component of this product at levels greater than 0.1% is identified as a carcinogen by ACGIH or the International Agency for Research on Cancer (IARC). No component of this product present at levels greater than 0.1% is identified as a carcinogen by the U.S. National Toxicology Program (NTP) or the U.S. Occupational Safety and Health Act (OSHA).

**Other chronic toxicity data**

Hydrogen sulfide (H2S) gas may accumulate in storage tanks of bulk transport compartments containing this material. Contact with eyes causes painful conjunctivitis, sensitivity to light, tearing and clouding of vision. Inhalation of low concentrations causes a runny nose with a loss of sense of smell, labored breathing and shortness of breath. Direct contact with skin causes pain and redness. Other symptoms of exposure include profuse salivation, nausea, vomiting, diarrhea, giddiness, headache, dizziness, confusion, rapid breathing, rapid heart rate, sweating, weakness, sudden collapse, unconsciousness and death due to respiratory paralysis. Cardiac neurological effects have also been reported. Prolonged breathing (greater than one hour) of concentrations of H2S around 50 ppm can produce eye and respiratory tract irritation. Levels of 250 to 600 ppm will result in fluid in the lungs, and concentrations around 1,000 ppm will cause unconsciousness and death in a short period of time. Since the sense of smell rapidly becomes insensitive to this toxic, colorless gas, odor cannot be relied upon as an indicator of concentrations of the gas. Always exercise caution when working around closed containers.

Laboratory animals exposed to repeated applications of asphalt materials for their entire lifetime have developed skin tumors primarily at the site of application. The asphalt material was not washed off between exposures. Intermittent or occasional skin contact with petroleum asphalt is not expected to have serious health effects as long as good personal hygiene measures, such as those outlined in this material safety data sheet, are followed. No carcinogenic effects were observed during lifetime inhalation studies with laboratory animals, although lung damage in the test animals was observed. Findings included bronchitis, pneumonitis and abscess formation, among others, similar to problems caused by other non-specific irritants. The International Agency for Research on Cancer has found that there is limited evidence of carcinogenicity for undiluted steam-refined asphalts in laboratory animals, but inadequate evidence of carcinogenicity for undiluted steam-refined asphalts in humans.

---

**12. Ecological information**

**Ecotoxicity** Ecological testing has not been conducted on this product by BP.  
**Persistence/degradability** Not readily biodegradable.  
**Mobility** Spillages are unlikely to penetrate the soil.  
**Bioaccumulative potential** This product is not expected to bioaccumulate through food chains in the environment.

---

**13. Disposal considerations**

**Waste information** Waste must be disposed of in accordance with federal, state and local environmental control regulations.  
Consult your local or regional authorities.

---

**14. Transport information**

International transport regulations

Product Name	PAVING ASPHALT	MSDS#	000001793	Page:	5/7
Version	1	Date of Issue	06/10/2004.	Format	US-COMP
				Language	ENGLISH
					( ENGLISH )

Regulatory information	UN number	Proper shipping name	Class	Packing group	Label	Additional information
DOT Classification	UN3257	ELEVATED TEMPERATURE LIQUID, N.O.S. (HYDROGEN SULFIDE)	9	III	Not Determined	Reportable quantity 100 lbs. (45.36 kg)
TDG Classification	UN3257	ELEVATED TEMPERATURE LIQUID, N.O.S.	9	III	Not Determined	---
IMDG Classification	UN3257	ELEVATED TEMPERATURE LIQUID, N.O.S.	9	III	Not Determined	---
IATA Classification	Hot material: Forbidden	Forbidden	---	---	Not Determined	---

#### Nonbulk Shipping Information

D O T Nonbulk Shipping Information	Cold material: Not regulated.
T D G Nonbulk Shipping Information	Cold material: Not regulated.
IMDG Nonbulk Shipping Information	Cold material: Not regulated.
IATA Nonbulk Shipping Information	Cold material: Not regulated.

## 15. Regulatory information

### U.S. Federal regulations

US INVENTORY (TSCA): In compliance.

SARA Title III Section 302 Extremely Hazardous Substances (40 CFR Part 355): HYDROGEN SULFIDE

#### SARA 313

	Product name	CAS number	Concentration
Form R - Reporting requirements	HYDROGEN SULFIDE	7783-06-4	0 - 1
Supplier notification	HYDROGEN SULFIDE	7783-06-4	0 - 1

CERCLA Sections 102a/103 Hazardous Substances (40 CFR Part 302.4): HYDROGEN SULFIDE: 100 lbs. (45.36 kg)

### State regulations

Massachusetts RTK: ASPHALT; Hydrogen sulfide  
 New Jersey: ASPHALT; Hydrogen sulfide  
 Pennsylvania RTK: ASPHALT (generic environmental hazard); Hydrogen sulfide (environmental hazard, generic environmental hazard)  
 California prop. 65: No products were found.

Product Name	PAVING ASPHALT	MSDS#	000001793	Page: 8/7
Version 1	Date of issue 06/10/2004.	Format	US-COMP	Language ENGLISH
		Build	2.0.5	( ENGLISH )

Inventories

AUSTRALIAN INVENTORY (AICS): Not listed.  
CANADA INVENTORY (DSL): In compliance.  
CHINA INVENTORY (IECS): Not listed.  
EC INVENTORY (EINECS): Not listed.  
JAPAN INVENTORY (ENCS): Not listed.  
KOREA INVENTORY (ECL): Not listed.  
PHILIPPINE INVENTORY (PICCS): Not listed.

16. Other information

Label Requirements

DANGER!

VAPOR MAY CONTAIN HYDROGEN SULFIDE (H2S) GAS WHICH CAN BE HARMFUL OR FATAL IF INHALED.  
HEATED MATERIAL CAN CAUSE THERMAL BURNS.

HMIS® Rating :

Health 2 National Fire Protection Association (U.S.A.)  
Flammability 1  
Physical 0  
Hazard Personal X  
protection



History

Date of issue 06/10/2004.  
Date of previous issue No Previous Validation.  
Prepared by Product Stewardship

Notice to reader

NOTICE : This Material Safety Data Sheet is based upon data considered to be accurate at the time of its preparation. Despite our efforts, it may not be up to date or applicable to the circumstances of any particular case. We are not responsible for any damage or injury resulting from abnormal use, from any failure to follow appropriate practices or from hazards inherent in the nature of the product.

This Material Safety Data Sheet conforms to the requirements of ANSI Z400.1.

Product Name	PAVING ASPHALT	MSDS#	000001793	Page:	7/7
Version	1	Date of issue	06/10/2004.	Format	US-COMP
				Language	ENGLISH
		Build	3.0.8		( ENGLISH )



# Material Safety Data Sheet

## Section 1. Chemical Product and Company Identification

<b>Product Name</b>	<b>ETHANOL</b>	<b>MSDS#</b>	0000001014
		<b>Historic MSDS#:</b>	None.
<b>Supplier</b>	BP West Coast Products LLC 300 Oceangate Long Beach, CA 90802-4341 U.S.A.		
<b>EMERGENCY HEALTH INFORMATION:</b>	1 (800) 447-8735		
<b>EMERGENCY SPILL INFORMATION:</b>	1 (800) 424-9300 CHEMTREC (USA)		
<b>OTHER PRODUCT INFORMATION</b>	1 (866) 4 BP - MSDS (866-427-6737 Toll Free - North America) email: bpcares@bp.com		

## Section 2. Composition, Information on Ingredients

<b>Name</b>	<b>CAS #</b>	<b>% by Weight</b>	<b>Exposure Limits</b>
ETHANOL	64-17-5	>98	<b>ACGIH TLV (United States, 2000).</b> TWA: 1880 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1000 ppm <b>OSHA PEL 1989 (United States, 1989).</b> TWA: 1900 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1000 ppm <b>OSHA PEL (United States, 1971).</b> TWA: 1900 MGM3 TWA: 1000 ppm

## Section 3. Hazards Identification

<b>Physical state</b>	Liquid.
<b>Color</b>	Colorless.
<b>Emergency Overview</b>	WARNING! FLAMMABLE LIQUID AND VAPOR. MAY CAUSE EYE IRRITATION. MAY CAUSE RESPIRATORY TRACT IRRITATION. If swallowed, may cause headaches, dizziness, drowsiness and nausea, and may lead to unconsciousness. Do not ingest. Avoid contact with skin and clothing. Do not breathe vapor or mist. Keep container closed. Use with adequate ventilation. Wash thoroughly after handling.
<b>POTENTIAL HEALTH EFFECTS</b>	
<i>Eyes</i>	May cause eye irritation.
<i>Skin</i>	Unlikely to cause appreciable irritation even on repeated contact. Unlikely to be absorbed in harmful amounts.
<i>Inhalation</i>	May cause respiratory tract irritation. Inhalation may cause headaches, dizziness, drowsiness, and nausea.
<i>Ingestion</i>	Swallowing may have the following effects: central nervous system depression, nausea/vomiting, symptoms similar to alcohol intoxication..

See Toxicological Information (section 11)

Continued on Next Page

**Section 4. First Aid Measures**

<b>Eye Contact</b>	In case of contact, immediately flush eyes with plenty of water for at least 15 minutes. Get medical attention if irritation occurs.
<b>Skin Contact</b>	In case of contact, immediately flush skin with plenty of water. Remove contaminated clothing and shoes. Wash clothing before reuse. Thoroughly clean shoes before reuse. Get medical attention if irritation develops.
<b>Inhalation</b>	If inhaled, remove to fresh air. Get medical attention if symptoms appear.
<b>Ingestion</b>	Do NOT induce vomiting unless directed to do so by medical personnel. Never give anything by mouth to an unconscious person. If large quantities of this material are swallowed, call a physician immediately.

**Section 5. Fire Fighting Measures**

<b>Flammability of the Product</b>	Flammable liquid and vapor.
<b>Autoignition Temperature</b>	The lowest known value is 398.9°C (750°F) (ETHANOL).
<b>Flash Points</b>	CLOSED CUP: 11 to 14°C (51.8 to 57.2°F).
<b>Flammable Limits</b>	LOWER: >1.3%
<b>Products of Combustion</b>	These products are carbon oxides (CO, CO <sub>2</sub> ).
<b>Unusual fire/explosion hazards</b>	Highly flammable in presence of open flames, sparks and static discharge. Vapor may cause flash fire. Vapors may accumulate in low or confined areas, travel considerable distance to source of ignition and flash back. Runoff to sewer may create fire or explosion hazard.
<b>Fire Fighting Media and Instructions</b>	SMALL FIRE: Use DRY chemical powder. LARGE FIRE: DO NOT FIGHT FIRE WHEN IT REACHES MATERIAL. Withdraw from area and let the fire burn. Promptly isolate the scene by removing all persons from the vicinity of the incident if there is a fire. First move people out of line-of-sight of the scene and away from windows. Cool containing vessels with water jet in order to prevent pressure build-up, autoignition or explosion.
<b>Protective Clothing (Fire)</b>	Firefighters should wear full bunker gear, including a positive pressure self-contained breathing apparatus.

**Section 6. Accidental Release Measures**

<b>Large Spill and Leak</b>	Immediately contact emergency personnel. Eliminate all ignition sources. Keep unnecessary personnel away. Stop leak if without risk. Use suitable protective equipment (Section 8). For small spills add absorbent (soil may be used in the absence of other suitable materials) and use a non-sparking or explosion proof means to transfer material to a sealed, appropriate container for disposal. For large spills dike spilled material or otherwise contain material to ensure runoff does not reach a waterway. Place spilled material in an appropriate container for disposal. Minimize contact of spilled material with soils to prevent runoff to surface waterways.
-----------------------------	--

**Section 7. Handling and Storage**

<b>Handling</b>	Keep container closed. Use only with adequate ventilation. Keep away from heat, sparks and flame. To avoid fire or explosion, dissipate static electricity during transfer by grounding and bonding containers and equipment before transferring material. Use explosion-proof electrical (ventilating, lighting and material handling) equipment.
<b>Storage</b>	Store in a segregated and approved area. Keep container in a cool, well-ventilated area. Keep container tightly closed and sealed until ready for use. Avoid all possible sources of ignition (spark or flame).

**Section 8. Exposure Controls, Personal Protection**

<b>Engineering Controls</b>	Provide exhaust ventilation or other engineering controls to keep the airborne concentrations of vapors below their respective occupational exposure limits. Ensure that eyewash stations and safety showers are proximal to the work-station location.
<b>Personal Protection</b>	
<i>Eyes</i>	Avoid contact with eyes. Chemical splash goggles.
<i>Skin and Body</i>	Avoid contact with skin. Wear clothing and footwear that cannot be penetrated by chemicals or oil.
<i>Respiratory</i>	Use with adequate ventilation. If ventilation is inadequate, use NIOSH certified respirator which will protect against organic vapor.
<i>Hands</i>	Wear gloves that cannot be penetrated by chemicals or oil.
<b>Chemical name</b>	<b>Exposure Limits</b>

Continued on Next Page

ETHANOL

**ACGIH TLV (United States, 2000).**TWA: 1880 mg/m<sup>3</sup>

TWA: 1000 ppm

**OSHA PEL 1989 (United States, 1989).**TWA: 1900 mg/m<sup>3</sup>

TWA: 1000 ppm

**OSHA PEL (United States, 1971).**

TWA: 1900 MGM3

TWA: 1000 ppm

Consult local authorities for acceptable exposure limits.

**Section 9. Physical and Chemical Properties**

<b>Physical state</b>	Liquid.	<b>Odor</b>	Alcohol like.
<b>pH</b>	Not available.	<b>Color</b>	Colorless.
<b>Boiling/Condensation Point</b>	>76°C (168.8°F)		
<b>Melting/Freezing Point</b>	May start to solidify at -113.84°C (-172.9°F) based on data for: ETHANOL.		
<b>Specific Gravity</b>	0.789 to 0.806 (Water = 1)		
<b>Vapor Pressure</b>	Not available.		
<b>Vapor Density</b>	1.59 to 1.62 (Air = 1)		
<b>Odor Threshold</b>	Not available.		
<b>Evaporation Rate</b>	1.7 (ETHANOL) compared to (n-BUTYL ACETATE=1)		
<b>LogK<sub>ow</sub></b>	< 1 (-0.32 Ethanol)		
<b>Dispersion Properties</b>	See solubility in water.		
<b>Solubility</b>	Soluble in cold water.		

**Section 10. Stability and Reactivity**

<b>Stability and Reactivity</b>	The product is stable.
<b>Conditions to avoid</b>	High temperatures. Avoid all possible sources of ignition (spark or flame).
<b>Incompatibility with Various Substances</b>	Materials to avoid: oxidizing agents, Sulphuric acid, Nitric acid.
<b>Hazardous Decomposition Products</b>	Not available.
<b>Hazardous Polymerization</b>	Will not occur.

**Section 11. Toxicological Information**

<b>Acute toxicity</b>	Acute oral toxicity (LD50): 3450 mg/kg (Mouse) (Ethanol).
<b>Chronic toxicity</b>	No component of this product at levels greater than 0.1% is identified as a carcinogen by ACGIH or the International Agency for Research on Cancer (IARC). No component of this product present at levels greater than 0.1% is identified as a carcinogen by the U.S. National Toxicology Program (NTP) or the U.S. Occupational Safety and Health Act (OSHA).
	REPRODUCTION TOXICITY: Classified Reproductive system/toxin/female, Reproductive system/toxin/male [PROVEN] [ETHANOL].
<b>Other information</b>	Irritancy - Skin: A single 4h semi-occlusive application to intact rabbit skin produced minimal signs of irritation (mean scores for erythema or oedema less than 2).
	Irritancy - Eye. The eye irritancy has been investigated by OECD Test method 405. Single application to the rabbit eye produced conjunctival irritation and transient corneal damage. eye. The effect was insufficient to warrant classification as an eye irritant.
	Sensitization: The material is not sensitizing in standard animal tests. In rare cases non-irritant contact dermatitis has been identified in humans after skin exposure to this material. Such cases have been identified as delayed hypersensitivity or as urticarial reactions. In reactive individuals such reactions may also be elicited by drinking alcoholic drinks or by cross reaction to certain other alcohols.

Continued on Next Page

Sub-acute/Subchronic Toxicity: It has been shown in many animal experiments that the repeated oral consumption of large doses of ethanol can lead to damage in practically all organ systems. The main manifestations of the toxic effects are shown by the liver.

Chronic toxicity/carcinogenicity: No convincing evidence of carcinogenic effects in animal studies.

Genotoxicity : The product has been tested in a number of bacterial and mammalian systems. The product did not exhibit mutagenic activity in the following systems (with and without metabolic activation): *Drosophila*. *Salmonella typhimurium*. Human lymphocytes in vitro. Most in vitro tests and all in vivo tests for chromosome aberrations report negative results. The product did not induce micronuclei in standard bone marrow tests in vivo. There is some evidence that ethanol both induces SCE in vivo and can also act as an aneugen at high doses. Overall, there is no robust evidence that ethanol is a genotoxic hazard according to the criteria normally applied for the purpose of classification and labelling of industrial chemicals.

Reproductive/Developmental Toxicity : Adverse effects on the male reproductive system have been reported in laboratory animals following repeated exposure to high concentrations. Developmental effects have been observed in laboratory animals following large oral exposures.

Human data: In humans excessive consumption of alcoholic beverages during pregnancy is associated with the induction of Fetal Alcohol Syndrome in the offspring. Reduced birth weight and physical and mental defects occur. There is no evidence that such effects might be caused by exposures other than direct ingestion of alcoholic drinks. In humans high lifetime consumption of alcoholic beverages can be associated with certain cancers and effects on the liver. There is no evidence that these can be caused by exposure other than direct ingestion of alcoholic drinks (IARC 1988).

### Section 12. Ecological Information

<b>Ecotoxicity</b>	Practically non-toxic to aquatic organisms. Ecological testing has not been conducted on this product by BP.
<b>Persistence Potential</b>	This product is readily biodegradable.
<b>Mobility</b>	This product is likely to volatilize rapidly into the air because of its high vapor pressure. The product is poorly absorbed onto soils or sediments.
<b>Bioaccumulative potential</b>	This product is not expected to bioaccumulate through food chains in the environment.

### Section 13. Disposal Considerations

<b>Waste Information</b>	Waste must be disposed of in accordance with federal, state and local environmental control regulations.
<b>Consult your local or regional authorities.</b>	

### Section 14. Transport Information

<b>DOT Classification</b>	3
	Ethanol, 3, UN1170, II
<b>Marine Pollutant</b>	Not pollutant.
<b>Special Provisions for Transport</b>	-
<b>ADR/RID Classification</b>	
<b>UN number</b>	UN1170
<b>Proper shipping name</b>	Ethanol
<b>ADR/RID Class</b>	3
<b>Packing Group</b>	II
<b>IMO/IMDG Classification</b>	
<b>Proper shipping name</b>	Ethanol
<b>IMDG Class</b>	3
<b>UN number</b>	UN1170

Continued on Next Page



**Packing Group** II  
**Marine Pollutant** Not pollutant.

**ICAO/IATA Classification**

**Proper shipping name** Ethanol  
**IATA Class** 3  
**UN number** UN1170  
**Packing Group** II

**Section 15. Regulatory Information**

**U.S. Regulations** US INVENTORY (TSCA): Listed on inventory.  
 SARA Title III Section 302 Extremely Hazardous Substances (40 CFR Part 355):: This product is not regulated under Section 302 of SARA and 40 CFR Part 355.  
 SARA Title III Sections 311/312 Hazardous Categorization (40 CFR Part 370):: ETHANOL: Fire Hazard, Immediate (Acute) Health Hazard, Delayed (Chronic) Health Hazard  
 SARA 313 toxic chemical notification and release reporting: No products were found.  
 CERCLA Sections 102a/103 Hazardous Substances (40 CFR Part 302.4):: This material is not regulated under CERCLA Sections 103 and 107.

**State Regulations** Pennsylvania RTK: ETHANOL: (generic environmental hazard)  
 Massachusetts RTK: ETHANOL  
 New Jersey: ETHANOL  
 California prop. 65: No products were found.

**Other Regulations** AUSTRALIAN INVENTORY (AICS): Listed on inventory.  
 CANADA INVENTORY (DSL): Listed on inventory.  
 CHINA INVENTORY (IECS): Listed on inventory.  
 EC INVENTORY (EINECS/ELINCS): Listed on inventory.  
 JAPAN INVENTORY (ENCS): Listed on inventory.  
 KOREA INVENTORY (ECL): Listed on inventory.  
 PHILIPPINE INVENTORY (PICCS): Listed on inventory.

**Section 16. Other Information**

**Label Requirements** WARNING!  
 FLAMMABLE LIQUID AND VAPOR.  
 MAY CAUSE EYE IRRITATION.  
 MAY CAUSE RESPIRATORY TRACT IRRITATION.  
 If swallowed, may cause headaches, dizziness, drowsiness and nausea, and may lead to unconsciousness.

**Hazardous Material Information System (U.S.A.)**

Health	*	0
Fire Hazard		3
Reactivity		0

**National Fire Protection Association (U.S.A.)**



**HISTORY**

**Date of issue** 6/19/2002.  
**Version** 1  
**Prepared by** Product Stewardship

**Notice to Reader**

022

00



284 Eastern Ave. • P.O. Box 6069 • Chelsea, MA 02150  
Telephone: (617) 884-7800 • Fax: (617) 884-7638

# MATERIAL SAFETY DATA SHEET

## FLEETLINE PATRIOT B100 BIODIESEL

MSDS NO. B100-1 PAGE 1

Additional copies of this MSDS can be obtained by calling 1-800-289-2875 or downloaded from our website at www.burkeoil.com

### SECTION 1

#### PRODUCT INFORMATION

TRADE NAME (As used on label and list)

**FLEETLINE PATRIOT B100 BIODIESEL**

CHEMICAL NAME/SYNONYMS  
**BIODIESEL**

CHEMICAL FAMILY CAS NUMBER

PRODUCT CODE

**B100, FLE 7781, FLE 7782**

PREPARATION DATE

**JUNE 15, 2002**

24-HOUR EMERGENCY ASSISTANCE

**CHEMTREC 1-800-424-9300**

In case of an accident involving hazardous materials, the Chemical Transportation Emergency Center (CHEMTREC) which is a voluntary program of the Chemical Manufacturer's Association (CMA) operates a 24-hour nationwide telephone number which can be contacted for assistance.

**NATIONAL EMERGENCY RESPONSE CENTER 1-800-424-8802**

**MASSACHUSETTS POISON INFORMATION CENTER (617) 232-2020**

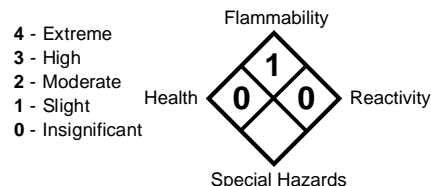
GENERAL ASSISTANCE

**DENNIS K. BURKE, INC. 1-800-289-2875**

#### HAZARDOUS MATERIAL IDENTIFICATION SYSTEM (HMIS)

HEALTH ..... 0  
FLAMMABILITY ..... 1  
REACTIVITY ..... 0  
PROTECTION ..... 0

#### NFPA FIRE HAZARD SYMBOL \*



\*Copyright ©1980, National Fire Protection Association. This reprinted material is not the complete and official position of the NFPA on the referenced subject, which is represented only by the standard in its entirety.

#### SARA TITLE III INFORMATION

ACUTE HAZARD (Immediate Health) ..... NO  
CHRONIC HAZARD (Delayed Health) ..... NO  
FIRE HAZARD ..... YES  
SUDDEN PRESSURE RELEASE HAZARD ..... NO  
REACTIVITY HAZARD ..... NO

#### DOT REQUIREMENTS

DOT PROPER SHIPPING NAME  
**NONE**  
DOT HAZARD CLASS  
**NONE**  
DOT LABELS REQUIRED  
**NONE**  
DOT PLACARDS REQUIRED  
**NONE**

### SECTION 2

#### HAZARDOUS INGREDIENTS/IDENTITY INFORMATION

DOES PRODUCT CONTAIN HAZARDOUS INGREDIENTS? ..... NO  
DOES PRODUCT CONTAIN CARCINOGENS (NTP, IARC, or OSHA)? ..... NO

CHEMICAL/COMMON NAME	CAS NUMBER	PERCENT	OSHA-PEL	ACGIH-TLV
Biodiesel B100	-	100	-	-

This product does not contain toxic chemicals subject to the reporting requirements of SARA Title III, Section 313 of the Emergency Planning and Community Right-To-Know Act of 1986 (40 CFR 372).

### SECTION 3

#### PHYSICAL/CHEMICAL CHARACTERISTICS

BOILING POINT ..... > 400°F  
VAPOR PRESSURE (mm Hg) ..... < 1.0  
VAPOR DENSITY (AIR = 1) ..... NDA  
SPECIFIC GRAVITY (WATER = 1) ... 0.86  
MELTING POINT ..... NDA  
EVAPORATION RATE (n-BUTYL ACETATE = 1) ..... NDA  
SOLUBILITY IN WATER ..... Negligible  
APPEARANCE AND ODOR - Yellow liquid with light cooking oil odor.

### SECTION 4

#### FIRE AND EXPLOSION HAZARD DATA

FLASH POINT (Method Used) ..... PMCC = > 300°F

FLAMMABLE LIMITS ..... LEL = NDA UEL = NDA

EXTINGUISHING MEDIA - Dry chemical, CO2, Foam and Water Fog.

SPECIAL FIRE FIGHTING PROCEDURES - Use a water spray to cool fire-exposed containers, structures and to protect personnel.

If leak or spill has not ignited, ventilate area to protect personnel attempting to stop leak. Use water to flush spills away from sources of ignition.

(• continued on page 2)

NA = NOT APPLICABLE NDA = NO DATA AVAILABLE

# MATERIAL SAFETY DATA SHEET

DENNIS K. BURKE, INC.

# FLEETLINE PATRIOT B100 BIODIESEL

MSDS NO. B100-1 PAGE 2

## SPECIAL FIRE FIGHTING PROCEDURES

(• continued from page 1)

Do not flush down public sewers or other drainage systems. Exposed firefighters must wear NIOSH/MSHA approved, self-contained, breathing apparatus with full face mask and protective clothing. Do not use a forced water stream directly on flames, as this will scatter the fire.

**UNUSUAL FIRE AND EXPLOSION HAZARDS** – Dangerous when exposed to heat or flame. Runoff to sewer may cause fire or explosion hazard. Containers may explode in heat of fire.

## SECTION 5

### REACTIVITY DATA

**STABILITY** ..... STABLE

**CONDITIONS TO AVOID FOR STABILITY** -- Avoid heat, sparks and open flames.

**INCOMPATIBILITY (Materials To Avoid)** – This product may react with strong base to produce methanol.

**HAZARDOUS DECOMPOSITION OR BYPRODUCTS** – This product does not decompose up to 350°F.

**HAZARDOUS POLYMERIZATION** ..... NONE

**CONDITIONS TO AVOID HAZARDOUS POLYMERIZATION** . . . NA

## SECTION 6

### HEALTH HAZARD DATA

**ROUTE(S) OF ENTRY** – Inhalation, absorption and ingestion if hygienic practices are not observed.

**HEALTH HAZARDS (Acute And Chronic)**

**EYE CONTACT** – May produce a mild but transient irritation.

**SKIN CONTACT** – Very mild to no irritation expected.

**DERMAL TOXICITY** – Non-toxic to internal organs.

**INHALATION OF PRODUCT** – No harmful effects expected with normal use.

**INHALATION OF EXHAUSE** – No harmful effects expected with normal use.

**INGESTION** – May cause gastrointestinal irritation.

### EMERGENCY AND FIRST AID PROCEDURES

**EYE CONTACT** – Flush immediately with fresh water. Remove contact lenses if worn. Eyelids should be held away from the eyeball to ensure thorough rinsing. Get medical attention if irritation persists.

**SKIN CONTACT** – Remove contaminated clothes. Wash skin thoroughly with soap and water. Get medical attention if irritation persists.

**INHALATION** – Remove to fresh air.

**INGESTION** – If swallowed, do not induce vomiting. Get medical attention. Never give anything by mouth to an unconscious person.

**NOTES TO PHYSICIAN** – NDA

## SECTION 7

### PRECAUTIONS FOR SAFE HANDLING AND USE

**STEPS TO BE TAKEN IN CASE MATERIAL IS RELEASED OR SPILLED** – Shut off ignition sources; no flares, smoking or flames in hazard area. Stop leak if you can do it without risk. Keep unnecessary people away; isolate hazard area and deny entry. Isolate for half mile in all directions if tank truck, or tank is involved in fire. Water spray may reduce vapor but may not prevent ignition in closed spaces.

Although this product is not considered to be a water pollutant, releases of this product should be prevented from contaminating soil and water, and from entering drainage and sewer systems. Contain liquid to prevent further contamination of soil, surface water or groundwater.

Soak up small spills using absorbent material such as paper, rags, or sawdust and place into containers for later disposal. Dispose of any grease or oily material.

**WASTE DISPOSAL METHODS** – Place contaminated materials in disposal containers and dispose of in a manner consistent with applicable regulations.

**PRECAUTIONS TO BE TAKEN IN HANDLING AND STORAGE** – Store in tightly closed containers in cool, dry, isolated, well-ventilated area away from heat, sources of ignition and incompatibles. Material may be at elevated temperatures and/or pressures.

**EMPTY CONTAINERS** – Empty containers contain flammable residue. Do not cut, weld, reuse or dispose of containers unless precautions are taken against these hazards.

## SECTION 8

### CONTROL MEASURES

**RESPIRATORY PROTECTION** – NIOSH/MSHA approved self-contained breathing apparatus or supplied-air mask must be available for non-routine and emergency use. Ventilation may be used to control or reduce airborne concentrations.

### VENTILATION

**LOCAL EXHAUST** ..... YES

**MECHANICAL (General)** ..... ACCEPTABLE

**SPECIAL or OTHER** ..... NA

**SKIN PROTECTION** – Wear nitrile gloves and protective clothing to prevent skin contact.

**EYE PROTECTION** – Wear safety glasses or chemical goggles to prevent eye contact. Have eye washing facility readily available where eye contact can occur.

**WORK PRACTICES** – Do not use or store near flame, sparks or hot surfaces. Keep container closed. Do not weld, heat or drill container. Do not use pressure to empty drum or explosion may result.

**HYGIENIC PRACTICES** – Launder soiled clothing. Wash thoroughly with soap and water after handling.

NA = NOT APPLICABLE NDA = NO DATA AVAILABLE

# MATERIAL DATA SAFETY SHEET

MSDS # 038

## Meltdown

### SECTION I - MATERIAL IDENTIFICATION AND USE/IDENTIFICATION DE LA MATIÈRE ET USAGE

<b>MATERIAL NAME/IDENTIFIÉ</b> <b>NOM/IDENTIFICATION DE LA MATIÈRE</b> MAG		<b>CLASSIFICATION</b> <b>WHMIS:</b> Not controlled <b>PACKING GROUP:</b> <b>PRIMARY TDG:</b> Not regulated	
<b>MANUFACTURERS NAME AND ADDRESS/NOM DU FABRICANT &amp; ADRESSE</b> Innovative, 78 Orchard Rd, Ajax, Ontario L1S 6L1		<b>EMERG. PHONE #/N° de TÉLÉPHONE D'URGENCE</b> (613) 996-6666	
<b>CHEMICAL NAME/DÉNOMINATION CHIMIQUE</b> Magnesium chloride hexahydrate	<b>CHEMICAL FAMILY/FAMILLE CHIMIQUE</b>	<b>CHEMICAL FORMULA/FORMULE CHIMIQUE</b> $MgCl_2 \cdot 6H_2O$ (30%)	
<b>TRADE NAME &amp; SYNONYMS/APPELATION COMMERCIALE ET SYNONYMES</b> Meltdown, RS-MG	<b>MOLECULAR WEIGHT/POIDS MOLÉCULAIRE</b> 167	<b>MATERIAL USE/UTILIZATION DE LA MATIÈRE</b> De-icing, Dust control	

### SECTION II - HAZARDOUS INGREDIENTS/INGRÉDIENTS DANGEREUX DE LA MATIÈRE

CHEMICAL IDENTITY/IDENTITÉ CHIMIQUE	CONCENTRATION%	CAS#/N° CAS	PIN #/N° PIN	LD <sub>50</sub> /DL <sub>50</sub>	LC <sub>50</sub> /CL <sub>50</sub>
Magnesium chloride	30	7786-30-3		Rat Oral 8100mg/kg	

### SECTION III - PHYSICAL DATA/CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

<b>PHYSICAL STATE/ÉTAT PHYSIQUE</b> liquid	<b>ODOR &amp; APPEARANCE/ODEUR ET APPARENCE</b> translucent, odorless
<b>ODOR THRESHOLD/SEUIL DE L'ODEUR (PPM)</b> n/a	<b>SPECIFIC GRAVITY/DENSITÉ RELATIVE</b> 1.29 @ 15C
<b>VAPOR PRESSURE/TENSION DE VAPEUR (MM)</b> n/a	<b>VAPOR DENSITY/DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1)</b> n/a
<b>FREEZING POINT/POINT DE CONGÉLATION (°C)</b> n/a	<b>SOLUBILITY IN WATER/SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20 °C)</b> soluble in water and alcohol
<b>% VOLATILE/VOLATILITÉ BY/PAR VOLUME</b> n/a	<b>pH</b> neutral
<b>COEFFICIENT OF WATER/OIL DISTRIBUTION/COEFFICIENT DE RÉPARTITION EAU/HUILE</b> n/a	

# MATERIAL DATA SAFETY SHEET

MSDS # 035

## SECTION IV - FIRE & EXPLOSION HAZARD/RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

<b>FLAMMABILITY/INFLAMMABILITÉ</b> no	<b>IF YES UNDER WHAT CONDITIONS, SI OUI, DANS QUELLE CONDITIONS?</b>
<b>MEANS OF EXTINGUISHING/MOYENS D'EXTINCTION</b> n/a	<b>SPECIAL PROCEDURES/MARCHE À SUIVRE SPÉCIALE</b> none, product can be used to extinguish fires
<b>FLASH POINT (°C) &amp; METHOD/POINT D'ÉCLAIR (°C) ET MÉTHODE DE DÉTERMINATION</b> n/a	<b>UPPER EXPLOSION LIMIT/SEUIL MAXIMAL D'INFLAMMABILITÉ (% BY/PAR VOLUME)</b> none
<b>LOWER EXPLOSION LIMIT/SEUIL MINIMAL D'INFLAMMABILITÉ (% BY/PAR VOLUME)</b> none	<b>AUTO IGNITION TEMPERATURE (°C) /TEMPÉRATURE D'AUTO INFLAMMATION</b> n/a
<b>SENSITIVITY TO MECHANICAL IMPACT/SENSIBILITÉ AUX CHOCS</b> not sensitive	<b>SENSITIVITY TO STATIC DISCHARGE/ SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES ÉLECTROSTATIQUES</b> None

## SECTION V - REACTIVITY DATA/DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ

<b>CHEMICAL STABILITY/STABILITÉ CHIMIQUE</b> yes	<b>IF NO UNDER WHAT CONDITIONS/SI NON, DANS QUELLE CONDITIONS?</b>
<b>INCOMPATIBILITY TO OTHER SUBSTANCES/ INCOMPATIBILITÉ AVEC D'AUTRE SUBSTANCES</b> Yes	<b>IF SO, WHICH ONES/SI OUI, AVEC LESQUELLES</b> Bromine trifluoride, sulfuric acid, sodium, methyl vinyl, zinc
<b>REACTIVITY UNDER WHAT CONDITIONS/ RÉACTIVITÉ DANS QUELLE CONDITIONS?</b> n/a	<b>HAZARDOUS DECOMPOSITION PRODUCTS/ PRODUITS DÉCOMPOSITION DANGEREUX</b> Chloride fumes are given of @ temperatures >1600 deg C

## SECTION VI - HEALTH HAZARDS/RISQUE DE LA SANTÉ

<b>ROUTE OF ENTRY/VOIE D'ADMINISTRATION</b> Inhalation and Ingestion	
<b>EFFECT OF ACUTE EXPOSURE TO MATERIAL/EFFETS DE L'EXPOSITION AIGUË À LA MATIÈRE</b> Very low toxicity LD50 (oral rat): 8100mg/kg, may cause slight irritation of eyes, skin	
<b>EFFECT OF CHRONIC EXPOSURE TO MATERIAL/EFFETS DE L'EXPOSITION DHRONIQUE À LA MATIÈRE</b> None known	
<b>EXPOSURE LIMITS/LIMITES D'EXPOSITION</b>	<b>SYNERGISTIC MATERIALS/MATIÈRE SUNMERGIQUES</b> None
<b>IRRITANCY OF MATERIAL/PROPRIÉTÉ IRRITANTE DE LA MATIÈRE</b> Minor irritant	<b>SENSITIVITY OF MATERIAL/ SENSIBILISATION À LA MATIÈRE</b> does not occur

# MATERIAL DATA SAFETY SHEET

MSDS # 035

## SECTION VI - HEALTH HAZARDS/RISQUE DE LA SANTÉ

**CARCINOGENICITY, REPRODUCTIVE EFFECTS, TERATOGENICITY, MUTAGENICITY/  
CANCÉROGÉNICITÉ , EFFETS NOCIFS SUR LA REPRODUCTION, TÉRATOGÉNÉCITÉ, MUTAGÉNICITÉ**  
none

## SECTION VII - PREVENTATIVES MEASURES/MESURES PRÉVENTIVES

<b>PERSONAL PROTECTIVE EQUIPMENT/ MATÉRIEL PERSONNEL DE PROTECTION</b>	<b>GLOVES/ GANTS</b>	<b>EYE/ YEUX</b>	<b>RESPIRATORY/ APPAREIL RESPIRATOIRE</b>	<b>OTHER</b>
	rubber gloves, if desired	Safety goggles, no contact lenses	for dusty or misty conditions, wear NIOSH approved dust or mist respirator	Long sleeved shirt, rubber boots
<b>ENGINEERING CONTROLS/MÉCANISMES TECHNIQUES (EG VENTILATION/VENTELATION, SPECIFY/PRÉCISER</b> Mechanical ventilation recommended in enclosed areas				
<b>LEAK AND SPILL PROCEDURE/MESURES EN CAS DE FLUITE OU DE DÉVERSEMENT</b> Shovel up dry chemical and place in metal drum with cover, flush area with water				
<b>WASTE DISPOSAL/ÉLIMINATION DES RÉSIDUS</b> Dispose of material in government approved landfill site in accordance with local laws				
<b>HANDLING PROCEDURES &amp; EQUIPMENTS/MÉTHODES ET ÉQUIPMENT POUR LA MANUTENTION</b> Wash skin and equipment with water				
<b>STORAGE REQUIREMENTS/EXIGENCES D'ENTREPOSAGE</b> Store in cool dry area. Due to its hygroscopic nature, MAG absorbs moisture and softens rapidly				
<b>SPECIAL SHIPPING INFORMATION/RENSEIGNEMENTS SPÉCIAUX POUR LA EXPÉDITION</b> no special shipping procedures necessary				

## SECTION VIII - FIRST AID MEASURES/PREMIERS SOINS


<b>INHALATION:</b> Remove victim to fresh air
<b>INGESTION:</b> If discomfort exists, induce vomiting. Seek medical attention immediately
<b>EYE CONTACT/CONTACT YEUX:</b> Immediately flush eyes with water for 15 minutes, seek medical attention
<b>SKIN CONTACT/CONTACT PEAU:</b> Remove from skin by wiping and washing thoroughly with water

## SECTION IX - PREPARATION DATE OF MSDS/FICHE SIGNALÉTIQUE

<b>PREPARED BY/PRÉPARÉ PAR</b>	<b>TELEPHONE #/ N° de TÉLÉPHONE</b>	<b>PREP. DATE</b>	<b>SUPERSEDES</b>
Innovative	(905) 427-0318	January 2005	July 2003

**DISCLAIMER:** Innovative believes that the information contained herein to be accurate; however, the data and information are presented without any representation or warranty, expressed or implied, regarding their accuracy or correctness. Once this product leaves the property of Innovative, the conditions or methods of handling, storage, use and disposal are beyond the control and knowledge of Innovative. For this and other reasons, Innovative does not assume responsibility and expressly disclaims liability for loss, damage, injury or expense arising out of or in any way connected with the handling, storage, use or disposal of this product

## A. RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

<b>NOM DE COMMERCE (IDENTIFICATEUR DU PRODUIT):</b> CHLORURE DE CALCIUM LIQUIDE		<b>CLASSIFICATION ET SYMBOLE:</b>    CATÉGORIE <u>D2B</u>	
<b>NOM DU PRODUIT CHIMIQUE ET/OU SYNONYME:</b> Solution de chlorure de calcium	<b>FORMULE:</b> Solution CaCl <sub>2</sub>	<b>NUMÉRO DE C.A.S.:</b> 10043-52-4(anhydre)	
<b>USAGE DU PRODUIT:</b> Déglaçant, contrôle des poussières, lubrifiant de perçage des boues, traitement antigel des minerais et agrégats, agent de dégel, conditionneur de béton.			
<b>FABRICANT/IMPORTATEUR:</b> Produits Chimiques Général du Canada Ltée. 201 City Centre Drive Mississauga (Ontario) L5B 3A3		<b>FOURNISSEUR/DISTRIBUTEUR:</b> Produits Chimiques Général du Canada Ltée. 201 City Centre Drive Mississauga, Ontario L5B 3A3	
<b>NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:</b> 519-736-2111			

## B. RENSEIGNEMENTS SUR LA PRÉPARATION

<b>PRÉPARÉ PAR:</b> Produits Chimiques Général du Canada Ltée. Service de la sécurité du produit Téléphone: (800) 361-5308	<b>DATE DE LA PRÉPARATION:</b> 4/00
	<b>DATE DE RÉVISION:</b> 4/04

## C. PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

<b>INHALATION:</b> L'inhalation des poussières peut irriter le nez, la gorge et les poumons. Peut causer le saignement du nez.	
<b>INGESTION:</b> Faible toxicité. Peut irriter les voies gastro-intestinales et causer des nausées et le vomissement.	
<b>PEAU:</b> Peut causer l'irritation de la peau. Lors d'un contact répété ou prolongé, peut provoquer des brûlures superficielles. Le contact avec la peau abrasée ou éraflée peut causer une nécrose grave.	
<b>YEUX:</b> Peut irriter ou brûler les yeux.	
<b>TOXICITÉ AIGUE:</b> Toxicité modérée DL50 (oral, rat) = 1000 mg/kg Base anhydre DL50 (oral, souris) = 1940 mg/kg base anhydre	<b>LIMITES D'EXPOSITION:</b> Valeur limite d'exposition de l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH) – Directive de moyenne pondérée dans le temps (TLV-TWA) pour les particules nuisibles (brouillard liquéfié) : 10 mg/m <sup>3</sup>
<b>TOXICITÉ CHRONIQUE:</b> sans objet	
<b>AUTRES:</b>	<b>INDEX DES EXPOSITIONS BIOLOGIQUES:</b> Sans objet



## D. CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

<b>A L'ÉTAT NORMAL, LE PRODUIT EST:</b> LIQUID <input checked="" type="checkbox"/> SOLID <input type="checkbox"/> GAS <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> _____	<b>ASPECT ET COULEUR:</b> Liquide clair à légèrement trouble	<b>SEUIL OLFACTIF:</b> Inodore
<b>POINT D'ÉBULLITION:</b> 116 °C <b>POINT DE CONGÉLATION:</b> -7 °C (POINT DE FUSION)	<b>DENSITÉ RELATIVE: g/cm<sup>3</sup></b> (H <sub>2</sub> O = 1) 20% CaCl <sub>2</sub> 1,19 @ 27 °C 34% CaCl <sub>2</sub> 1,34 45% CaCl <sub>2</sub> 1,47	<b>DENSITÉ DE VAPEUR:</b> (L'AIR =1) sans objet
<b>SOLUBILITÉ DANS L'EAU:</b> Complète	<b>PH</b> Neutre à légèrement alcalin	<b>PRESSION DE VAPEUR:</b> (MM Hg @ 20°C) (PSIG) 1,1 kPa 35%
<b>TAUX D'ÉVAPORATION:</b> (Ether = 1.0) sans objet Lent <0.3 Rapide >3.0 Moyen 0.3-3.0	<b>% COMPOSÉS VOLATILES PAR VOLUME: (A 20°C)</b> sans objet	<b>MASSE MOLÉCULAIRE:</b> 110,99 comme CaCl <sub>2</sub> anhydre  <b>COEFFICIENT DE RÉPARTITION EAU/HUILE:</b> Sans objet

## E. RÉACTIVITÉ

<b>STABILITÉ:</b> INSTABLE <input type="checkbox"/> STABLE <input checked="" type="checkbox"/>	<b>CONDITIONS À ÉVITER:</b> Sans objet
<b>INCOMPATIBILITÉ (MATÉRIAUX À ÉVITER):</b> Réagit violemment avec le trifluorure de brome (BrF <sub>3</sub> ) ou un mélange de trioxyde de bore et d'oxyde de calcium (B <sub>2</sub> O <sub>3</sub> +CaO). Les matières hydro-réactives, comme le sodium, cause une réaction exothermique. L'éther méthylvinyle commerce une réaction de polymérisation précipitée. Le zinc, comme dans le fer galvanisé, produit du gaz d'hydrogène qui peut exploser dans ces conditions.	
<b>PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:</b> Les vapeurs des chlorures (Cl) se dégagent à des températures supérieures à 1600 °C.	
<b>POLYMÉRISATION DANGEREUSE:</b>  IMPOSSIBLE <input checked="" type="checkbox"/> POSSIBLE <input type="checkbox"/>	<b>AUTRES PRÉCAUTIONS:</b> Subira une polymérisation violente avec l'éther méthylvinyle. Les formes anhydres, monohydratées, déshydratées et de tétrahydrate de chlorure de calcium, lorsque dissoutes dans l'eau, produisent un degré considérable de chaleur.

## F. RISQUES D'INCENDIE OU D'EXPLOSION

<b>CONDITIONS D'INFLAMMABILITÉ:</b> sans objet	<b>POINT D'ÉCLAIR:</b> <b>METHODE</b> sans objet
<b>PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX:</b> Aucun	
<b>SEUIL MAXIMAL D'INFLAMMABILITÉ:</b> %PAR VOL. dans l'air sans objet  <b>SEUIL MINIMAL D'INFLAMMABILITÉ:</b> <b>TEMPÉRATURE D'AUTO IGNITION:</b>	<b>RISQUES D'EXPLOSION:</b> Voir la section E, sous incompatibilité..
<b>SENSIBILITÉ AUX CHOCS:</b> Sans objet	

**SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES ÉLECTRO-STATIQUES:**

Sans objet.

**MESURES D'EXTINCTION:** Utiliser un agent d'extinction approprié pour le feu environnant. Pour lutter contre un incendie, porter un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH.**G. INGRÉDIENTS DANGEREUX (MÉLANGE SEULEMENT)**

MATÉRIEL OU ÉLÉMENT/NO. CAS	CONCENTRATION	RISQUES
Sans objet		

**H. MESURES DE PRÉCAUTIONS****MATÉRIEL DE PROTECTION INDIVIDUELLE:****PROTECTION RESPIRATOIRE:**

Lorsqu'il y a du brouillard, porter un appareil respiratoire contre les brouillards approuvé par NIOSH.

**VISAGE ET YEUX:**

Lorsqu'il y a du brouillard, ou lorsqu'on manipule des solutions, où il y a une probabilité raisonnable de contact avec les yeux, porter des lunettes de sécurité et un casque dur. Dans ces conditions, ne pas porter de lentilles cornéennes.

**MAINS, BRAS ET CORPS:** Au moins, porter un chemise à manches longues et un pantalon, des bottes, des gants et un tablier imperméables lors de l'utilisation routinière du produit.**ENTREPOSAGE:**

Garder les contenants fermés. Les protéger contre les dommages physiques. Ne pas ranger dans des contenants de métal car cette solution corrodera. Voir la Section E.

**MANUTENTION NORMALE:**

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eviter de respirer les brouillards. Avoir une bonne hygiène personnelle et faire l'entretien.

**CONTROLES TECHNIQUES:**

Ventilation: assurer une ventilation générale et/ou locale pour maintenir les brouillards ou les niveaux des vapeurs sous les limites d'exposition. Prévoir un bassin oculaire dans les zones de stockage et de travail général.

**ENVIRONNEMENT:****DÉGRADABLE:**

Sans objet

**TOXICITÉ AQUATIQUE:**Nuisible à la vie aquatique à des concentrations supérieures à 500 ppm. Le CaCl<sub>2</sub> ne s'accumule pas dans les organismes vivants. TL<sub>m</sub> 96>1000 Mg/l.**DÉVERSEMENT OU FUITE (TOUJOUR PORTER LE MATÉRIEL DE PROTECTION INDIVIDUELLE):**

Dileur avec précaution les petits déversements avec beaucoup d'eau. Mettre à l'aide d'un balai laveur dans un baril métallique muni d'un couvercle. (Ces solutions corrodent lentement plusieurs métaux). Vaporiser avec précaution les résidus à grande eau. Gros déversements : Endiguer avec un produit absorbant disponible (commercial, sable, etc.). Placer à l'aide d'une pompe dans les mêmes contenants et traiter comme ci-dessus.

**ÉLIMINATION DE RÉSIDUS:**

En conformité avec les exigences des autorités en élimination des déchets locales.

## ENSEIGNEMENTS D'EXPÉDITION DU CANADA

**CLASSIFICATION TMD:**

Sans objet

**NIP:****SIGNAUX DE DANGER:**

## I. PREMIER SOINS

**INHALATION:**

Amener rapidement la victime à l'air frais. Si elle manifeste des problèmes d'inhalation, consulter un médecin.

**INGESTION:**

Si la personne est consciente, lui donner immédiatement de 2 à 4 verres d'eau et faire vomir sous supervision médicale.

**PEAU:**

Enlever les vêtements contaminés. Laver avec beaucoup de savon et d'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

**YEUX:**

Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes au moins. Consulter un médecin.

J.

LA PRÉSENTE FICHE TECHNIQUE SUR LA SÉCURITÉ DES SUBSTANCES VOUS EST PRÉSENTÉE À TITRE D'INFORMATION CONFORMÉMENT À LA LOI SUR LES PRODUITS DANGEREUX ET LA LÉGISLATION CONNEXE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL. LES RENSEIGNEMENTS ONT ÉTÉ PRÉPARÉS À PARTIR DE SOURCES QUE NOUS CROYONS EXACTES MAIS NE CONSTITUENT AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE DE LA PART DE LA COMPAGNIE "LES PRODUITS CHIMIQUES GÉNÉRAL."

## Colorant-marqueur dilué (pré-mélange)

### 1. Identification

**Nom** Colorant-marqueur dilué.  
**Synonyme** Pré-mélange de colorant-marqueur.  
**Utilisation** Additif marqueur pour mazouts légers.  
**Fiche #** RFS-02.  
**Date** 5 novembre 2003.  
**Contacts téléphoniques à Revenu Québec** (418) 652-5887 ou (418) 644-0181 poste 246.

### 2. Composants

Nom usuel du composant	% v/v	N° CAS	Limite d'exposition	Toxicité DLS0
p-Nonylphénol ramifié	0,1 à 1	84852-15-3	n/d	Orale 1300 mg/kg
Solvant naphta aromatique lourd	0,1 à 1	64742-94-5	50 ppm	Orale 3000 mg/kg <sup>(2)</sup>
Xylène	1 à 5	1330-20-7	100 ppm	Orale 4300 mg/kg
Solvant naphta aromatique léger	10 à 30	64742-95-6	100 ppm <sup>(1)</sup>	Rubrique 11
Mélange d'hydrocarbures (mazout # 1)	40 à 70	64742-80-9	100 ppm <sup>(1)</sup>	Rubrique 11

(1) Parce que l'ACGIH n'a pas établi de limite d'exposition pour ce produit, une valeur de 100 ppm est recommandée comme pour celle du solvant Stoddard.

(2) Dermale 2000 mg/kg.

### 3. Risques pour la santé

**Absorption** Les voies d'absorption sont les yeux, la peau, l'inhalation et l'ingestion.  
**Yeux** Le contact avec les yeux peut causer de l'irritation.  
**Peau** Le contact avec la peau peut causer de l'irritation.  
**Ingestion** L'ingestion peut provoquer une irritation de la bouche, de la gorge et des voies gastro-intestinales. Consulter la rubrique 11 pour de plus amples renseignements.  
**Inhalation** L'inhalation des vapeurs ou du brouillard cause de l'irritation aux voies respiratoires et peut causer une pneumopathie chimique. Elle peut causer des maux de tête, des nausées, des étourdissements et l'intoxication (effets sur le système nerveux central).  
**Chronique** Voir Tératogénéicité / embryotoxité à la rubrique 11.

## 4. Premiers soins

<b>Yeux</b>	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 20 minutes, et soulever occasionnellement les paupières supérieures et inférieures durant le rinçage. Empêcher la victime de se frotter les yeux ou de les garder fermés. Une assistance médicale est requise.
<b>Peau</b>	Laver doucement et entièrement la peau à l'eau courante avec un savon non abrasif, tout en retirant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les porter de nouveau. Une assistance médicale est requise s'il y a apparition de rougeurs ou d'irritation.
<b>Ingestion</b>	Obtenir une assistance médicale immédiatement. Si la victime est consciente et bien éveillée, faire boire du lait ou de l'eau. Si la victime est inconsciente, ne jamais rien donner par la bouche. Laver l'extérieure de la bouche avec de l'eau. Allonger la victime sur le côté et la garder stable et au chaud. Ne pas faire vomir la victime sans supervision médicale en raison des risques d'aspiration du liquide dans les poumons.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air frais, loin des vapeurs nocives. Si elle ne respire plus, donner la respiration artificielle. Si elle respire avec difficulté, donner de l'oxygène. Une assistance médicale immédiate est requise.

Note au médecin n/d.

## 5. Lutte contre l'incendie

**Inflammabilité** Mélange de liquides inflammables, peu polaires et non-miscibles à l'eau.

**Limite d'inflammabilité** n/d.

**Point d'éclair** 40 °C ou légèrement supérieur (Méthode Pensky-Martens, vase fermé).

**Température d'auto-inflammation** n/d.

**Limite d'explosivité** n/d.

**Produits de combustion** Principalement les oxydes de carbone (CO et CO<sub>2</sub>), puis les oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>) et de soufre (SO<sub>2</sub>), la fumée et les vapeurs irritantes d'une combustion incomplète.

**Risques d'incendie en présence de substances diverses** Le liquide s'évapore et produit une vapeur qui peut s'enflammer et brûler avec une violence explosive. Produit une vapeur invisible à l'œil qui se répand facilement et qui peut être enflammée par plusieurs sources d'ignition, comme les veilleuses, le matériel de soudure, l'électricité statique, les moteurs et les interrupteurs électriques.

**Risques d'explosion en présence de substances diverses** Garder les contenants fermés. Ne pas couper, percer, chanffer, souder ou mettre sous pression les contenants vides. La chaleur des flammes peut faire exploser les contenants. Risques d'explosion des vapeurs à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts collecteurs.

**Moyens d'extinction** Eau pulvérisée (bruine d'eau), CO<sub>2</sub>, mousse, poudre chimique sèche.

**Incendie mineur** : Eau pulvérisée, CO<sub>2</sub>, mousse, poudre chimique sèche.

**Incendie majeur** : Eau pulvérisée ou mousse. Ne pas employer de jet d'eau. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Il est possible, dans certains cas particuliers, que l'eau pulvérisée s'avère inefficace.

Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive dans les espaces clos ou lorsque exposé aux produits de combustion. Dans les incendies majeurs, les vêtements de protection pour incendie d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

**Appareils et méthodes de lutte contre les incendies de citernes**

NAERG96, GUIDE 128, Liquides inflammables (non-polaires / non-miscibles à l'eau).

Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un incendie, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions ; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions. Combattre l'incendie à distance maximale ou utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés.

Lors d'un incendie majeur, si les lances ou les canons à eau télécommandés ne sont pas disponibles, se retirer et laisser brûler.

Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore.

Toujours se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.

Refroidir les citernes à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie.

**6. Déversement accidentel**

NAERG96, GUIDE 128, Liquides inflammables (non-polaires / non-miscibles à l'eau).

**EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE** : Risques d'explosion des vapeurs à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts collecteurs.

Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion.

Les contenants peuvent exploser lorsqu'ils sont chauffés.

**Déversement majeur** Envisager une première évacuation d'une distance de 300 mètres sous le vent.

Endiguer à bonne distance du déversement liquide pour permettre de l'éliminer plus tard.

L'eau pulvérisée peut réduire les émanations de vapeurs, mais ne prévient pas l'ignition dans les endroits clos.

**Déversement mineur** Recouvrir le liquide déversé de matériel absorbant. Ne pas éliminer dans les cours d'eau. Éliminer les matériaux absorbants souillés dans les sites licenciés en accord avec les règlements locaux.

Éliminer toutes les sources d'inflammation.

Isoler immédiatement dans un rayon minimal de 25 à 50 mètres autour du site de déversement.

Éloigner le personnel non autorisé.

Avant d'y accéder, aérer les endroits clos.

Demeurer en amont du vent.

Éviter les dépressions de terrain.

Tout équipement utilisé pour manipuler le liquide déversé doit être mis à la terre.

Ne pas toucher ou marcher dans le produit déversé.

Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.

Une mousse anti-vapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.

Utiliser des outils anti-étincelles propres pour récupérer le matériel absorbé.

Pour éviter d'entrer en contact avec le produit durant le nettoyage d'un déversement, porter des bottes de caoutchouc.

**7. Manutention et entreposage**

**Manutention** Conserver à l'écart de toute source d'inflammation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Observer une bonne hygiène corporelle.

Se laver les mains après avoir manipulé le produit et avant de manger.

Nettoyer ses vêtements fréquemment.

Jeter tout article de cuir imbibé du produit.

Les contenants vides peuvent contenir des résidus ou des vapeurs inflammables ou explosives ; **NE PAS LES RÉUTILISER** sans les avoir auparavant lavés ou remis à neuf.

Mettre les contenants du produit à la masse ou à la terre pendant le pompage ou le transfert afin d'éviter toute accumulation d'électricité statique.

#### Entreposage

Entreposer dans des contenants scellés dans un endroit frais, sec, bien ventilé, distinct et loin des comburants forts.

Mettre les contenants du produit à la masse.

Garder les contenants bien fermés.

## 8. Protection personnelle

**Mesures préventives** Si l'utilisation du produit génère des vapeurs ou du brouillard, utiliser une ventilation adéquate pour garder le niveau de contaminants aéroportés sous la limite d'exposition permise. De l'air d'appoint devrait compenser l'air extrait par ventilation aspirante.

Une douche oculaire et une douche d'urgence à proximité du poste de travail sont souhaitables.

**La sélection de l'équipement de protection individuelle varie avec les conditions d'utilisation.**

#### Yeux

Déterminer la nécessité d'une protection oculaire (lunettes de sécurité, écran facial, etc.) selon les conditions d'utilisation. Si le produit est utilisé dans une application où il y a un risque d'éclaboussures, le port de lunettes de sécurité ou d'écran facial est de rigueur.

#### Mains

Porter des gants de protection résistants aux solvants aromatiques et aliphatiques.

#### Pieds

Porter des chaussures appropriées, résistantes au produit.

#### Corps

Porter des vêtements appropriés pour prévenir tout contact avec la peau.

#### Respiratoire

Lorsque les concentrations dans l'air peuvent excéder la limite d'exposition professionnelle indiquée à la Rubrique 2 (et les limites applicables à votre secteur) et lorsque les moyens de réduction de l'exposition techniques, pratiques ou autres sont insuffisants, il pourrait être nécessaire de porter des appareils de respiration approuvés par le NIOSH afin de prévenir la surexposition par inhalation.

## 9. Propriétés physico-chimiques

Apparence	Liquide rouge.	Viscosité	1,0 cSt à 40 °C.
Odeur	Solvant industriel.	Point d'écoulement	< - 40 °C.
Seuil de l'odeur	n/d.	Coef. de répartition huile/eau	Soluble dans l'huile.
Ébullition (plage)	150 à 325 °C.	Ionicité dans l'eau	Ne s'ionise pas.
Densité	0,8200 (eau = 1).	Dispersion dans l'eau	Ne se disperse pas.
Densité de vapeur	n/d.	Solubilité	Insoluble dans l'eau,
Point d'éclair	> 40 °C (= 43 °C).		mais soluble dans les solvants hydrocarbonés.
Point de fusion	< - 40 °C		

## 10. Stabilité et réactivité

- Stabilité** Le produit est stable dans les conditions d'utilisation, de manutention et d'entreposage normales. Il a tendance à former un léger dépôt insoluble au fond des réservoirs de stockage avec le temps. Le dépôt se présente sous la forme de particules colloïdales un peu à l'image des particules de vase au fond des lacs naturels.
- Corrosivité** Aucune information n'est disponible dans notre base de données quant à la corrosivité de ce produit en présence de substances ou matériaux spécifiques. Nous savons toutefois que les solvants hydrocarbonés aliphatiques et aromatiques (qui représentent respectivement 64 % et 32 % du produit) ont des effets dégraissants et des effets détériorants sur de nombreux plastiques (les effets détériorants des solvants aromatiques sont plus prononcés que ceux des solvants aliphatiques).
- Polymérisation dangereuses** Aucune polymérisation dans les conditions normales d'utilisation.
- Incompatibilité** Éviter les comburants organiques et les oxydants forts tels les acides minéraux forts.
- Produits de la décomposition** La décomposition thermique produit du monoxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), de l'anhydride sulfureux (SO<sub>2</sub>), des oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), des fumées et des vapeurs irritantes.

## 11. Toxicité

- Absorption** Les voies d'absorption sont les yeux, la peau, l'inhalation et l'ingestion.
- Létalité aiguë** Toxicité orale aiguë (DL50) : > 5000 mg/kg (rat).  
Toxicité cutanée aiguë (DL50) : > 2000 mg/kg (lapin).  
Toxicité inhalation aiguë (CL50) : > 5000 mg/m<sup>3</sup>/4h (rat).
- Voie cutanée** Des contacts prolongés ou répétés avec la peau peuvent provoquer le dessèchement et le fendillement ou une dermatite. Si le produit est absorbé par la peau, les effets peuvent être semblables à ceux provoqués par l'inhalation ou l'ingestion.
- Voie respiratoire** L'inhalation répétée de vapeurs ou de brouillard peut causer l'irritation des voies nasales et de la gorge, des maux de tête, des vomissements, des étourdissements, des nausées, de la fatigue, des vertiges, la réduction de la coordination et la perte de conscience. Le produit agit comme dépressur du système nerveux central. Peut avoir un effet narcotique à forte concentration. L'inhalation de concentrations élevées, prolongée ou répétée peut affecter le foie, les reins et la moelle osseuse.
- Voie orale** L'aspiration de solvant dans les poumons peut produire une pneumopathie chimique pouvant entraîner la mort. Le produit agit comme dépressur du système nerveux central.
- Inflammation / irritation oculaire** Des contacts prolongés ou répétés avec le produit pulvérisé peut irriter les yeux.
- Immuno-toxicité** n/d.
- Sensibilisation cutanée** On s'attend à ce que le produit n'ait pas de sensibilisant cutané.
- Sensibilisation des voies respiratoires** n/d.
- Mutagène** Ce produit n'est pas considéré comme un mutagène, selon les données disponibles pour ses constituants.
- Toxicité sur la reproduction** n/d.
- Tératogénéicité / embryo-toxicité** Le xylène, qui représente 2 % du produit, est classé D2A selon le SIMDUT pour ses effets embryotoxiques chez l'animal.



**Cancérogénécité (ACGIH)** Ce produit n'est pas censé contenir de produits chimiques en quantités déclarables qui sont répertoriés comme cancérogènes A1, A2 ou A3 par l'ACGIH.

**Cancérogénécité (CIRC)** Ce produit n'est pas censé contenir de produits chimiques en quantités déclarables qui sont répertoriés comme cancérogènes (groupe 1, 2A ou 2B) par le CIRC.

**Cancérogénécité (NTP)** Ce produit n'est pas censé contenir de produits chimiques en quantités déclarables qui sont répertoriés comme cancérogènes selon NTP.

**Cancérogénécité (IRIS)** Ce produit n'est pas censé contenir de produits chimiques en quantités déclarables qui sont répertoriés comme cancérogènes selon IRIS.

**Cancérogénécité (OSHA)** Ce produit n'est pas censé contenir de produits chimiques en quantités déclarables qui sont répertoriés comme cancérogènes selon OSHA.

## 12. Écologie

Évolution dans l'environnement n/d.

Biodégradabilité / produits de biodégradation n/d.

Toxicité aquatique n/d.

Persistance / bio accumulation potentielle n/d.

DBOS et DCO n/d.

## 13. Mise aux rebuts

Les priorités en matière de gestion des déchets sont :

1. Recyclage ou retraitement.
2. Incinération avec récupération énergétique.
3. Élimination dans une installation autorisée d'élimination de déchets.

S'assurer que l'élimination ou le retraitement est conforme aux exigences locales et gouvernementales en matière d'élimination. Consulter vos autorités locales ou régionales.

## 14. Transport

**Classification TMD** Mazout à chauffage ou carburant diesel.  
Classe 3, UN1202.  
Groupe d'emballage III.

**Disposition particulière pour le transport** n/d.

## 15. Réglementation

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le règlement sur les produits contrôlés.

**SIMDUT** Ce produit est classé B3, D2A et D2B.

**CEPA** Ce produit peut être utilisé en vertu du RPC du SIMDUT. Tous les composants de ce produit sont consignés dans la liste intérieure des substances dangereuses (LIS-Canada).

<b>USEPA</b>	Tous les composants de ce produit sont consignés dans le Toxic Substances Control Act Inventory (TSCA États-Unis).
<b>HCS (USA)</b>	Classe HCS ; Substance irritante. Classe HCS : Liquide combustible ayant un point d'éclair entre 37,8 ° C et 93,3 ° C. Classe HCS : Effets sur organes cibles.
<b>HMIS (USA)</b>	Dangers pour la santé : 2*. Risques d'incendie : 2. Réactivité : 0. Protection personnelle : X.
<b>NFPA (USA)</b>	Danger pour la santé : 2. Risques d'incendie : 2. Réactivité : 0. 0 = Insignifiant, 1 = Léger, 2 = Modéré, 3 = Fort et 4 = Extrême.
<b>ADR (Europe)</b>	n/d.
<b>DSD / DPD (Europe)</b>	n/d.

## 16. Information additionnelle




### Urgence

- Pétro-Canada (514) 640-8396.
- Canutec (613) 996-6666
- Centre antipolison Consulter l'annuaire téléphonique local.

### Glossaire

- **ACGIH** American Conference of Governmental Industrial Hygienist.
- **ADR** Agreement on Dangerous Goods by Road (Europe).
- **ASTM** American Society for Testing and Materials.
- **BOD5** Biologic Oxygen Demand (5 jours).
- **CANUTEC** Centre Canadien d'Urgence Transport.
- **CAS** Chemical Abstract Services.
- **CERCLA** Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act.
- **CFR** Code of Federal Regulations.
- **CHIP** Chemical Hazard Information and Packaging Approved Supply List.
- **CIRC** Centre International de Recherches sur le Cancr.
- **DCO** Chemical Oxygen Demand.
- **DL50 / CL50** Dose Létale, Concentration Létale 50 %.
- **DL<sub>min</sub> / CL<sub>min</sub>** Dose Létale, Concentration Létale les moins élevées publiées.
- **DOBS** Demande en Oxygène Biologique (5 jours).
- **DOC** Demande en Oxygène Chimique.
- **DOT** Department Of Transportation (États-Unis)
- **DSCCL** Classification et étiquetage des substances dangereuses (Europe).
- **DSD / DPD** Directive sur les Substances Dangereuses / Préparation sur les substances dangereuses (Europe).
- **DT<sub>min</sub> / CT<sub>min</sub>** Dose / Concentration Toxiques les moins élevées publiées.
- **EINECS** Inventaire européen des produits chimiques commercialisés.
- **EPCRA** Emergency Planning and Community Right-to-know Act.
- **FDA** Food and Drug Administration.

- FIFRA	Federal Insecticide, Fungicide and Rodenticide Act.
- HCS	Hazardous Communication System.
- HMIS	Hazardous Material Information System.
- IRIS	Integrated Risk Information System.
- LCPE	Loi Canadienne sur la Protection de l'Environnement.
- LIS	Liste Intérieure des Substances.
- n/d	Non disponible.
- NFPA	National Fire Prevention Association.
- NIOSH	National Institute for Occupational Safety and Health.
- NPRI	Inventaire National des Rejets de Polluants.
- NTP	National Toxicology Program.
- OSHA	Occupational Safety & Health Administration.
- PEL	Limite d'exposition permise.
- RCRA	Resource Conservation and Recovery Act.
- RPC	Règlement sur les Produits Contrôlés.
- SARA	Superfund Amendments and Reorganization Act.
- SIMDUT	Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail.
- STEL	Limite d'exposition à court terme (15 minutes).
- TL <sub>m</sub>	Limite médiane de la tolérance.
- TLV-TWA	Valeur limite d'exposition – Moyenne pondérée en fonction du temps.
- TMD	Transport des Matières Dangereuses (Canada).
- TSCA	Toxic Substances Control Act.
- UE	Union Européenne.
- USEPA	United States Environmental Protection Agency.
- USP	United States Pharmacopoeia.

SIMDUT (Pictogrammes)	SIMDUT (Classification)	Vêtements de protection	TMD (pictogrammes)
	<b>B-3, D-2B, (D-2A)* (Regardez Section 15.)</b>		

<b>Section 1. Identification du produit et de la compagnie</b>	
<b>Nom du produit</b> <b>CARBURÉACTEUR A/A-1</b>	<b>Code</b> W213, SAP: 149
<b>Nom commun</b> Jet A-1; Jet A-1-DI; Acarburacteur (kérosène); JP-8; NATO F-34; Jet F-34; (CAN/CGSB3.23)	<b>Validée le</b> 11/8/2004.
<b>Fabricant</b> PETRO-CANADA C.P. Box 2844 Calgary, (Alberta) T2P 3E3	<b>En cas d'urgence</b> Petro-Canada : 403-296-3000 Centre canadien d'urgence transport CANUTEC : 613-996-6666 Numéro des centres antipoison : Consulter l'annuaire téléphonique.
<b>Utilisations</b> Carburant pour turboréacteur. Peut contenir un additif antigivre de circuit de carburant. Dans les régions arctiques, le carburacteur A-1 peut aussi être utilisé comme carburant diesel et huile de chauffage.	

<b>Section 2. Composition et renseignements sur les ingrédients</b>					
Nom	N° CAS	% (V/V)	Limites d'exposition (ACGIH)		
			VEA-VEMP(8 h)	VECD	PLAFOND
Mélange complexe d'hydrocarbures dérivés du pétrole (C9-C16)(Kérosène) **La teneur en aromatiques est d'au plus 25% (pas de benzène).	8008-20-6	99.9	200 mg/m <sup>3</sup> (***)	Pas établie	Pas établie
Additif antigivre de circuit de carburant. (si adjuté*): Éther de diéthylèneglycol et de monométhyle	111-77-3	≤0.15	Pas établie	Pas établie	Pas établie
Additifs antistatique, antioxydant et désactif de métaux. Veuillez noter que le carburacteur Jet A-1-DI, JP-8, Jet F-34 et NATO F-34 contiennent tous un additif antigivre de circuit de carburant.	Sans objet	<0.1	Sans objet	Sans objet	Sans objet
<b>Recommandation du fabricant</b>	***Cette valeur limite d'exposition (VLE) s'applique seulement aux conditions pour lesquelles l'exposition au produit sous forme d'aérosol est négligeable.				
<b>Autres Limites d'exposition</b>	Consulter les autorités locale, des états, provinciale ou territoriale pour connaître les limites d'exposition considérées acceptables.				

<b>Section 3. Identification des risques</b>	
<b>Effets potentiels sur la santé</b>	Liquide combustible. Manipuler ce produit avec soin. Peut être tératogène et embryotoxique. Le contact avec ce produit peut causer une irritation de la peau. L'inhalation de ce produit peut causer une irritation des voies respiratoires et peut causer une dépression du système nerveux central accompagnée de symptômes tels que de la faiblesse, des étourdissements, des troubles d'élocution, de la somnolence, des pertes de conscience. En cas de surexposition prolongée, l'inhalation de ce produit peut causer le coma et la mort. L'aspiration de gouttes de liquide dans les poumons risque de provoquer une pneumonite mortelle (fluide dans les poumons), de graves dommages aux poumons ou une défaillance respiratoire. Pour plus d'information, consulter la section 11 de cette fiche signalétique.

<b>Section 4. Premiers soins</b>	
<b>Contact avec les yeux</b>	D'un geste rapide et doux, éponger ou enlever le produit apparent. En tentat la(les) paupière(s) ouverte(s), rincer immédiatement et doucement l'oeil ou les yeux contaminés à l'eau tiède pendant au moins 20 à 30 minutes en regardant l'heure.
<b>Contact avec la peau</b>	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. Laver doucement et entièrement la peau contaminée à l'eau courante avec un savon non abrasif. Demander de l'aide médicale.
<b>Inhalation</b>	Déplacer la victime dans un endroit sécuritaire le plus tôt possible. Si la victime ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle. Permettre à la victime de se reposer dans un endroit bien ventilé. Demander de l'aide médicale.

**Ingestion** NE JAMAIS rien donner par la bouche à une victime qui est en train de perdre rapidement conscience, est inconsciente ou a des convulsions. NE PAS PROVOQUER LE VOMISSEMENT. Faire boire à la victime entre 240 et 300 ml (8 à 10 oz) d'eau pour diluer le produit dans l'estomac. Si la victime vomit spontanément, la faire pencher pour réduire les risques d'aspiration. Demander de l'aide médicale.

**Note au médecin** Pas disponible

### Section 5. Méthodes de lutte contre les incendies

<b>Inflammabilité</b>	Classe II - liquide combustible (NFPA).	<b>Limites d'inflammabilité</b>	Seuil minimal: 0.7% Seuil maximal: 5%
<b>Points d'éclair</b>	Coupe fermée: >38°C (100.4°F). (Tag. Creusent Fermé)	<b>Temp. d'auto-inflammation</b>	210°C (410°F)
<b>Risques d'incendie en présence de substances diverses</b>	Inflammable en présence de flammes nues, d'étincelles et de chaleur. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air; elles peuvent se déplacer sur une distance considérable vers les sources d'inflammation et provoquer un retour de flammes. Ce produit peut accumuler une charge statique et s'enflammer. Peut s'accumuler dans des espaces clos.	<b>Risques d'explosion en présence de substances diverses</b>	Ne pas couper, percer, chauffer, souder ou mettre sous pression les contenants vides. La chaleur des flammes peut faire exploser les contenants.

**Produits de la combustion** Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>), oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), oxydes de soufre (SO<sub>x</sub>), fumée et vapeurs irritantes comme produits d'une combustion incomplète.

**Appareils et méthodes de lutte contre les incendies** NAERG96, GUIDE 128, Liquides Inflammables (Non-polaires / non-miscibles à l'eau).  
ATTENTION: Ce produit a un très bas point d'éclair et la pulvérisation d'eau en cas de lutte contre l'incendie peut être inefficace.

Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, établir un périmètre de sécurité de 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres (½ mille) dans toutes les directions.

INCENDIE MINEUR : Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse régulière.

INCENDIE MAJEUR : Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse. Ne pas employer de jet d'eau. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons : Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés.

Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. TOUJOURS se tenir éloigné des extrémités d'une citerne.

Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler. Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive. Les vêtements de protection pour feux d'immeubles ne fourniront qu'une efficacité limitée.

### Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Fuite de produit ou déversement** EN CAS DE DÉVERSEMENT IMPORTANT, CONSIDÉRER LES MESURES DE CONTRÔLE SUIVANTES : Consulter le Guide nord-américain des mesures d'urgence pour connaître les mesures appropriées à prendre en cas de besoin. Demander à tout le personnel non essentiel de quitter les lieux. Éteindre toutes les sources d'ignition. Aérer l'endroit du déversement. Arrêter la fuite s'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter tout contact avec la substance déversée. Éviter de contaminer les égouts, les ruisseaux, les rivières et les autres cours d'eau par la substance déversée. Ne pas permettre à la substance déversée de pénétrer dans les égouts, puisque des vapeurs risquent de s'accumuler et de créer un risque d'explosion ou d'incendie. Mettre à la terre ou à la masse tout le matériel utilisé pour nettoyer la substance déversée, afin d'éviter toute accumulation d'électricité statique. Si le déversement s'est produit dans un espace clos, s'assurer de suivre les méthodes de travail en espace clos appropriées. S'assurer que le personnel chargé du nettoyage porte l'équipement de protection individuelle approprié. Récupérer le produit absorbant usé en vue de son élimination ultérieure. Utiliser un produit absorbant inerte approprié pour absorber la substance déversée. Ne pas utiliser de papier ou d'autres matières inflammables pour absorber la substance. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les brouillards se dégageant de la substance. Aviser immédiatement les autorités compétentes.

**Section 7. Manipulation et entreposage**

<b>Manipulation</b>	MATIÈRE COMBUSTIBLE. Manipuler avec soin. Éviter tout contact avec des sources d'inflammation ou de chaleur, des flammes ou des étincelles. Porter l'équipement de protection individuelle approprié (voir la Section 8). S'assurer que tout le matériel est mis à la terre ou mis à la masse. Éviter les espaces clos ou les endroits mal aérés. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les brouillards pouvant se dégager du produit. Les contenants vides peuvent contenir des résidus de produit. Ne pas mettre sous pression, couper, faire chauffer ou souder les contenants vides. Ne pas réutiliser les contenants sans les soumettre d'abord à un procédé commercial de nettoyage ou de remise en état. Le personnel qui manipule ce produit doit avoir de bonnes habitudes d'hygiène personnelle durant et après sa manipulation afin de prévenir toute ingestion accidentelle.
<b>Entreposage</b>	Entreposer loin des sources de chaleur et d'inflammation. Entreposer loin des substances incompatibles et réactives (voir les sections 5 et 10). S'assurer que les contenants entreposés sont mis à la terre ou mis à la masse. Conserver le récipient bien fermé. Entreposer dans un endroit sec, frais et bien aéré.

**Section 8. Mesures de contrôle contre l'exposition/protection personnelle**

<b>Mesures d'ingénierie</b>	Aucune ventilation nécessaire dans des conditions d'utilisation normales. Si l'utilisation du produit génère des vapeurs ou du brouillard, utiliser une ventilation adéquate pour garder la quantité de contaminants aéroportés sous la limite d'exposition permise. De l'air d'appoint devrait toujours compenser l'air extrait par ventilation aspirante. S'assurer qu'une douche oculaire et une douche d'urgence sont situées à proximité du poste de travail.
<b>Protection personnelle - La sélection des équipements de protection individuelle varie avec les conditions d'utilisation.</b>	
<b>Yeux</b>	Porter au moins des lunettes de sécurité avec écrans latéraux pour la manipulation de cette substance.
<b>Corps</b>	Si le produit risque d'entrer en contact avec le corps pendant la manipulation et l'utilisation, il est recommandé de porter des vêtements protecteurs appropriés afin d'éviter tout contact avec la peau. (Communiquez avec votre fournisseur d'équipement de protection individuelle (EPI) pour plus de renseignements.)
<b>Respiratoire</b>	Un appareil de protection respiratoire à épuration d'air muni de cartouches chimiques ou d'un boîtier filtrant contre les vapeurs organiques équipé d'un filtre contre les poussières, les brouillards et les fumées (séries R, P) approuvé par le NIOSH peut être utilisé dans certains cas si les concentrations de contaminants atmosphériques risquent de dépasser les limites d'exposition. La protection offerte par un appareil de protection respiratoire à épuration d'air est limitée. Utiliser un respirateur à adduction d'air à pression positive s'il y a un risque de dégagement non contrôlé, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans toute autre situation où un respirateur à épuration d'air peut ne pas assurer une protection suffisante.
<b>Mains</b>	Si la substance risque d'entrer en contact avec les mains au moment de la manipulation et de l'utilisation, nous recommandons le port de gants faits de l'un des matériaux suivants: alcool polyvinylique (PVA) et fluoroélastomère. Informez-vous auprès de votre fournisseur d'équipement de protection individuelle pour connaître le temps de perméation et le type de gants le mieux adapté à vos besoins.
<b>Pieds</b>	Porter des chaussures appropriées pour prévenir tout contact du produit avec les pieds ou la peau.

**Section 9. Propriétés physiques et chimiques**

<b>État physique et apparence</b>	Liquide clair.	<b>Viscosité</b>	1.0-1.9 cSt @ 40°C (104°F)
<b>Couleur</b>	Clair et incolore.	<b>Point d'écoulement</b>	<-51°C (<-60°F)
<b>Odeur</b>	Semblable au kérosène.	<b>Point de ramollissement</b>	Sans objet.
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas disponible	<b>Point de goutte</b>	Sans objet.
<b>Point d'ébullition</b>	150 à 300°C (302 à 572°F)	<b>Pénétration</b>	Sans objet.
<b>Masse volumique</b>	0.8 à 0.82 (Eau = 1)	<b>Coefficient répart. huile / eau</b>	Pas disponible
<b>Densité de vapeur</b>	4.5 (Air = 1)	<b>Ionicité (dans l'eau)</b>	Pas disponible
<b>Tension de vapeur</b>	0.7 kPa à 20°C (5.25 mm Hg @ 68°C)	<b>Propriétés de dispersion</b>	Pas disponible
<b>Volatilité</b>	Inférieure à celle de l'essence.	<b>Solubilité</b>	Insoluble dans l'eau. Partiellement miscible dans certains alcools, miscible dans d'autres solvants dérivés du pétrole.

**Section 10. Données sur la stabilité et la réactivité**

<b>Corrosivité</b>	Pas disponible		
<b>Stabilité</b>	Le produit est stable dans des conditions de manipulation et d'entreposage normales.	<b>Polymérisation dangereuse</b>	Aucune polymérisation dans des conditions d'utilisation normales.
<b>Incompatibilité avec diverses substances / conditions à éviter</b>	Réactif avec les agents comburants, acide nitrique, acide chlorosulfurique et hypochlorite de calcium.	<b>Produits de la décomposition</b>	Susceptible de dégager des COx, NOx, SOx, aldéhydes, cétones, fumées et vapeurs irritantes, en présence de chaleur jusqu'à décomposition.

**Section 11. Données toxicologiques**

<b>Voies d'absorption</b>	Contact cutané, contact avec les yeux, inhalation et ingestion.		
<b>Létalité aiguë</b>	<p><b>Kérosène</b> Toxicité orale aiguë (DL50): &gt;5000 mg/kg (rat). Toxicité cutanée aiguë (DL50): &gt;2000 mg/kg (lapin). Toxicité inhalation aiguë (CL50): &gt;5000 mg/m<sup>3</sup>/4h (rat).</p> <p><b>Éther de diéthylèneglycol et de monométhyle</b> Toxicité orale aiguë (DL50): 4140-5180 mg/kg (rat). Toxicité cutanée aiguë (DL50): &gt;2000 mg/kg (lapin). Toxicité inhalation aiguë (CL50): &gt;50000 mg/m<sup>3</sup>/4h (rat).</p>		
<b>Effets chroniques ou autres effets toxiques</b>			
Voie cutanée:	Ce produit contient un ingrédient à (>= 1 %) qui peut causer une irritation cutanée (Kérosène, CASRN 8008-20-6). C'est pourquoi ce produit est considéré comme un irritant cutané.		
Voie respiratoire:	L'inhalation de ce produit peut causer une dépression du système nerveux central accompagnée de symptômes tels que des maux de tête, de la nausée, des étourdissements, des vertiges et des vomissements.		
Voie orale:	L'aspiration de gouttes de liquide dans les poumons risque de provoquer une pneumonite mortelle (fluide dans les poumons), de graves dommages aux poumons ou une défaillance respiratoire.		
Inflammation/Irritation oculaire:	Le contact avec les yeux provoque l'irritation.		
Immunotoxicité:	Pas disponible		
Sensibilisation cutanée:	Selon les données disponibles et les dangers connus relatifs aux ingrédients, le contact avec ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation cutanée.		
Sensibilisation des voies respiratoires:	Selon les données disponibles et les dangers connus relatifs aux ingrédients, le contact avec ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation des voies respiratoires.		
Mutagène:	Il n'a pas été établi qu'un des ingrédients de ce produit à (>= 0,1 %) provoque une action mutagène. C'est pourquoi selon les données disponibles et les dangers connus relatifs aux ingrédients, il ne devrait pas être un agent mutagène.		
Toxicité sur la reproduction:	Il n'a pas été établi qu'un des ingrédients de ce produit à (>= 0,1 %) cause une toxicité pour la reproduction. C'est pourquoi selon les données disponibles et les dangers connus relatif aux ingrédients, il ne devrait pas être considéré pas comme un agent toxique pour la reproduction.		
Tératogénicité/Embryotoxicité:	Il a été établi qu'au moins un ingrédient de ce produit à (>= 0,1 %) est tératogène et (ou) embryotoxique (d'après des tests effectués en laboratoire) (Éther de diéthylèneglycol et de monométhyle, CASRN 111-77-3). C'est pourquoi ce produit est considéré comme un agent tératogène et (ou) une embryotoxique.		
Cancérogénicité (ACGIH):	ACGIH A3 : Agent cancérogène confirmé pour les animaux avec pertinence inconnue vis-à-vis des humains (Kérosène, CASRN 8008-20-6)		
Cancérogénicité (CIRC):	Groupe 3: Ne peut être classifié comme cancérogène pour l'homme (Kérosène, CASRN 8008-20-6).		
Cancérogénicité (NTP):	Il n'a pas été établi que ce produit contient des produits chimiques en quantité à déclaration obligatoire qui sont classés avec les produits cancérogènes définis par le NTP.		
Cancérogénicité (IRIS):	Il n'a pas été établi que ce produit contient des produits chimiques en quantité à déclaration obligatoire qui sont classés avec les produits cancérogènes définis par l'IRIS.		
Cancérogénicité (OSHA):	Il n'a pas été établi que ce produit contient des produits chimiques en quantité à déclaration obligatoire qui sont classés avec les produits cancérogènes définis par l'OSHA.		
<b>Autres considérations</b>	Une exposition chronique à certains ingrédients dangereux de ce produit peut causer des dommages aux organes et systèmes suivants : les reins.		

**Section 12. Données écologiques**

<b>Évolution dans l'environnement</b>	Pas disponible	<b>Persistance/Bioaccumulation Potential</b>	Pas disponible
<b>DBO5 et DCO</b>	Pas disponible	<b>Produits de la biodégradation</b>	Pas disponible
<b>Autres remarques</b> Aucune remarque additionnelle.			

**Section 13. Directives en matière d'élimination**

<b>Élimination des déchets</b>	La substance épuisée, usée ou vidangée peut être considérée comme un déchet dangereux. Consulter les organismes de réglementation locaux ou régionaux compétents. S'assurer que les processus de gestion des déchets sont conformes aux exigences gouvernementales et à la réglementation locale en matière d'élimination.
--------------------------------	--


**Section 14. Renseignements sur le transport**

<b>Classification TMD</b> CARBURÉACTEUR, 3, UN1863, GEII (TMD-LC)	<b>Dispositions particulières pour le transport</b>	Consultez le Règlement sur le transport des marchandises dangereuses
---	---	--

**Section 15. Informations réglementaires**

<b>Autres réglementations</b>	<p>Ce produit peut être utilisé en vertu du RPC du SIMDUT. Tous les composants de cette formulation sont énumérés dans l'inventaire de la CEPA-LIS (Liste Interieure des Substances).</p> <p><b>La classification du SIMDUT pour le carboréacteur Jet A/A-1 est B3, D2B.</b>  <b>La classification du SIMDUT pour le carboréacteur A/A-1-DI, Jet F-34 et NATO F-34, qui contiennent tous un additif antigivre de circuit de carburant (Éther de diéthylène glycol et de monométhyle), est B3, D2A, D2B.</b></p> <p>Tous les composants de cette formulation sont énumérés dans l'inventaire de la TSCA-EPA des États-Unis.</p> <p>Tous les composants de cette formulation sont énumérés dans l'inventaire européen des substances chimiques commerciales (EINECS).</p> <p>Ce produit a été classé en fonction des critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toute l'information requise par ce règlement.</p> <p>Veillez communiquer avec la Prévention reliée aux produits pour information.</p>
-------------------------------	---

<b>DSD/DPD (Europe)</b> Non évalué.	<b>HCS (U.S.A.)</b>	<p>CLASSE: Liquide inflammable ayant un point d'éclair inférieur à 37.8°C (100°F) et 93.3°C (200°F).</p> <p>CLASSE: Substance irritante.</p> <p>Effets sur les organes cibles* (s'applique uniquement à: Jet A/A-1-DI, JP8, Jet F-34 et NATO F-34)</p>
-------------------------------------	---------------------	--

<b>ADR (Europe) (pictogrammes)</b>	<p>NOT EVALUATED FOR EUROPEAN TRANSPORT</p> <p>NON ÉVALUÉ POUR LE TRANSPORT EUROPÉEN.</p>	<b>DOT (États-Unis) (pictogrammes)</b>	
------------------------------------	---	--	--

<b>HMIS (États-Unis)</b>	<table border="1"> <tr> <td>Dangers pour la santé</td> <td>(2/2*)</td> </tr> <tr> <td>Risques d'incendie</td> <td>(2)</td> </tr> <tr> <td>Réactivité</td> <td>(0)</td> </tr> <tr> <td>Protection personnelle</td> <td>(H)</td> </tr> </table>	Dangers pour la santé	(2/2*)	Risques d'incendie	(2)	Réactivité	(0)	Protection personnelle	(H)	<b>NFPA (États-Unis)</b>	<table border="1"> <tr> <td>Risques d'incendie</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Réactivité</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Santé</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: center;"><b>Danger spécifique</b></td> </tr> </table>	Risques d'incendie	2	Réactivité	0	Santé	2	<b>Danger spécifique</b>		<b>Indice</b>	<p>0 Insignifiant</p> <p>1 Légère</p> <p>2 Modéré</p> <p>3 Fort</p> <p>4 Extrême</p>
Dangers pour la santé	(2/2*)																				
Risques d'incendie	(2)																				
Réactivité	(0)																				
Protection personnelle	(H)																				
Risques d'incendie	2																				
Réactivité	0																				
Santé	2																				
<b>Danger spécifique</b>																					

**Section 16. Autres renseignements**

<b>Références</b>	Disponible sur demande. * Marque de commerce de Petro-Canada - Trademark
<b>Glossaire</b>	



ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists	IRIS - Integrated Risk Information System
ADR - Agreement on Dangerous goods by Road (Europe)	DL50/CL50 - Dose létale/concentration létale 50 %
ASTM - American Society for Testing and Materials	DLmin/CLmin - Dose létale/concentration létale les moins élevées publiées.
BDO5 - Demande biochimique en oxygène (5 jours)	NFPA - National Fire Prevention Association
CAS - Chemical Abstract Services	NIOSH - National Institute for Occupational Safety & Health
CEPA - Canadian Environmental Protection Act	NPRI - Inventaire national des rejets de polluants
CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act	RRSN - Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles (Canada)
CFR - Code of Federal Regulations	NTP - National Toxicology Program
CHIP - Chemical Hazard Information and Packaging Approved Supply List	OSHA - Occupational Safety & Health Administration
DCO - Demande chimique en oxygène	PEL - Limite d'exposition permise
RPC - Règlement sur les produits contrôlés	RCRA - Resource Conservation and Recovery Act
DOT - Department of Transportation (États-Unis)	RTECS - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
DSCL - Classification et étiquetage des substances dangereuses (Europe)	SARA - Superfund Amendments and Reorganization Act
DSD/DPD - Directive sur les substances dangereuses/Préparations sur les substances dangereuses (Europe)	SNC - Système nerveux central
LCPE - Loi Canadienne sur la protection de l'environnement	STEL - Limite d'exposition à court terme (15 minutes)
LIS - Liste intérieure des substances	TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)
UE - Union européenne	DT min./CT min. - Dose/concentration toxiques les moins élevées publiées
EINECS - Inventaire européen des produits chimiques commercialisés	TLM - Limite de médiane tolérance
EPA - Environmental Protection Agency	TLV-TWA - Valeur limite d'exposition - Moyenne pondérée en fonction du temps
EPCRA - Emergency Planning And Community Right-To-Know Act	TSCA - Toxic Substances Control Act
FDA - Food and Drug Administration	USEPA - United States Environmental Protection Agency
FIFRA - Federal Insecticide, Fungicide, and Rodenticide Act	USP - United States Pharmacopoeia
HCS - Hazardous Communication System	SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
HMS - Hazardous Material Information System	
CIRC - Centre international de recherches sur le cancer	

**Pour obtenir des exemplaires de FS**

Internet: [www.petro-canada.ca/fichessignaletiques](http://www.petro-canada.ca/fichessignaletiques)

Au Canada: téléphone: 1-800-668-0220; télécopieur: 1-800-837-1228

Pour L'Information de Sécurité des Produits: (905) 804-4752

Fiche préparée par Product Safety - TLM le 11/8/2004.

Données entrées par Product Safety - RS.

***Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.***